

Aftun 35

NOUVELLES
EXPLORATIONS

ÉPIGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

EN TUNISIE

PAR

M. R. CAGNAT

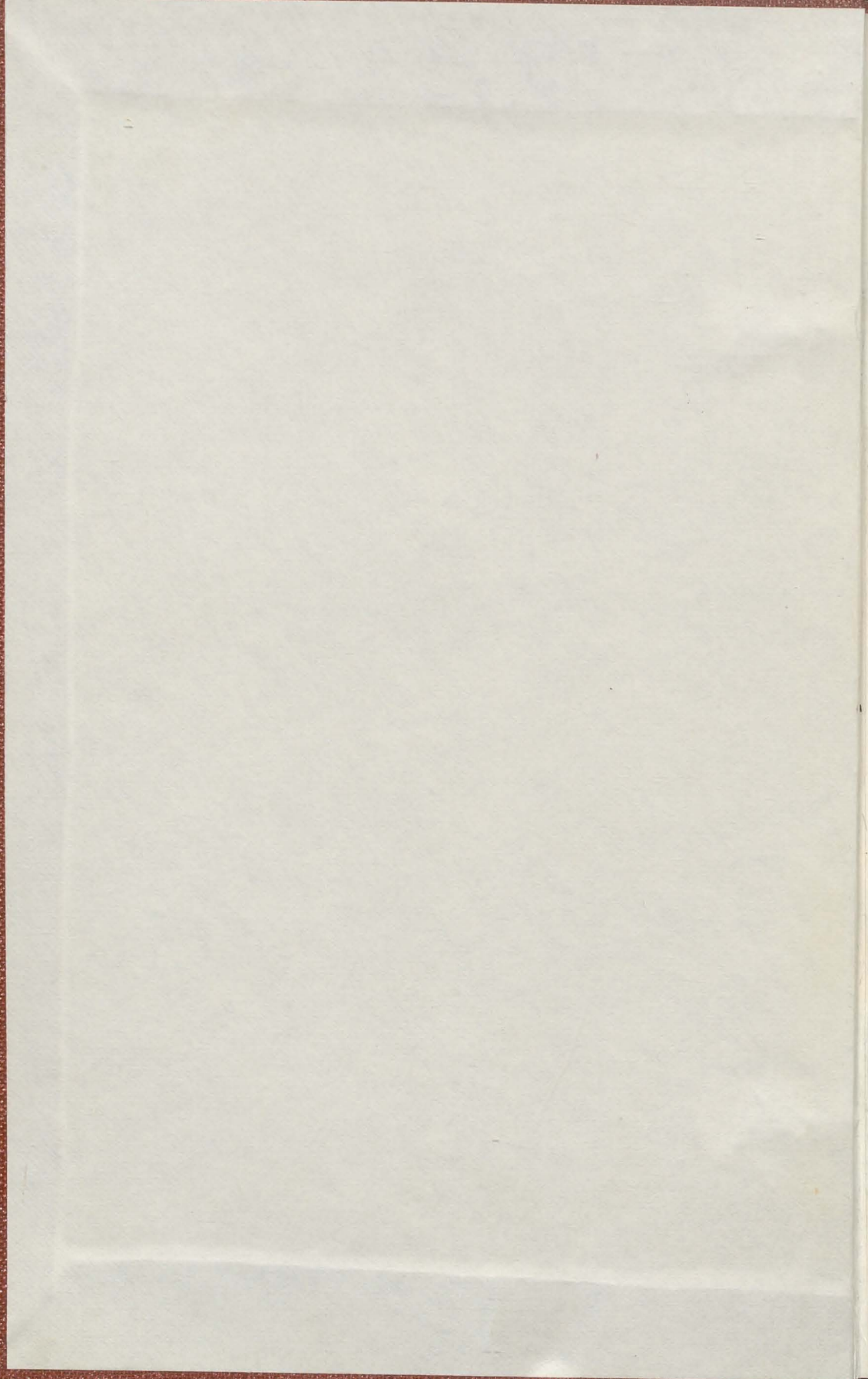
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE



No d'INV.
5818

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1887

GRAM
BIBLIOTHÈQUE
ARCHÉOLOGIE



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF ARCHITECTURE

IN TURKEY

NOUVELLES EXPLORATIONS
ÉPIGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES
EN TUNISIE

NOUVELLES EXPLORATIONS
Extrait des *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, t. XIII.

Aftun 35

NOUVELLES
EXPLORATIONS

ÉPIGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

EN TUNISIE

PAR

M. R. CAGNAT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE



No d'INV.
5818

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
1887

GRAM
BIBLIOTHÈQUE
ARCHÉOLOGIE

ca 257A

EXPLORATIONS

GÉOGRAPHIQUES ET ANCIENNES

EN TENISIE

M. R. CIGOT

ERNEST LEBLANC ÉDITEUR

PARIS

1887

1172
No 911A

CHAM
BIBLIOTHEQUE
MUSEE

NOUVELLES EXPLORATIONS
ÉPIGRAPHIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES
EN TUNISIE

VOYAGE
DANS
LA RÉGION CENTRALE ET SEPTENTRIONALE
DE LA RÉGENCE

Monsieur le Ministre,

Pendant la mission de trois mois que vous avez bien voulu me confier cette année en Tunisie, j'ai visité une partie de la région centrale et de la région septentrionale de la Régence, afin de contrôler sur place les découvertes faites depuis l'année 1881, soit par les explorateurs que l'État y avait envoyés, soit par les officiers du corps d'occupation et des brigades topographiques. J'ai pu achever ce travail que nous avions commencé l'an dernier M. S. Reinach et moi. Je suivrai, pour vous exposer les principaux résultats de mon voyage, l'ordre même que j'avais adopté pour en régler par avance l'itinéraire.

DE TUNIS A L'HENCHIR BOU-CHA

De Tunis à Zaghouan. — Route connue.

Zaouiet-el-Ladla. — Deux estampages très insuffisants dus à M. Chevarrier, que j'avais retrouvés dans les papiers de L. Renier¹ et un fragment d'inscription qui figure au *Corpus*², d'après une

(1) Dossier XXI, 12.

(2) *C. I. L.*, VIII, 10524.

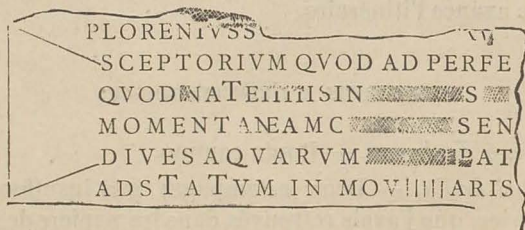
copie du même voyageur, me faisaient espérer qu'il y avait à l'endroit nommé Zaouiet-el-Laàla des ruines d'une certaine importance; il n'en est rien. Le village arabe ainsi appelé, du nom de la koubba voisine, est situé dans une petite gorge au sud du djebel Zaghouan. Il est marqué à tort sur la carte provisoire de Tunisie au 1/200000^e, publiée par le Ministère de la guerre (édition 1885), sous le nom de Sidi-Médine-el-Alla; il a succédé à un petit établissement romain qui existait sur ce point. Il n'y reste aucun monument debout, sauf autour des deux sources qui jaillissent entre le village et la koubba. L'une d'elles coule dans une construction voûtée élevée sur des fondations romaines en gros blocs : les indigènes lui ont donné le nom de Sidi-bou-Aoun. Au sud-ouest du village, sur les flancs de la montagne, de gros murs rasés presque au niveau du sol appartenaient à une enceinte fortifiée de basse époque, près desquels se remarquent les substructions de deux, peut-être même de trois mausolées bâtis en grand appareil. Des constructions analogues, autant qu'on peut en juger aujourd'hui, existaient au pied du village, à l'ouest-nord-ouest du mamelon où il s'élève.

Je n'ai rencontré, soit dans le village, soit dans les petits jardins qui l'enveloppent au sud, que deux inscriptions; je n'ai pas retrouvé celle qui est publiée au *Corpus*.

La première qui se trouve dans les jardins est assez effacée. Elle était renfermée dans un cartouche à queues d'aronde, aujourd'hui brisé à droite. La partie supérieure et la partie inférieure de la pierre sont un peu mutilées.

1

Haut. de l'inscription : 0^m,42; larg. : 0^m,57. Haut. des lettres : 0^m,07.



(Estampage.)

On ne peut lire avec certitude toutes les lettres qui étaient gravées sur la pierre, et il est impossible de restituer le texte. On

voit seulement qu'il était question dans cette inscription d'un travail probablement de réparation destiné à capter ou à rassembler les eaux des sources voisines ([*sus*]ceptorium ou [*ex*]ceptorium — *dives aquarum*) et que ce travail était dû à un citoyen du nom de P. Lorenius, le surnom de celui-ci ayant disparu avec la cassure de la pierre.

La seconde se trouve engagée dans le mur extérieur d'une maison.

2

Fragment haut de 0^m,40, large de 0^m,45. Haut. des lettres : 0^m,05.

D I L I I S
 IQVE AMORE Q
 DEBET LAETIAS QVAS EX L^{iberalitate}
 SVA EX SSXXMIL N FECIT ET OB DE^{ica}
 TIONEM EPVLVM VNIVERSIS CVRIS^{ss}
 V N PREBVIT

(Estampage.)

....dil...s?..... que amore q..... debet, laetias quas ex l^{iberalitate}
 sua ex sesterstium viginti mil(ibus) n(ummum) fecit et ob ded^{ica}-
 tionem epulum universis curi(x)s e[x] sestertium quinque milibus
 n(ummum) pr(a)ebuit.

Le complément des deux premières lignes et la restitution de celles qui ont disparu sont incertains, bien que le sens général en soit indiqué par des monuments analogues. Le reste se lit aisément. Un personnage dont le nom est inconnu avait probablement, en plus de la somme honoraire qu'on était obligé de verser pour certaines dignités, offert à ses concitoyens des *laetiae* dont le prix s'était élevé à 20.000 sesterces, et, à l'occasion de la dédicace, il avait offert à toutes les curies un repas qui avait coûté 5.000 sesterces.

La lecture du mot *laetias* est indiscutable, mais le sens en est pour moi fort obscur. Je ne l'ai trouvé dans aucun des dictionnaires ou des recueils épigraphiques que j'ai consultés. Il semble pourtant que ce soit une forme mauvaise ou raccourcie du mot *laetitias*. On peut croire, en effet, que c'est soit une faute du graveur qui aura omis l'un des deux TI consécutifs, soit la transcription d'une prononciation populaire. On connaît par les textes

épigraphiques aussi bien que par d'autres sources des déformations de mots analogues ;

par exemple :	<i>ascendi</i>	pour	ascendendi.
	<i>descentes</i>	»	descendentes.
	<i>defendum</i>	»	defendendum.
	<i>sentiam</i>	»	senténtiam.
	<i>sentiarum</i>	»	sententiárum ¹
	<i>depossio</i>	»	depositio
	<i>composio</i>	»	compositio ²
	<i>deposione</i>	»	depositione ³
	<i>crederunt</i>	»	credidérunt
	<i>reddisset</i>	»	reddiddisset ⁴

La syllabe tonique comme celle qui la précède ou celle qui la suit pouvaient donc être également sacrifiées dans le parler populaire, et la forme *laetias* pour *laetítias* est admissible. Tout dépendait au reste de la façon dont les deux *ti* consécutifs se prononçaient en Afrique à l'époque où cette inscription fut gravée ; or c'est ce que nous ignorons absolument.

Ce mot se rapproche tout naturellement de *voluptates* dont la signification est bien connue et désigne des jeux, des spectacles ⁵. Pourtant il semble impossible de prendre ici le mot *laetitiae* dans le même sens. En premier lieu, le verbe *fecit* ne s'applique guère à des jeux : le terme usité en pareil cas est *dare*, *edere*, *exhibere* ⁶. De plus, la formule *ob dedicationem* ne peut se rapporter qu'à un monument ; il est vrai que le début du texte étant perdu, on ne saurait affirmer que cette formule soit liée au mot *laetias*, quoi qu'il semble bien en être ainsi au premier abord. Enfin la somme de 20.000 sesterces, qui est considérable, est beaucoup trop importante pour avoir été employée à payer les frais de jeux

(1) Cf. Schuchardt, *Der Vocalismus des Völgarlateins*, II, p. 438.

(2) Id., p. 420.

(3) Id., p. 432.

(4) Id., p. 434.

(5) Cf. *Bulletin des antiquités africaines*, 1885, p. 233, où M. Héron de Villefosse a réuni un certain nombre d'exemples de cette expression.

(6) *Dare* : *C. I. L.*, VIII, 853, 858, 897, 1495, 1574, 7123, 7988 ; *exhibere* : *ibid.*, 828, 867 ; *edere* : *ibid.*, 860, 958, 967, 2344, 6944, 6947, 7000, 7095, 7121, 7960, 7963. Cf. pourtant *ibid.*, 6958 : [*praeter*] *diem ludorum Floraliū*... [*quos* *sua pecunia fecit*. La lacune étant d'environ vingt-cinq lettres et ayant contenu un autre mot auquel s'appliquait également le mot *fecit*, l'exemple n'est pas concluant.

même somptueux. A Rusicade, une journée de jeux (*ludi*) est estimée à 6.000 sesterces, des spectacles (*voluptates*), à 4.000¹. A Thamugadi, pour moins de 20.000 sesterces on élève une statue, peut-être même avec accompagnement de jeux². Pour 20.000 sesterces on bâtit un temple³, et avec 25.000 on fournit à toute l'ornementation d'un arc de triomphe⁴.

Laetias doit donc désigner un monument de quelque importance élevé dans la ville antique située près de Zaouiet-el-Laâla, mais le sens précis du mot ne saurait être fixé jusqu'à nouvel ordre.

A peine a-t-on quitté le village pour gagner la route de Zaghouan qui contourne la montagne par le nord, qu'on rencontre à un kilomètre environ les restes d'une petite construction forte nommée Kasr-el-Thrila. Tout auprès s'élève un mausolée avec petite porte, en forme de tour carrée, haut environ de trois mètres et large d'autant. Un second mausolée tout semblable est situé à vingt pas au nord-est du premier. Entre les deux passait une route romaine dont leur écartement indique approximativement la largeur; cette voie se dirigeait à peu près du nord au sud. Cent mètres plus loin, on trouve un troisième mausolée plus soigné : il se compose d'un soubassement rectangulaire surmonté d'une *cella* dont la façade était certainement ornée de colonnes, comme dans les mausolées analogues, par exemple, ceux de Haïdra ou de Sidi-Amara. Il a environ 3 mètres de côté et s'élève à 4 ou 5 mètres au-dessus du sol. Il était également situé au bord de la route.

DE L'HENCHIR BOU-CHA A DACHRA-BOU-TIS

De Zaghouan à l'henchir Bou-Cha. — Rien à signaler.

Henchir Bou-Cha. — C'est une très grande ruine, mais sans monuments : il ne reste debout qu'un vaste réservoir d'eau en blocage, au nord-ouest de l'henchir. Sur le point le plus élevé au sud-ouest de ce réservoir, à deux cents mètres environ, se voit une construction en gros blocs, rasée au niveau du sol, au milieu de laquelle gisent à terre des fragments d'architecture; elle me pa-

(1) *C. I. L.*, VIII, 799^r.

(2) *Ibid.*, 2344.

(3) *Ibid.*, 1403.

(4) *Ibid.*, 937.

rait être d'assez bonne époque. Sur différents points de la ruine s'élevaient des enceintes fortifiées des bas temps ¹.

Henchir Delaïl-el-Arouss. — Restes de ferme.

Aïn-Tlit. — Quelques débris insignifiants. Ne pas confondre cette ruine avec une autre d'une certaine importance, située à cinq ou six milles au nord-ouest du pont du Fahs et où M. Poinssot a trouvé une base dédiée à Gratien ².

Henchir Hadj-Ahmed-el-Mostralmi. — Établissement de moyenne étendue. Fragments grossiers d'architecture. Un débris d'architrave, long de 2^m,10 et haut de 0^m,40, avec l'inscription suivante en lettres de 0^m,10 :

3

RESTITVIT ITEMQVE DEDICAVIT

Henchir Soltan. Insignifiant.

Henchir Sidi-Abdallah. — Insignifiant.

Henchir bou-Châta. — Ferme.

Henchir bou-Arada. — On m'en a signalé deux du même nom. Le premier, au pied du djebel Bou Arada, à l'est, auprès duquel est plantée la tente du cheik, n'a aucune importance. Le second, à l'ouest, couvre un certain espace de terrain, mais ne contient plus aucune trace de grand monument. M. Poinssot y a relevé des fragments de dédicaces impériales ³.

Près de la koubba de *Sidi-Jaber*, de l'autre côté de l'oued Jarabia, on remarque de grosses pierres empruntées à une ruine voisine, ainsi que des fragments de moulure.

Aïn bou-Slana. — Ruine insignifiante.

Henchir el-Messaour. — L'henchir el-Messaour, qui s'étend sur un petit plateau entre l'oued Rmil et un de ses affluents, était autrefois une petite ville.

Au point le plus élevé, on voit les restes d'un édifice carré bâti suivant la méthode usitée en Afrique à l'époque byzantine; c'était une forteresse. Elle a une vingtaine de pas dans les deux sens.

(1) Cf., sur cette ruine, Guérin, *Voy. archéol.*, I, p. 431.

(2) *Bullet. des antiq. africaines*, 1883, p. 321.

(3) *Ibid.*, 1883, p. 328.

Au sud de la ruine, près de la rivière, s'élève un mausolée à moitié ruiné dont la construction et l'ornementation étaient très soignées et qui mérite une description spéciale. Il mesure 3^m,50 de haut dans l'état actuel, et 3^m,40 de côté; une porte s'ouvrait sur la face nord. Un bandeau courait à la partie supérieure de l'édifice; il était orné de sujets figurés représentant alternativement des rosaces, des bucranes et des galères, chaque galère étant séparée par une rosace du bucrane suivant et du bucrane précédent. A trois assises de pierres au-dessous de ce bandeau supérieur, un autre bandeau plus large contient des représentations d'hommes et d'animaux : sur la face nord, un centaure courant à droite et couvert d'une draperie soulevée par le vent (ce morceau git à terre devant l'édifice), une femme tenant de la main gauche un épi, de la droite un objet de forme indéterminée; sur la face est, une araignée, un lion courant à gauche, et une femme, les bras levés, soutenant une draperie qui retombe derrière elle; sur la face sud, un bœuf et un béliier. La face ouest, où se développait certainement un bandeau orné de figures, est complètement bouleversé; il faudrait des fouilles pour en retrouver les débris. Les sujets sont traités avec cette barbarie maladroite qui caractérise les bas-reliefs de l'Afrique romaine; mais leur existence même et la place qu'ils occupent sur le mausolée n'en sont pas moins d'un véritable intérêt. C'est, de tous les mausolées que j'ai rencontrés en Afrique, le seul qui offre de semblables représentations. Les ornements que j'ai pu remarquer ailleurs sont toujours des guirlandes, des Génies tenant des torches renversées ou des figures géométriques. Ce mausolée était orné aux quatre angles de pilastres corinthiens cannelés. Le haut des chapiteaux est séparé du bandeau supérieur par toute une assise de pierres sans ornementation.

A l'est de la grande enceinte, on en voit une seconde plus petite. Un officier m'a dit avoir découvert dans cette ruine une inscription qui, d'après ce qu'il ajoutait, doit être une dédicace impériale, et l'avoir enterrée pour en empêcher la dégradation. Je n'en ai pas retrouvé la trace, et les recherches que j'ai faites pour y arriver n'ont abouti à rien.

Entre *Henchir el-Messaour* et *Medjez-es-Sfa*, je n'ai rencontré qu'une petite ruine insignifiante dont on n'a pu m'indiquer le nom.

Le pays situé au sud de *Medjez-es-Sfa* est excessivement accidenté. A douze kilomètres environ au sud de ce point, dans une petite plaine, sur les bords d'un oued qu'on m'a dit, non sans

hésitation, se nommer oued Rba, j'ai rencontré une ruine de peu d'étendue. Le plan est celui d'une petite église avec abside; il n'en reste plus que les chaînes de pierre de taille qui reliaient entre eux les murs en blocage. L'abside demi-circulaire mesure sept pas de rayon.

L'*henchir es-Sekili*, sur les bords de l'oued du même nom, n'est qu'un bourg sans importance.

DE DACHRA BOU TIS A SIDI AMARA. — VALLÉE DE L'OUED MAHROUF

Ksar Ghafar. — Mausolée qui se dresse à mi-côte d'une colline à gauche de la route. Quelques traces indistinctes de constructions se remarquent sur le haut de la colline : ce sont les restes d'un établissement agricole. L'inscription du mausolée¹, très détériorée par le temps, est encore en place. Il est impossible de la déchiffrer en entier; mais les quelques mots qui en subsistent suffisent à nous prouver que la famille qui y était ensevelie était une famille indigène. On y reconnaît encore les noms puniques ou numides de Birzil (l. 3), de [Ba]rigbal (l. 5), de Massic? (l. 4 et 7), et peut-être de Mascel (l. 2). J'ai relevé plus d'un nom africain dans la même région.

H. Khachoun. — Deux kilomètres avant d'arriver à la grande ruine qui porte ce nom, on rencontre un henchir, situé sur la rive gauche de l'oued Bargou, que l'on m'a dit porter aussi le nom d'*Henchir Khachoun*. Ce n'est qu'un amas de débris indistincts, au milieu desquels on reconnaît néanmoins les soubassements d'un petit mausolée. Une inscription élevée en l'honneur du patron du municipe voisin, dont cette ruine n'est évidemment qu'une annexe, est le seul texte que j'y aie rencontré.

L'henchir Khachoun est une vaste ruine située au confluent de l'oued Bargou et de l'oued Mahrouf. Des descriptions succinctes de cette ruine ont déjà été données par M. Poinssot² et par M. de Belenet³. Je n'insisterai pas longuement, à mon tour, sur les monuments qui s'y élevaient, car leur état de bouleversement empêche de se prononcer sur la plupart d'entre eux.

(1) Cf. Poinssot, *Bull. des antiquités africaines*, 1884, p. 69.

(2) *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 70 et suiv.

(3) *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 202 et suiv.

Le point culminant de l'henchir est formé par une éminence, accumulation de grosses pierres et de débris de toute sorte. Une grande enceinte de basse époque, qui émerge à peine du sol, en occupe le centre; cette enceinte a été construite de pierres empruntées à des édifices antérieurs, et c'est là que se trouvent presque toutes les inscriptions que j'ai relevées dans la ruine après mes devanciers. A l'est de cette éminence s'étendait le forum de la ville. Les bases qui y avaient été placées en rang, suivant la coutume, ont été en partie renversées et gisent à côté l'une de l'autre dans un grand désordre. Au sud-est, trois chambres juxtaposées, larges respectivement de cinq, six et huit pas, et longues de neuf, sont précédées d'une base de colonne encore en place, seul reste de la colonnade qui s'étendait devant elles. L'édifice dont elles faisaient partie, orienté vers le nord, était bâti en beaux blocs soigneusement appareillés. C'est évidemment la colline où se trouvent ces différents débris qu'il faudrait explorer tout d'abord si l'on entreprenait des fouilles à Henchir Khachoun.

Vis-à-vis cette éminence, au sud-ouest, une petite hauteur est couronnée par un mur en blocage à moitié détruit; il appartenait à de grandes citernes. Au nord-ouest est une seconde enceinte fortifiée, et, à côté, un édifice de forme indistincte où gisent un certain nombre de pilastres cannelés; ce monument est beaucoup trop important pour être regardé comme un mausolée. Néanmoins, il était situé sur la voie romaine qui se dirigeait de là vers Sidi-Amor-Djedidi; un alignement de tombes, qui se prolonge sur une certaine longueur, ne laisse aucun doute sur la direction de cette voie.

Le nom antique de la ruine était *Muzuc*, ou plutôt, en adoptant la forme latinisée, *Muzuca*. Ce nom est écrit en abrégé par les trois premières lettres, *Muz*¹, sur un certain nombre de bases du forum, les seules qui aient été déchiffrées jusqu'ici. Aussi, hésitait-on entre l'ethnique *Muzuensis* et l'ethnique *Muzucensis*, qui, tous deux, sont connus; et même, comme une ville voisine porte, ainsi que nous le verrons plus loin, le nom de *civitas Muzucensis*, on était tenté d'attribuer plutôt à l'henchir Khachoun la dénomination de *Muzuensis*. C'est ce qu'a fait, par exemple, M. Joh. Schmidt dans l'*Ephemeris epigraphica*²; mais le mot

(1) *Ephem. epigr.*, V, 291, 1208, 1209.

(2) V, p. 282, cf. p. 280.

Muzucensis figure en entier sur deux autres bases qui se trouvent également au forum et qui sont d'une lecture tellement difficile que mes devanciers n'avaient pas eu le loisir de les déchiffrer; je n'y suis parvenu moi-même qu'à moitié.

4

Base haute de 1^m,40 et large de 0^m,65. Lettres de 0^m,07⁴.

DIVO MAGNO AN
TONINO PIO GNDI
TORI MUNICIPII PA
tri imp. caes. m. au
reli antonini
pii felicit invicti
aug MVICIPES mu
ZVCENSES D D P I

(Estampage.)

Divo Magno Antonino Pio, conditori municipii, pa[tri Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli(i) Antonini Pii Felicit Invicti Aug(usti)] mu[n]icipes[is Mu]zucenses, d(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

5

Base haute de 0^m,52, large de 0^m,40. Haut. des lettres : 0^m,03².

ICTO AMI
S
CONSTANTIVS
5 FORTISSIMICAESI
MMVZVCENSIS
NTEN DINARCIL
RMATIS IOVTMI
ITADMINISTRANTI
10 MORIO
VIIVCOC

(1) Cf. Poinssot, *Bullet. des antiquités africaines*, 1884, p. 75, n. 282.

(2) De Belenet, *Bulletin du Comité*, 1886, p. 204. M. de Belenet a lu seulement, l. 6 : VM MVZVCENTIVM; l. 9 : ADMINISTRANTE; l. 10 : OMNIORVMQVE. L'inscription, suivant lui, n'aurait eu que huit lignes, et le nom du municipe serait inscrit à la deuxième.

La première de ces deux bases est élevée en l'honneur de Caracalla; elle date du règne d'Élagabal ou de Sévère Alexandre, mais plutôt du premier; l'inscription aura été gravée vers le début du règne de celui-ci; on sait combien il tenait à être regardé officiellement comme le fils de Caracalla¹. Quand sa mémoire eut été abolie, les habitants de Muzuca effacèrent ses noms de ce monument. La seconde semble être un vœu pour la victoire de plusieurs princes, probablement de Constantin et de ses fils. Quelques mots seulement, parmi lesquels l'ethnique, sont certains.

La dédicace à Caracalla nous apprend, en outre, que la ville reçut le titre de municipale avec les avantages qui y étaient attachés sous le règne de cet empereur².

On retrouve plusieurs fois l'ethnique *Muzucensis* dans les documents ecclésiastiques : on a conservé le nom de l'évêque Januarius qui assista au concile de Carthage de 255, celui de l'évêque Restitutus qui prit part au concile réuni dans la même ville en 411 et enfin celui d'Innocentius, également évêque, qui figure dans la *Notice des évêques de Byzacène*³. On peut pourtant se demander si le siège de ces trois évêques était réellement le *municipium Muzucense* et si l'un d'eux n'était pas évêque d'une Muzuca dont je parlerai plus loin. Cette question qui intéresse la géographie ancienne de la Byzacène, puisqu'elle permettrait d'en fixer la limite au nord, n'est malheureusement pas soluble dans l'état actuel de nos connaissances⁴.

Parmi les autres inscriptions qui ont été relevées à Henchir Khachoun avant moi ou par moi-même, quelques-unes méritent d'être rappelées ici à cause des observations auxquelles elles peuvent donner lieu.

(1) Cf. Dessau, *Iscrizione imperiale dell' Africa*. (*Bullettino*, 1880, p. 203 et suiv.).

(2) On savait déjà par un texte dédié *Genio civitatis* pour le salut d'Antonin le Pieux et de ses enfants (*Eph. epigr.*, 1207), que la ville était encore une *civitas* vers le milieu du II^e siècle.

(3) Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 238.

(4) Cf. *Ephem. epigr.*, V, p. 280 et 281. Toutes les conclusions auxquelles M. Schmidt est arrivé, reposant sur l'identification de Zama Regia avec l'Henchir Sidi-Amor-Djedidi, admise à l'époque où l'auteur les formulait, sont à modifier aujourd'hui.

Fragments hauts de 0^m,55, larges de 1^m,20. Haut. des lettres : 0^m,08¹.

M C L O D I O · M · F I L · Q V I R · F A U S T O S E C V
P A R A T I O N E M · F R V M E N T I I N P R O V I N
M A V R O R V M · I N · E X P E D I T I O N E G E R M · P
V E X I L L O · E T · H A S T A · P U R A · D O N A T O · E T · C
Q V I R · S E C V N D O · I V C V N D I A N O E Q R E T Q C

Cette inscription appartenait vraisemblablement à un grand tombeau; elle rappelle les noms et qualités de trois membres de la gens Clodia : M. Clodius Faustus Secundus, C. ou Q. Clodius Secundus Jucundianus et Q. Clodius.....

Le premier fut d'abord chargé d'une mission extraordinaire; il fut envoyé pour faire les provisions de blé nécessaires à une expédition militaire. Le mot qui suit *frumenti* à la deuxième ligne est EX ou IN; l'un et l'autre peuvent se lire également, la pierre étant un peu usée en cet endroit. On ne saurait donc dire s'il fut envoyé *ex provin[cia ad gentes] Maurorum*, comme le pense M. Mommsen², ou *in provin[ciam]*. *Provincia* désigne naturellement la province romaine d'Afrique, la Proconsulaire. On peut rattacher le mot *Maurorum* à plusieurs expressions : rien n'empêche de songer à quelque expédition contre les Maures, *bellum Maurorum*; l'expression se trouve au *Corpus*³, mais dans une inscription de basse époque. Le personnage aurait été, dans ce cas, *missus ad comparationem frumenti in provinciam ab bellum Maurorum*. Il y eut au II^e siècle, date probable de notre inscription, plus d'une révolte en Maurétanie qui pourrait justifier cette restitution⁴. Il suffirait de supposer que M. Clodius Faustus était à ce moment en Numidie, remplissant quelque office auprès de la légion.

On pourrait aussi appliquer *Maurorum* à un nom de cohorte ou de détachement de Maures; le personnage aurait été dit alors *praefectus cohortis Maurorum* ou *praepositus vexillationi equitum Maurorum*. On connaît une *cohors miliaria Maurorum*, une *cohors quingenaria Maurorum* qui campaient en Pannonie Inférieure et

(1) Cf. Poinssot, *Bull. des antiquités africaines*, 1884, p. 275 = *Eph. epigr.*, 1210.

(2) *Eph. epigr.*, loc. cit.

(3) *C. I. L.*, VIII, 9286. Cf. Wilmanns, *Exempla*, n. 668.

(4) Sous Trajan, cf. Pallu de Lessert, *Les gouverneurs de Maurétanie*, p. 2; sous Hadrien, Spartian., *in Had.*, 5 et 12; sous Antonin le Pieux : Capit., *in Pium*, 5; sous Commode : Lamprid., *in Commod.*, 13.

une *cohors II Maurorum* qui séjournait peut-être en Germanie¹. On ne peut affirmer qu'il y ait eu des ailes de Maures², mais on rencontre fréquemment la mention de cavaliers maures aussi bien dans les textes épigraphiques que chez les auteurs³. C'est à ce titre que Q. Clodius Faustus aurait pris part à l'une des expéditions germaniques, probablement celle de Marc-Aurèle et de L. Verus en 167; car, le monument ne paraissant pas être du 1^{er} siècle, il est difficile de songer à la guerre de Germanie faite par Domitien en 84, non plus qu'à l'expédition de Marc-Aurèle et de Commode pendant les années 178 et suivantes qui porte d'ordinaire le nom d'*expeditio Germanica secunda* ou *Germanica Sarmatica*⁴. Quoi qu'il en soit, il reçut dans cette expédition les décorations qu'on donnait d'habitude aux officiers de rang équestre, une couronne, un *vexillum* et une *hasta pura* .

Le second personnage, C. ou Q. Clodius Secundus Jucundianus, appartenait aussi à l'ordre équestre.

7

Base haute de 0^m,70, large de 0^m,60. Lettres de 0^m,06/0^m,04⁵.

A P O L L I N I · A V G V S
TO SACR

A E D E M · Q V A M · C · C L O D I V S · S A T V R
N I N V S · D V P L I C A T A · S V M M A H O N O
R A R I A · D E C V R I O N A T V S · S V I · E T · C L O
D I · C E L E R I S · F R A T R I S · S V I A S O L O ·
S T R V E N D A M · E T · P E R F I C I E N D A M ·
P R O M I S E R A T · C L O D I A · M A C R I
N A C F N E P T I S · E I V S · S V P E R · S S · V I · M I L · E T
C C C C · N · *idem · sumMAE · HONORARIAE ·*
A D I E C T I S · A M *plius liberalitate ·* S V A
S S V · M I L · E T · S E S C e n t i s i t e m ~~E X~~ S S · X
M I L · N · A · S O L O e r E X I T E I O m n i c u l t u
P E R F E C I T C v R // I E R P · E T · I o M O ~~XXXXXX~~
S P O N T E S T A T V I S M A R M *Greis adorna*
V I T · I A ~~IA~~ I O P E ~~SC~~
~~A P O I V I~~

(1) Cf. Schünemann, *De cohortibus Romanorum auxiliariis*, p. 6 et suiv.

(2) Cf. Brambach, 1495?

(3) Dio, LXVIII, 32; Herod., VII, 2, 1; cf. *Hermes*, XIX, p. 226, note 4.

(4) Wilmanns, 639, 1201.

(5) Cf. Poinssot, *Bullet. des antiq. africaines*, 1884, p. 72, n. 276 = *Ephem. epigr.*, 1206.

Cette base, élevée à Apollon Auguste, rappelle la construction et l'embellissement d'un temple dédié à ce dieu. Les sommes consacrées à cet édifice s'élèvent à plus de 20,000 sesterces. On retrouvera peut-être quelque jour les soubassements de l'édifice.

L'orthographe *sescenti* n'est pas nouvelle en Afrique ; c'est d'ailleurs la bonne ¹.

8

Lettres de 0 ^m ,035.	Lettres de 0 ^m ,035.	Lettres de 0 ^m ,04 ² .
D · M · S	D M S	D · M · S
GALLVS · GALLI	BARIGBAL	ROSA · GV
NVMIDAE · FIL	CISI · V · AN	DVIS · PIE
PIVS · VIXIT · AN	LX · H	V · A · XXXXI
XXXXVII		

Ces épitaphes sont très intéressantes pour l'onomastique africaine.

a, l. 3. Le mot *Numidae* est un *agnomen*. Le personnage ne portait pas un nom numide, puisqu'il s'appelait *Gallus*, mais il se rattachait sans doute à une famille numide ou était né en Numidie.

b. Le nom *Barigbal*, formé de deux éléments connus, *Baric* et *Baal*, s'est déjà rencontré maintes fois sur les inscriptions romaines d'Afrique ³. Le nom du père *Cisi* ou *Gisi* ne figure ni au *Corpus*, ni dans l'*Ephemeris*, mais il entre dans la composition d'un certain nombre de mots africains, par exemple *Gisipa*, évêché de la Proconsulaire ⁴ et *Gisira*, ville de la Byzacène ⁵. Peut-être même se retrouve-t-il dans le nom carthaginois *Giscon*.

c. Quant à *Guduis*, ce mot se lit sur un texte épigraphique de *Khamissa* ⁶ et sur un autre de *Aïn-Guelaat-bou-Seba* ⁷.

L'élément indigène est donc représenté sur les inscriptions à *Henchir Khachoun* ; le fait n'a rien que de très naturel dans une cité d'origine africaine.

(1) Cf. Brambach, *Hilfsbüchlein für lat. Rechtschreibung*, p. 60.

(2) *C. I. L.*, VIII, 1845.

(3) *C. I. L.*, VIII, *Indices*, p. 1020.

(4) *Act. coll. Carth.*, I, n. 133.

(5) *Ptolem.*, IV, 3, 37.

(6) *C. I. L.*, VIII, 5129.

(7) *Recueil de la Soc. de Constantine*, 1885, p. 20, n. 14.

Henchir Sidi-Abd-el-Aziz. — A 7 kilomètres environ de *Henchir Khachoun*, vers l'ouest, se trouvent les koubbas voisines de Sidi-Abd-el-Aziz et de Sidi-Amor-Djedidi. L'ensemble des ruines qui subsistent aux environs de ces deux marabouts et dont la découverte a fait un certain bruit¹ a déjà été décrit par M. Poinssot²; j'ajouterai quelques détails à sa description.

On sait que la ville antique située en cet endroit portait le nom de Zama, ainsi que le prouve une inscription qui y a été trouvée par MM. de Sailly et Belenet³. Elle était bâtie sur un petit plateau peu élevé au-dessus du niveau de la plaine environnante, ou plutôt sur deux plateaux tangents séparés par une légère dépression. Le plus méridional est couronné par la koubba de Sidi-Amor Djedidi, l'autre par la koubba de Sidi-Abd-el-Aziz.

Du côté du sud, l'accès du plateau est très doux; il n'était pas défendu, ce semble, par des fortifications; ou, s'il y en a eu, toute trace en a aujourd'hui disparu. Vers le nord, au contraire, et vers l'est, les pentes sont un peu plus raides sans être escarpées. On suit parfaitement la trace des murs qui entouraient la ville de ce côté: les soubassements de cinq ou six bastions au moins sont encore visibles, en avant de la koubba de Sidi-Abd-el-Aziz. Au pied de ces murs d'enceinte passait la voie romaine venant de Khachoun qui était ainsi fortement gardée; la piste arabe qui lui a succédé a conservé la même direction. Au bord de la voie s'élevait un mausolée qui mesure 4 mètres de côté; il est aujourd'hui presque totalement enterré; l'étage supérieur seul sort du sol. Le terrain a donc haussé de trois mètres au moins depuis l'époque romaine, ce qui s'explique aisément, car ce mausolée est situé dans un bas-fond marécageux où la terre s'est amassée sous l'action de la pluie et des infiltrations venues de la source voisine.

Cette source jaillit à quelques pas de là; elle est d'un débit très faible actuellement et l'eau qui en découle forme à peine un petit filet qui va se perdre aussitôt. Mais il est vraisemblable qu'elle a été obstruée petit à petit par les débris tombés du plateau et qu'elle était plus considérable autrefois. Si l'on pouvait tenter quelques fouilles, on s'assurerait aisément de ce fait; car ce point

(1) Cf. Tissot, *Rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur l'inscription de Sidi-Amor-Djedidi*. (*Archives des missions scientifiques*, 3^e série, tome X.)

(2) *Bullet. des antiquités africaines*, 1884, p. 77 et suiv., et de Belenet, *Bulletin du Comité*, 1886, p. 204 et 205.

(3) *Ephem. epigr.*, n. 289.

d'eau étant le seul qui existe dans le voisinage de la ruine, a dû être soigneusement aménagé par les Romains.

En résumé, la Zama de Sidi-Abd-el-Aziz était une petite ville de peu d'étendue où il ne reste plus la trace d'aucun monument public et où je n'ai rencontré ni grosses colonnes, ni fragments d'architecture. Il ne semble donc pas que cet établissement ait jamais eu une grande importance; c'est un point sur lequel je reviendrai plus bas à propos des ruines de Djâma.

Les inscriptions de cette Zama ont déjà donné lieu à trop de commentaires pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

Aïn-Lemsa. — Henchir-Boudja. — Aïn-Lemsa est éloignée des koubbas de Sidi-Abd-el-Aziz et de Sidi-Amor-Djedidi, de quatre kilomètres et demi environ et en est séparée par une grande plaine couverte de broussailles seulement; aussi du plateau de Zama distingue-t-on parfaitement à l'œil nu les murailles de la forteresse de Lemsa. Cette forteresse a été décrite en grand détail par M. Poinssot¹; elle peut donner lieu à un relevé architectural intéressant: c'est un des plus beaux et des plus complets monuments de cette espèce que j'aie vus en Tunisie. Les ruines qui l'entourent et auxquelles ont été empruntés les matériaux employés à sa construction sont absolument rasées; elles portent le nom de Henchir Boudja et s'étendent assez loin dans la plaine, surtout du côté du sud. Il s'élevait évidemment à cet endroit une ville importante.

Quel en était le nom antique? Une inscription encastree dans les murs de la forteresse rappelle l'érection d'un monument par les *Limisenses*; le texte en a été publié par MM. Desjardins et Poinssot et reproduit dans l'*Ephemeris*². Je l'ai ainsi recopiée.

9

Haut. de la pierre, 0^m,63; long. 1^m. Haut. des lettres, 0^m,07;
l. 2 et suiv., 0^m,04.

LIMISENSES Ꝭ D Ꝭ D Ꝭ P . P Ꝭ
IVLIVS PERPETVVS Ꝭ ET SATVRNI
NVS Ꝭ MASOPIS Ꝭ FIL . SVFETES Ꝭ FEC
CVR Ꝭ FAVSTO . MAXIMI Ꝭ FILIO Ꝭ

Limisenses d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica) Julius

(1) *Bullet. des antiq. africaines*, 1884, p. 80 et suiv.

(2) *Ephem. epigr.*, V, n. 288.

Perpetuus et Saturninus, Masopis fil(ius), sufetes fec(erunt), cur(atore) Fausto Maximi filio.

Il est évident que ce nom de *Limisa* s'est conservé dans l'ethnique moderne de la source: Aïn Lemsā. On se croyait donc autorisé à conclure que la ville antique s'appelait *Limisa*. Mais une inscription que j'ai découverte, dans le fort, sur le haut du chemin de ronde qui regarde le nord, vient compliquer la question. On y lit:

10

Base haute de 1^m, large de 0^m,48. Lettres de 0^m,635.

P · M V M M I O · L · F · P A P I R
SATVRNINO · SAC · P · A · A · CXIII
DEC · II VIR a E M V N I C I P
FVRNITANI · C VI · C V M · O R
D O · H O N O R E M · F L · O B T
V L I S S E T · P R O N · C V M · O R
N A M E N T · T E M P · M E R C
o b E X C V S A T I O N · H O N O R
ex h s vi m. n feci } T O B · C V i u s
d e d i c a t i o } N E M I N N
C E M E X
E P O P V L
C C C · T H E R M
M · M
C E N S V I T

(Estampage.)

*P. Mummio, L. filio), Papir(ia tribu), Saturnino, sac(erdoti) p(rovinciae) A(fricae) a(nni) CXIII, dec(urioni), II vi[ra]l(i) muni-
cip(ii) Furnitani, cui cum ordo honorem fl(amonii) obtulisset
pron(aum) cum ornament(is) temp(li) Merc(urii) [ob] excusation(em)
honor(is) [ex sestertium VI m(ilibus) n(ummum) feci]t, ob cu[jus
dedicatio]nem...*

Je réserve pour le moment toutes les observations auxquelles peut donner lieu cette inscription pour m'occuper seulement du mot *Furnitani* qui se lit à la cinquième ligne et j'en conclus qu'il faut identifier les ruines d'Henchir Boudja avec le *municipium Furnitanum*. Il me paraît évident, en effet, que, si ce municipie avait été situé ailleurs et que P. Mummius Saturninus, qualifié de

décursion et d'ancien duumvir de ce municpe, s'était vu honoré à Limisa du titre de flamme, le texte aurait été rédigé autrement, et que l'on aurait ajouté au mot *ordo*, soit un qualificatif comme *Limisensis*, *noster*, *civitatis nostrae*, soit quelque autre épithète qui eût fait disparaître toute obscurité. J'ajouterai que la mention de la tribu Papiria qui se retrouve sur une autre inscription de Lemsa vient confirmer mon interprétation.

Il est vrai qu'on connaît déjà une ville du nom de *Furni* en Tunisie : c'est l'enchir Msaadin, sur la route de Medjez-el-Bab, à 35 kilomètres environ de Tunis ; mais il n'est pas rare de rencontrer en Afrique deux villes portant le même nom et distinguées seulement l'une de l'autre par une épithète. On en peut citer plus d'un exemple : *Thuburbo Majus* et *Thuburbo Minus*, *Zama Major* et *Zama Minor*, *Thubursicum Bure* et *Thubursicum Numidarum*, *Hippo Regius* et *Hippo Diarrytus*, *Leptis Magna* et *Leptis Parva*, *Uci Majus* et *Uci Minus*, etc. Rien n'empêche donc qu'il y ait eu deux Furni, l'une située sur la route de Medjez-el-Bab, l'autre dans la vallée de l'oued Mahrouf, non loin d'une des deux Zama. Le voisinage de ces deux villes peut même fournir un argument de plus à l'identification de Henchir Boudja et de Furni. On lit, en effet, dans Optat de Milev, à propos de la persécution de Dioclétien, une déposition d'Alfius Caecilianus, duumvir d'Aptungi¹. Celui-ci s'exprime ainsi : « *Zama ieram propter lineas comparandas cum Saturnino et cum venerimus illo mittunt ad me Christiani ut dicerent : Sacrum praeceptum ad te pervenit? ego dixi : Non, sed vidi jam exempla ; et Zama et Furnis dirui basilicas et uri scripturas vidi.* » Or, M. Mommsen croit², et mes remarques confirment pleinement son opinion, que la Zama, dont il est question dans ce texte, est celle de Sidi-Abd-el-Aziz³. La position d'Aptungi étant inconnue, on peut supposer qu'Alfius Caecilianus, pour revenir de Zama chez lui a passé par l'enchir Msaadin ; mais ne serait-il pas quelque peu étonnant que deux villes éloignées l'une de l'autre de 70 kilomètres environ aient mis autant d'empressement à suivre les ordres de l'empereur contre les chrétiens, sans qu'aucune des cités situées entre les deux ait agi de même ? tandis qu'il est tout naturel de supposer que Zama et Furni, toutes voisines l'une de l'autre, se soient laissés gagner au même fanatisme. Je répète que du plateau de Sidi-Abd-el-Aziz on aper-

(1) Optat (éd. Dupin), p. 255.

(2) *Hermes*, 1885, p. 146.

(3) Voir ce que je dirai plus loin des deux Zama.

çoit Lemsā : Alfius Caecilianus pouvait donc, de Zama même, voir détruire des basiliques et allumer des incendies à Furni¹.

Si l'on admet, comme je crois qu'il faut le faire, l'identification de Furni et d'Henchir Boudja, on doit en conclure qu'il y a eu à cet endroit deux cités juxtaposées, Limisa, dont le nom est resté attaché à la source « Aïn-Lemsā », qui était administrée par des suffètes, ainsi que l'étaient un grand nombre de villes d'Afrique aux deux premiers siècles, et qui n'obtint peut-être jamais le titre de colonie ou de municipe; l'autre, Furni, qui devint municipe d'assez bonne heure. On connaît déjà une juxtaposition de cette nature dans le nord de la Tunisie où l'on a trouvé réunis sur une même inscription le nom de la *civitas Bencennensis* et celui de la *colonia Uchi Majus*².

Le sort de ces deux villes jumelles semble avoir été très différent à la fin de l'empire; tandis qu'il ne semble pas être question de Limisa dans les auteurs ecclésiastiques, car rien ne prouve certainement que l'*episcopus Limmicensis* que cite l'*Ephemeris epigraphica*³ doive être rapporté à cette ville, on y trouve la mention de plusieurs évêques de Furni, ce qui indiquerait que la ville était encore assez importante au VI^e et au VII^e siècle. Morcelli⁴ cite un Geminius qui assista aux conciles de 253 et de 255, un donatiste Florentinus qui figura à celui de Carthage en 411 et un Siméon qui prit part au concile réuni dans la même ville en 525 et consacra une nouvelle église à Furni. Il est vrai qu'on ne saurait affirmer que ces évêques avaient tous comme siège la Furni de l'Henchir Boudja; mais il est probable que l'un d'eux au moins était pasteur de cette ville, étant donné surtout que l'autre Furni (Henchir Msaadin) est une ruine sans aucune étendue actuellement. Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'ethnique *Limisa* soit resté au nom moderne Aïn-Lemsā, tandis que toute trace du nom Furni a disparu. Il ne faudrait pas, d'ailleurs, ajouter à cet argument trop d'importance; car, d'un autre

(1) J'ai déjà développé cette pensée dans une lettre que j'ai adressée à M. Boissier des ruines mêmes de la vallée de l'Oued Mamouf. (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1886, p. 227.)

(2) *Ephem. epigr.*, 558. Je transcris ici la copie plus complète que nous en avons prise, M. S. Reinach et moi. *Concordiae Aug. sacrum. Pro salute Imp. Caes. Divi Septimi Severi Pii nepotis, Divi Magni Antonini Pii filii, M. Aureli Severi Alexandri Pii Felicis Augusti pontif. max. trib. potest. VIII, cos I[i] p[ro]cos p. p., quod indulgen[tia] Augusti nostri colonia Alexa[n]driana Augusta Uchi majus p[ro]ba[ta] honorataque sit; ordo civ[ita]tis Bencennensis statuam Con[co]rdiae Perpetuae dedit et dedicavit.* (Texte trouvé à Henchir Douamis = Uci Majus.)

(3) V, p. 279.

(4) *Africa christiana*, I, p. 162.

côté, les henchirs qui ont aujourd'hui les noms de *Furna* ou *Furnu* en Tunisie, ne semblent pas avoir succédé à des villes portant à l'époque romaine une dénomination analogue. Pour l'une d'elles, le fait est absolument certain¹.

Je me suis toujours servi pour désigner le *municipium Furnitanum* de la forme indéclinable *Furni*; pourtant quelques auteurs, dont de Vit a rappelé l'opinion dans son *Onomasticon*², admettent la forme *Furnae* et considèrent *Furnis* comme l'ablatif de ce mot. Le *Corpus*³ écrit *Furni* ou *Furnae*⁴. Je pense, avec de Vit, que la dernière de ces formes est moins acceptable que la première et que la ville se nommait *Furni*.

En effet, cet ethnique s'est rencontré quatre fois à ma connaissance, sous la forme substantivale, trois fois dans les textes des auteurs, une fois dans les inscriptions :

- a. *Geminus a Furnis*⁵.
- b. *Presbyteri, diacones et plebs Furnis consistentes*⁶.
- c. *Zama et Furnisuri basilicas vidi*⁷.
- d. | *FVRNIS · OB · EXCV* |⁸.

Dans les trois premiers exemples, le mot peut être regardé comme venant de *Furnae*, puisqu'il est à l'ablatif de lieu; mais, dans le quatrième, ainsi que l'on s'en convaincra plus bas, il paraît être au génitif; cette considération qui, à elle seule, n'est pas décisive, je le reconnais, puisqu'elle se fonde sur un texte mutilé, exclut la forme *Furnae*.

Mais, il faut remarquer que les ethniques africains terminés en *a* ou en *ae* donnent généralement des adjectifs en *ensis*, tandis que les ethniques terminés en *i* ou *is* admettent, pour la forme adjectivale, la terminaison *itanus*, rarement la terminaison *ensis*. J'ai réuni ici quelques exemples à l'appui :

Agbia *Agbiensis*⁹ | *Gummi's* *Gummitanus*¹⁰

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, p. 75 et p. 94.

(2) *S. v. Furnae*.

(3) VIII, p. 937.

(4) Je ne vois pas pourquoi Morcelli (*loc. cit.*) a admis *Furnos* qui ne peut être qu'un accusatif.

(5) *Coll. Carthag.*, an. 958, c. 59.

(6) *Cyprian., Epist.*, I, p. 465 (éd. Hartel).

(7) *Optat., loc. cit.*

(8) *Eph. epigr.*, V, 1201.

(9) *C. I. L.*, VIII, 1550.

(10) Morcelli, *Afr. christiana*, I, p. 176.

<i>Ammaedara</i>	<i>Ammaedarensis</i> ¹	<i>Gunugi</i>	<i>Gunugitanus</i> ⁷
<i>Apisa</i>	<i>Apisensis</i> ²	<i>Igilgili</i>	<i>Igilgilitanus</i> ⁸
<i>Cirta</i>	<i>Cirtensis</i> ³	<i>Lambaesis</i>	<i>Lambaesitanus</i> ⁹
<i>Madaura</i>	<i>Madaurensis</i> ⁴	<i>Lambiridi</i>	<i>Lambiriditanus</i> ¹⁰ *
<i>Rusguniae</i>	<i>Rusguniensis</i> ⁵	<i>Leptis</i>	<i>Leptitanus</i> ¹¹
<i>Tubunae</i>	<i>Tubunensis</i> ⁶	<i>Mactaris</i>	<i>Mactaritanus</i> ¹²
		<i>Mididi</i>	<i>Mididitanus</i> ¹³
		<i>Musti</i>	<i>Mustitanus</i> ¹⁴
		<i>Thibilis</i>	<i>Thibilitanus</i> ¹⁵
		<i>Tigisis</i>	<i>Tigisitanus</i> ¹⁶
		<i>Vallis</i>	<i>Vallitanus</i> ¹⁷
		<i>Vazaivi</i>	<i>Vazaivitanus</i> ¹⁸
		<i>Uci</i>	<i>Ucitanus</i> ¹⁹
		<i>Ucubi</i>	<i>Ucubitanus</i> ²⁰
		<i>Uzelis</i>	<i>Uzelitanus</i> ²¹
		<i>Volubilis</i>	<i>Volubilitanus</i> ²²

Cependant, pour Gighti, Lambafudi, Sitifis, Thamugadi, on trouve : Gightensis ²³, Lambafudensis ²⁴, Sitifensis ²⁵ et Thamugadensis ²⁶.

- (1) *C. I. L.*, VIII, 309, 315, 5351.
- (2) *Ibid.*, 779, 780, 788.
- (3) *Ibid.*, 6949, 8210, 8318, 8319, etc.
- (4) *Ibid.*, 4676.
- (5) *Ibid.*, 9045, 9047, 9247, etc.
- (6) *Ibid.*, 4484.
- (7) *Ibid.*, 9071, 9423.
- (8) *Ibid.*, 8369.
- (9) *Ibid.*, 2407, 2528, 2592, 2594, etc.
- (10) *Ibid.*, 4413, 4414, 4515, etc.
- (11) *Ibid.*, 3521.
- (12) Voir plus bas, n° 43.
- (13) *C. I. L.*, VIII, 609.
- (14) *Ibid.*, 1577.
- (15) *Ibid.*, 5507, 5513, 5525, etc.
- (16) *Ibid.*, 10820.
- (17) *Ibid.*, 1280, 1282, 1285.
- (18) *Ibid.*, 10718.
- (19) *Eph. epigr.*, V, 559, 560, 561.
- (20) Voir plus bas.
- (21) *C. I. L.*, VIII, 6341, 10476.
- (22) *Ibid.*, 9994.
- (23) *Ibid.*, 26, 30.
- (24) *Ibid.*, 2438.
- (25) *Ibid.*, 8422, 8480, 8504, etc.
- (26) *Ibid.*, 2369, 2370, 2371, 2380, etc.

13¹

tribuniciaE · POTESTatis

¶ M · FECIT

IT P · MVMmius saturn nus

14

Pierre haute de 0^m,50, large de 1^m,20. Lettres de 0^m,12/0^m,08².

{	IS √ COS √ IIII √ P √ P √	}
	√ FVRNIS √ OB EXCV	
	M √ PRONAVM √ EX HS VI √	
	EX LIBERALITATE √ SVA √	

[*Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli(i) Commodi Antonini Aug(usti) Pii Felicis, tribuniciae potestat]is, co(n)s(ulis) IIII p(atris) p(atriae) [P. Mummius Saturninus dec(urio) II vir(alis) municipi(i)] Furnis, ob excu[sationem flam(onii) p(er)p(etui) sibi oblati...]m. pronaum ex sestertium VI [m(ilibus) n(ummum) fecit... amplius] ex liberalitate sua, etc.*

Ces différents textes, qui appartenaien au temple de Mercure, embelli par P. Mummius Saturninus et font allusion, suivant toute vraisemblance, à sa libéralité, permettent de fixer la date de cette libéralité même. En effet, le nom de l'empereur, qui figurait en tête de ces inscriptions, a été martelé, puis regravé. De plus, cet empereur portait les noms de M. Aurelius Antoninus Augustus Pius. Or, les empereurs, dans les dénominations desquelles entrent ces éléments, sont : Commode, Caracalla et Élagabal³. Mais le nom du second n'a jamais été martelé sur les monuments : le seul exemple de ce fait qu'on pourrait citer en Afrique est loin d'être certain. Ceux d'Élagabal ont bien été martelés, mais jamais on ne les a

(1) Poinssot, *ibid.*, p. 85, n. 308 = *Eph. epigr.*, 1200.

(2) Poinssot, *ibid.*, p. 83, n. 304. = *Eph. epigr.*, 1201.

(3) Marc-Aurèle ne porte pas le nom de Pius et Alexandre Sévère n'a pas celui d'Antonin. De plus, le nom de Sévère Alexandre a bien été quelquefois regravé sur les monuments où il avait été effacé, mais jamais ce prince n'a eu le titre de *cos IIII* qui est donné sur cette inscription à l'empereur mentionné.

regravés. Ceux de Commode, au contraire, ont été d'abord effacés, puis écrits à nouveau après que la réhabilitation de ce prince eût été ordonnée par Septime-Sévère. C'est un fait commun en Afrique; tantôt le mot Commodus seul est martelé, tantôt les autres noms de l'empereur, ses puissances tribunices, ses consulats, et tous les titres qui suivent ses dénominations ont disparu pour être rétablis postérieurement : c'est le cas ici.

Ces inscriptions et, par conséquent, le monument où elles étaient gravées, remontent donc au règne de Commode. On peut même préciser davantage. Commode ayant été consul IIII en 183 et consul V en 186, la date exacte doit être cherchée entre ces deux années. C'est aussi, suivant toute vraisemblance, l'époque où P. Mummius Saturninus fut prêtre de la province d'Afrique, c'est-à-dire du culte de Rome et d'Auguste à Carthage¹. Or, ce titre est suivi, sur l'inscription, des lettres A·CXIII que j'ai développées plus haut en a(nni) CXIII. C'est ainsi qu'on lit dans d'autres textes : *Sacerdos Cerer(um) coloni(a) Juli(a) Karthagine anni CLXXXVII*²; ou encore *Sacerdoti Cererum Karthagine anni CXXX*³.

L'année 183, 184 ou 185 ap. J.-C. répond donc, relativement au sacerdoce de la province d'Afrique, à l'année 113, c'est-à-dire que la première année du culte provincial remonterait à l'an 70, 71 ou 72, autrement dit au début du règne de Vespasien. On ignore la date précise où la plupart des *concilia* provinciaux se sont établis. Les uns sont antérieurs à l'ère chrétienne, par exemple celui d'Asie, organisé en 19 av. J.-C., et celui des trois Gaules, en 12 av. J.-C. La plupart furent institués par les premiers empereurs, comme celui d'Espagne citérieure, en 15 ap. J.-C.; celui de Crète et de Cyrénaïque doit son établissement au moins à Tibère, celui de Bétique existait sous Trajan, celui de Thrace sous Antonin le Pieux. Les autres furent fondés au fur et à mesure de la conquête ou de l'organisation des autres provinces⁴. Le texte d'Henrich Boudja tendrait à prouver que Vespasien fut le créateur, ou au moins le réorganisateur, du *concilium provinciae Africae*. Les documents que nous possédons sur ce dernier

(1) Les prêtres de Rome et d'Auguste étant choisis parmi les magistrats les plus élevés des municipes, ce sacerdoce est postérieur ici au duumvirat, c'est-à-dire à peu près contemporain du flaminat perpétuel.

(2) *C. I. L.*, VIII, 865.

(3) *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1885, p. 160, n. 24.

(4) Cf. Marquardt, *Eph. epigr.*, I, p. 200 et suiv.

sont encore trop peu nombreux pour nous apporter des arguments pour ou contre une telle conclusion. Je n'ai pas trouvé non plus, dans les textes relatifs à Vespasien ou à son époque, la moindre allusion, même éloignée, à ce fait. En tout cas, la formule *anni CXIII* semble bien prouver, conformément à l'opinion de Marquardt ¹, adoptée par presque tous ceux qui ont repris après lui la question du culte de Rome et d'Auguste, que le *sacerdos provinciae Africae* était annuel.

L'épithaphe suivante, encadrée dans les murs de la forteresse, mentionne une seconde fois la tribu Papiria.

15

Lettres de 0^m,10 environ.

D M S
 ■ FLAVIVS M P
 r APIRIA SEVERi
 NVS P V A ■■■■

*D(iis) m(anibus) s(acrum)... Flavius M. f(ilius), Papiria, Seve[r]inus
 p(ius) v(ixit) a(nnis).....*

Si ce personnage, ainsi que P. Mummius Saturninus, n'avait pas reçu personnellement le droit de cité romaine, et si telle était la tribu dans laquelle étaient inscrits les habitants de Furni, il faudrait en conclure que cette cité avait été élevée au rang de municipe par Trajan ou Marc-Aurèle, les seuls parmi les prédécesseurs de Commode dont on puisse affirmer qu'ils étaient inscrits dans la tribu Papiria.

J'ai copié, en outre, sur le mur de la tour ouest, non sans difficulté à cause de la grande hauteur où l'inscription est encadrée, la liste de noms suivante qui figurait peut-être aussi sur quelque ex-voto du temple de Mercure ².

(1) *Loc. cit.* et *Staatsverwaltung*, I (2^e édit.), p. 506. M. Pallu de Lessert a révoqué le fait en doute pour l'Afrique. (*Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 9.)

(2) Cf. une liste analogue dont il est question plus bas, n° 23.

Lettres de 6^m, 63.

██████████ S	██████████ 7 N D I A N
██████████ V I C T O R	S E R V I L I V S V I C T O R
C E S I V S ██████████ V	L I M S I V S R O G A T I A N
V A S I V S R E F I V S	L S E R V I L I V S F E L I C I A N
M C A E C I L I V S M A R C	L V M B R I V S S A T V R N N
L S V D I V S F E L I X	C E I O N I V S F E L I X
L S V D I V S N V N D I N R	P I C I V S F E L I X
D C O N C E S S I V S F E L I X	^u I P I V S R O G A T I A N
G E M I N I V S S A T V R N	C A E L I V S I A N V A R I V S
██████████ C C I V S S ██████████ I I N	C A E C I L I V S F R A N I V S
A ██████████ S I N ██████████ N	O C T A V I V S H O N O ██████████

...s, ... [V]ictor, C...sius ...u..., ... [E]vasius? Rectus??, M. Caecilius Marc(us), L. Sudius Felix, L. Sudius Nundin(a)r(ius), D. Concessius Felix Geminus Saturn(inus), ...ccius S...n..., A...sin...n..., ... [Sec]undian(us), Servilius Victor, L. Limisius Rogatian(us), L. Servilius Felician(us), L. Umbrius Saturnin(us), Ceionius Felix, Picus Felix, [U]lpus Rogatian(us), Caelius Januarius, Caecilius Eranius, Octavius Hono[ratus]...

On remarquera à la troisième ligne de la deuxième colonne le gentilice *Limisius*, formé de l'ethnique *Limisa*. Un habitant de Madaure avait semblablement pris ou reçu le gentilice de *Madaurinus* ¹.

Henchir Mahrouf. — De *Henchir Boudja* à *Henchir Besra* la distance n'est pas longue : six kilomètres séparent ces deux points à vol d'oiseau. Avant d'arriver à Besra, à quatre kilomètres environ au nord-ouest, sur les bords de l'Oued Mahrouf, est une petite ruine que l'on m'a dit se nommer *Henchir Mahrouf*, mais je crains que les Arabes auxquels je me suis adressé aient été peu au courant des noms du pays; c'est, d'ailleurs, un établissement agricole sans intérêt. Deux inscriptions funéraires mutilées et une troisième absolument effacée sont les seules particularités qui méritent d'être signalées en cet endroit.

(1) C. I. L., VIII, 1028.

gravée. Pendant cette période, Commode porta les titres suivants :

a. 177.	<i>trib. pot.</i>		<i>cos</i> ¹
	<i>trib. pot. II</i>	<i>imp. II</i>	 ²
	<i>trib. pot. II</i>		<i>cos</i> ³
	<i>trib. pot. II</i>	<i>imp. II</i>	<i>cos</i> ⁴
a. 178.	<i>trib. pot. III</i>	<i>imp. II</i>	<i>cos</i> ⁵
a. 179.	<i>trib. pot. IIII</i>	<i>imp. II</i>	<i>cos</i> ⁶
	<i>trib. pot. IIII</i>	<i>imp. II</i>	<i>cos II</i> ⁷
	<i>trib. pot. IIII</i>	<i>imp. III</i>	<i>cos II</i> ⁸
	<i>trib. pot. IIII</i>	<i>imp. III</i>	<i>cos</i> ⁹
a. 180.	<i>trib. pot. V</i>	<i>imp. III</i>	<i>cos II</i> ¹⁰
	<i>trib. pot. V</i>	<i>imp. III</i>	<i>cos III</i> ¹¹
	<i>trib. pot. V</i>	<i>imp. IIII</i>	<i>cos II</i> ¹²
	<i>trib. pot. V</i>	<i>imp. IIII</i>	<i>cos</i> ¹³

Or, à la fin de la troisième ligne de l'inscription de Besra, il y a la trace de trois hastes droites, et comme le nombre de lettres qui précédaient ces trois hastes, depuis la fin du mot *Sarmatic.*, était de huit environ, il faut lire à cette ligne *trib. pot. IIII* ou *III*, et rapporter le monument à l'année 178 ou à l'année 179. A la ligne suivante, où il manque entre la lettre initiale¹⁴ et l'S du milieu six lettres à peu près, on lira, soit [*imp. II co*]s [*p. p.*], soit [*imp. III co*]s [*II p. p.*].

En tout cas, cet établissement, en 178 ou 179, portait encore le nom de *civitas Muzucensis*. Il est évident qu'il est trop éloigné de

(1) Cohen, III, p. 326, n. 733-738; *C. I. L.*, VIII, 9992.

(2) *C. I. L.*, VIII, 99.

(3) *C. I. L.*, VI, 1023; Cohen, III, p. 237, n. 79, p. 238, n. 80, 81, 83, 89, etc.; p. 264, n. 270, p. 267, n. 295; p. 268, n. 298, p. 327, n. 739, 742, 743, 749; *C. I. L.*, IX, 5430.

(4) Cohen, III, p. 328, n. 751, 752; p. 329, n. 755, 756-759; p. 355, n. 981.

(5) Cohen, III, p. 272, n. 330; p. 329, n. 760-766, p. 355, n. 979 et 982; Diplôme militaire du 23 mars, 178 : *C. I. L.*, III, LXXI.

(6) Cohen, III, p. 257, n. 224 et p. 272, n. 334.

(7) Cohen, III, p. 258, n. 225, 226, 227, 230, 232.

(8) Cohen, III, p. 259, n. 234, 237; p. 264, n. 262; p. 330 et suiv., n. 768-782.

(9) Cohen, III, p. 330, n. 766.

(10) Cohen, III, p. 259, n. 233; p. 264, n. 263; p. 351, n. 960.

(11) Cohen, III, p. 264, n. 265.

(12) Cohen, III, p. 228, n. 3; p. 248, n. 165; p. 332, n. 784-795; p. 352, n. 963.

(13) Cohen, III, p. 332, n. 783.

(14) La haste inclinée que j'ai cru distinguer sur la pierre au début de la ligne n'est pas absolument certaine. La pierre est effritée.

municipium Muzucense, dont j'ai parlé plus haut (12 kilom. au moins), pour pouvoir être confondu avec lui. On doit admettre qu'il y avait deux Muzuca non loin l'une de l'autre, une plus importante qui devint municipe sous Caracalla, l'autre plus petite qui était encore *civitas* du temps de Commode et qui reçut, peut-être postérieurement, une organisation municipale romaine. La présence dans cette cité de curies électorales, que j'ai relevée sur un fragment d'inscription brisée en deux morceaux et qui se trouve sur le bord de la rivière¹ permettrait de le supposer, bien que ce ne soit pas là un argument tout à fait concluant².

Henchir Sidi-Mohammed-Zerdoud. — Dans la montagne au sud-est de Henchir Besra se trouve la koubba de Sidi-Mohammed-Zerdoud, auprès de laquelle on remarque les restes d'un établissement romain. Les pierres ont été employées à la construction du village qui entoure le marabout. J'ai recopié dans ce village quelques inscriptions funéraires que M. Poinssot y avait vues avant moi.

En allant de la dechra Sidi-Mohammed-Zerdoud à la dechra Bou-Dabbous, située sur l'autre versant des montagnes, à l'entrée de la grande plaine où est bâti Kairouan, on franchit un col assez étroit qui s'ouvre entre le djebel Ouchtetia et le djebel Bou-Dabbous. Au sortir de ce col, on rencontre l'*henchir el-Khanga*, qui n'est qu'un poste fortifié sans importance.

Le village qui entoure le marabout de Sidi-Assin-ben-Dabbous est construit de pierres antiques; je n'y ai vu néanmoins qu'une inscription funéraire gravée sur la section d'un rouleau à olives.

Le nombre des villages qui existent dans la montagne, sur les deux rives de l'oued Mahrouf est tout à fait remarquable. La population qui les habite est certainement d'origine berbère : elle a gardé les habitudes sédentaires de ses ancêtres.

Henchir-Djelloula. — Les ruines de Djelloula, à douze kilomètres au sud de dechra Bou-Dabbous, ont été plusieurs fois visitées.

(1) Sur deux fragments hauts de 0^m,38, larges ensemble de 0^m,51 en lettres de 0^m,055.

AMICO OMNIVM
CVRIAE · VNIVER
SAE

(2) On connaît des *civitates* africaines où la division en curies semble avoir existé. Cf. *C. I. L.*, VIII, 72 (à Gurza); 924 (à Zucchar); Babelon et Reinach, *Rapport sur une mission* (*Bulletin du Comité*, 1885), p. 107, n. 25 (à Ziân).

M. Guérin en a donné, dans son *Voyage archéologique*⁽¹⁾, une description parfaitement exacte à laquelle il y a peu à ajouter. Le monument dont il parle, et qui est situé au nord-est de la citadelle, est le seul qui soit resté debout. Bien que j'en aie relevé rapidement le plan, je ne saurais dire à quelle catégorie d'édifices publics il convient de le rapporter. Le petit fortin construit dans l'intérieur de l'enceinte fortifiée de la ville et qui la domine vers l'est, gardait l'entrée du djebel Ousselet du côté de Kairouan; c'était une défense contre les attaques venant de la plaine. Les ruines s'étendent assez loin au nord-ouest de la citadelle, autour de la source et au delà. La ville antique devait être d'une certaine importance.

Henchir Argoub el Arach. — Sans importance.

Henchir es-Senam. — Petit bourg. Enceinte fortifiée, avec porte encore debout. A un kilomètre à l'ouest de l'henchir-es Senam, on voit les deux amorces d'un pont sur lequel passait une route venant de l'Ousselet vers Sidi-Amara.

Henchir el-Hammam. — Gros bourg. Construction en blocage indéterminée. Restes de pressoirs; mur d'angle d'une petite forteresse.

Henchir bou-Ghara. — Sans importance.

Henchir el-Armel. — Id.

Henchir bou-Mahri. — Exploitation agricole d'une certaine étendue : trois pressoirs juxtaposés. Mausolée réparé à une époque assez basse. Un réservoir à eau en blocage. Restes d'autres édifices. Cet henchir était situé sur la route à laquelle j'ai fait allusion quelques lignes plus haut, et qui joignait l'Ousselet à Henchir Sidi-Amara.

Kasr Ksiba. — Fortin de la plus mauvaise époque, bâti avec des pierres empruntées de toute sorte, notamment avec des auges. La partie inférieure seule était en grand appareil, la partie supérieure en blocage. Autour de ce fortin, restes d'un petit établissement. Je n'y ai pas trouvé d'inscriptions.

Entre *Henchir bou-Ghara* et *Henchir Sidi-Amara*, on remarque plusieurs ruines sans importance aucune. Ce sont des restes de maisons.

(1) II, p. 339 et suiv.

Henchir Sidi-Amara. — La grande ruine qu'on appelle *Henchir Khima*, *Henchir Sidi-Amara* ou *Foum el-Afrit* se compose de deux parties distinctes. L'une, nommée particulièrement Kasr-Khima, ne contient guère qu'un mausolée presque intact dont l'inscription est connue depuis longtemps et dont la représentation a été donnée par M. Poinssot¹; l'autre, qui couvre un assez vaste espace de terrain au pied de la montagne, autour de la koubba de Sidi-Amara, renferme les restes de plusieurs grands édifices de différentes époques. C'est d'abord un arc de triomphe ou plutôt une porte monumentale tout à fait semblable à celle de Sbétla². M. Poinssot et M. de Belenet y ont vu à tort les restes d'un temple. Il n'existe plus que les pieds-droits de cette porte. Des niches qui étaient ménagées à droite et à gauche, l'une est maintenant à jour et ressemble à une fenêtre. Derrière, s'étendait une grande place entourée de portiques que soutenaient des colonnes. Six de ces colonnes sont encore debout à droite de la place; mais elles sont absolument enfouies au milieu d'un chaos de pierres de taille. Leur diamètre, en haut, est de 0^m,52. Cette place était sans doute le forum de la ville. A gauche de la place était un grand édifice dont il ne subsiste qu'une immense arcade, large de douze pas; des restes d'ornementation se remarquent sur les pieds-droits de l'arcade. L'édifice auquel elle appartenait a été transformé, à l'époque byzantine, en une forteresse solidement construite.

Un autre fortin plus petit existe au nord-est; c'est ce que M. de Belenet appelle le temple de Junon.

Au sud du grand fortin se dresse un pan de mur formé de blocage, recouvert d'un lit de pierres de taille de grand appareil. Sur la face sud-est du monument était figurée une couronne formant cartouche dans laquelle il n'y a jamais eu d'inscription. Enfin, non loin de là, se remarque une construction dont les murs ont été au moins refaits à une basse époque avec des bases empruntées au forum. Ça et là, on distingue la trace d'autres enceintes fortes ou d'autres monuments, mais moins bien conservés. Les inscriptions gisent à terre au milieu des ruines ou ont été employées dans les bâtisses arabes qui avoisinent la koubba.

De tous les textes épigraphiques copiés à Henchir Sidi-Amara par mes devanciers ou moi-même, aucun ne donne le nom antique

(1) *Bullet. des antiquités africaines*, 1884, p. 90 et pl. II. Cf. de Belenet, *Bulletin du Comité*, 1886, p. 207.

(2) Cf. Saladin, *Rapport de mission*, p. 79.

de la ville et très peu fournissent des renseignements sur sa nature. On peut seulement affirmer qu'au début du III^e siècle, elle avait le titre de municipale ¹, et que postérieurement elle devint colonie comme un certain nombre d'autres villes d'Afrique que tentaient les avantages attachés à ce titre ² : Vallis, Thugga, Thubursicum Bure, Lambèse, Kalama, etc. C'est ce que prouve le double fragment suivant que j'ai relevé dans une maison arabe :

18³

Haut. des pierres, 0^m,20 ; longueur, 0^m,52 et 1^m,05.
Haut. des lettres, 0^m,06.

{ CAELIVS · CERII }
{ SPLAENDIDAE · COI }
{ ARTEMISIVS RESTITVTVS AEDI }
(sic) { NLAPSA · AD MELIOREM FACIAEM · REFORMAVI } runt

... *Caelius Certi*? [f(ilius) ⁴ ... et] *Artemisius Restitutus aedi*[les ...
...] *splendidae col[oniae vetustate co]nlapsam ad meliorem faciaem
reformave[runt]*.

Le style même de l'inscription, aussi bien que le caractère paléographique des lettres, ne permettent pas de faire remonter le texte au III^e siècle; je l'attribuerais même à la deuxième moitié du IV^e.

Mais si l'on ne connaît par aucun témoignage précis le nom antique de l'henchir Sidi-Amara, on peut au moins le conjecturer. Il existe à 500 mètres environ de la ruine, vers le nord-ouest et au delà du défilé appelé Foum el-Afrit, un splendide pont à dix arches qui donnait passage à une grande voie romaine ⁵ et permettait de franchir en tout temps l'oued Mahrouf, appelé en cet endroit oued Djilf. Or cette voie ne peut être que celle d'*Assuras* à *Aquae Regiae*, par *Zama* et *Uzappa*, puisque *Uzappa* est situé dans la vallée de l'oued Ousapha au ksour Abd-el-Melek et que *Aquae Regiae* se trouve dans les environs du djebel Trozza, sans qu'on

(1) *C. I. L.*, VIII, 714.

(2) *Aul. Gell.*, XVI, 13.

(3) De Belenet, *Bulletin du Comité*, 1886, p. 208.

(4) On pourrait aussi songer à un cognomen comme *Ceri[atis]*.

(5) Poinssot, *Bulletin des antiqu. afric.*, 1884, pl. IV.

puisse d'ailleurs identifier cette station avec une ruine déterminée ¹. La table de Peutinger donne pour ce segment de la route les mesures suivantes :

Uzappa

VI

Manange

VII

Agar

XIV

Aguas Regias.

D'*Uzappa* à *Agar* il y avait donc treize milles, c'est-à-dire à peu près vingt kilomètres. Or il existe actuellement une piste arabe, que je n'ai pas pu suivre malheureusement et qui mène de Ksour Abd-el-Melek à Henchir Sidi-Amara. Cette route est assez large et assez facile pour que les chameaux y passent constamment. Les indigènes la prennent pour aller de la Hamada des Ouled-Aoun à Kairouan et à Souse ; elle est marquée sur la carte provisoire du ministère de la guerre et y mesure vingt-cinq kilomètres environ. Vers le milieu de la route, dans la montagne, on rencontre, m'a-t-on dit, une ruine qui se nomme *Henchir Faroha*. Je serais assez disposé à identifier cet henchir avec le *Manange* de la table, et *Henchir Sidi-Amara* avec *Agar*.

Je trouve une confirmation de cette dernière identification dans un passage d'El Bekri où on lit : « De Cairouan, on se rend à Djeloula, puis à Addjer, endroit où se trouvent un château et un pont. Il est situé dans un terrain inégal et pierreux » ². Addjer paraît bien être l'ethnique *Agar* de la Table ³.

Le nom des ruines voisines de la koubba de Sidi-Amara serait donc *municipium Agaritanum*, et, postérieurement, *colonia Agaritana*.

Je n'ai pas rencontré dans ces ruines de texte inédit important. Le suivant seul mérite d'être rapporté à cause de la forme insolite de certaines lettres :

(1) Voir mes *Explorations en Tunisie*, III, p. 25.

(2) (Trad. de Slane), p. 132.

(3) M. Houdas, professeur à l'Ecole des langues orientales a bien voulu vérifier à mon intention le texte arabe ; il m'assure que le mot Addjer n'a rien de commun avec *Hadjar* (pierre).

Sur un gros bloc rectangulaire haut de 0^m,45, et large de 0^m,52.
Haut. des lettres : 0^m,05.



VICLORINVS
BIXITPXCEN
OSQXRXCETX
MESESCEQE
ORKSETIMX //

(Estampage.)

Victorianus bixit (in) pace anos qarageta (quadraginta), meses ceqe (quinque) ora setima (hora septima).

Le chrisme présente une croix dans un cercle; il n'y a aucune trace d'un P. L'x et l'w qui y sont enfermés ne sont pas nettement dessinés; il est évident que le graveur ne comprenait pas le modèle qu'il avait sous les yeux et qu'il a grossièrement imité.

La forme de l'A est, je crois, nouvelle ¹. Celles qui s'en rapprochent le plus sont la forme A, qui se trouve quelquefois, même en Afrique, sur les inscriptions monumentales ² et la forme X, observée une seule fois par Marini ³ et dont on ne connaît pas d'autre exemple ⁴. Les T se rapprochent de la forme onciale τ; on en a rencontré de tels déjà en Afrique ⁵. Mais sur cette épitaphe chrétienne, ils sont moins élégamment tracés et rappellent la cursive de Pompéi, T. Il est même à remarquer qu'à la première ligne, le T de Bictorianus est absolument semblable à un L. Le texte est, d'ailleurs, rédigé d'une façon barbare.

Dechra-Djenoua. — Le petit village nommé *Dechra-Djenoua* est

(1) Cf. Hubner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, p. LIII.

(2) *C. I. L.*, VIII, 8116.

(3) *Arval.*, p. 513.

(4) Cf. Hubner, *loc. cit.*

(5) Cf. Hubner, *op. cit.*, n. 1146 et *Eph. epigr.*, 279.

bâti sur des ruines romaines. Il ne contient que quelques funéraires.

DE SIDI-AMARA A MACTEUR

Henchir Sidi-Marched. — Ruine située sur le versant ouest du djebel Serdj, autour de la koubba du même nom. Il y subsiste un petit fortin au milieu de ruines indistinctes, qui n'ont jamais été importantes.

Henchir Soudga. — Petite ville située sur une éminence. Un seul édifice debout, le temple de Junon, que signale une inscription découverte par M. Poinssot¹. Cette inscription nous apprend aussi qu'au temps de Commode la ville bâtie en cet endroit se nommait Urusi et était une *civitas*. Urusi n'est pas connu par les Itinéraires; mais Victor de Vite nous a gardé le souvenir de deux évêques, Mansuetus et Quintianus, qui furent persécutés sous les rois vandales et à qui il donne le nom de episcopus *Urcitanus* ou *Uricitanus*².

En avant du temple est une grande stèle debout qui a peut-être été employée dans une construction postérieure. On y lit une inscription libyque, mais dont les caractères affectent des formes tout à fait particulières. Elle est encore inédite et, malheureusement, je n'ai pu en prendre d'estampage. Je la signale à l'attention de ceux qui visiteraient dans la suite l'Henchir Soudga.

Henchir Bez. — Grande ruine qui occupe un mamelon au pied du Bargou et qui s'étend en pente douce jusque dans la plaine. Les principaux édifices sont, avec le temple dont je parlerai plus loin, trois fortins ou forteresses : l'un au nord-est de ce temple, qui porte aux angles des bases avec inscriptions. M. Poinssot en a fait, à tort, un second temple³ — il est possible que les fondations soient celles d'un temple ou de tout autre édifice, mais la partie qui sort de terre appartient à un fortin de basse époque; — un deuxième, vers le sud-est, dont la porte en plein cintre est tombée à terre; un troisième enfin, à l'ouest, près de la source, beaucoup plus grand que les autres : la porte en est encore en

(1) *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 246, n. 558.

(2) *Persecut. vandal.*, I, 3 et 9. Cf. Morcelli, *Afr. christ.*, I, p. 360.

(3) *Bulletin des antig. afric.*, 1884, p. 242.

place. A l'extrémité occidentale des ruines, près d'un bouquet d'oliviers, un édifice construit en maçonnerie légère reliée par des chaînes de pierres de taille et orné d'une abside pourrait être une basilique. Il y a à Henchir Bez de nombreuses traces d'autres édifices, mais indistinctes.

La ville se nommait autrefois *Vazita*, ou plus complètement *Vazita Sarra*. On ne trouve son nom mentionné ni dans les auteurs profanes ; ni dans les écrivains ecclésiastiques. A la fin du ^{II}^e siècle et au début du ^{III}^e, elle avait le titre de *civitas* et était gouvernée par deux *magistratus* annuels et des *XI primi*; c'est ce que prouvent les inscriptions du temple de Mercure et le texte suivant, que j'ai recopié après M. Poinssot ¹.

20

Pierre haute de 0^m,60, large de 0^m,57. Lettres de 0^m,54.

p r o s a l u t e
i m p . c a e s a r i s
M · A u r e l i c o m m o
D I A N T O N I N I A V g u s t i
S A R M A T · B R I T T A N i c i
C I V I T A S · V A Z I T A N A S A R
R A D E C R P D E C V R P P E C
P V B P F E C I T E T D E D I C
a n n o M A G G P C P C I N
c i l V R G I P E T L P S A L L V S
t i P C V R A T P P P O P
s t o r i o s e c u n d o

[*Pro salute Imp(eratoris) Caesaris*] M. A[ureli] Commo[di] Antonini Au[gus]ti Sarmat(ici). Brittan(n)[ic(i)] p(atris) p(atriciae), civitas Vazitana Sarra decr(eto) decur(ionum) pec(unia) pub(lica) fecit et dedic(avit), [an]no mag(istratum duorum) C. Cin[ci] L[ar]gi et L. Sallus[t]i[us] ...]; curat(ore) P. Op[istorio] Secun[do].

Le temple de Mercure s'élevait tout à fait au sommet du mamelon principal. Il en reste encore aujourd'hui des parties importantes. Les soubassements de la *cella* sont intacts ; elle mesurait

(1) *Ibid.*, p. 242, n. 545 = *Ephem. epigr.*, 1216.

onze pas carrés. Le *pronaos* est nettement dessiné : il avait huit pas de profondeur; à l'angle gauche, les trous de scellement de la colonne extrême sont encore visibles. Je suis persuadé qu'avec quelques fouilles insignifiantes on pourrait faire un travail architectural complet sur cet édifice. La porte d'entrée de la *cella* est encore debout en partie; les chapiteaux des colonnes, qui étaient d'ordre corinthien, les soffites et divers éléments constitutifs du monument gisent à terre, soit devant la *cella* même, soit sur la pente de la colline où elle s'élève.

L'inscription qui était gravée au-dessus de la porte de cette *cella* est encore en place pour une faible partie; le reste, brisé en plusieurs morceaux, git à terre aux environs. J'ai recopié tous les fragments connus de ce texte important et retrouvé celui qui manquait encore pour le compléter. (Voir la planche annexée.)

Une réplique de la même inscription était gravée, sans doute, sur la frise du temple; il n'en subsiste que deux fragments, hauts de 0^m,35 et larges de 1^m,05. Lettres de 0^m,08 ¹.

22

~~IVIIAI~~ *a u g u s t a e p i* { AE · FELICIS matris AVGVsti
 TRIAES *uae vazitanae triplicata sum* { M · FL · P · HS · III MIL · N · AEDEM · MERCurio
 ePV LVMIGI *nasium dedit l d d d i d e* { M o B HONOREM · XI · PR · AEDEM · Aesculapio

La date de cette double inscription est donnée par le nombre des puissances tribunices, des salutations impériales et des consulats de l'empereur. En effet, la XV^e puissance tribunice de Caracalla court du 10 décembre 211 au 9 décembre 212. Mais, cette même année 212, le prince fut désigné pour son quatrième consulat, dont il prit possession au début de 213; aussi porte-t-il, sur certains textes, le titre de *cos. des. IIII*². Il faut donc admettre, puisque ce titre ne figure pas ici, que le monument est de la fin de l'an 211 ou de l'année 212, mais antérieur à la date où Caracalla fut consul désigné pour l'année suivante, c'est-à-dire aux derniers mois de cette année.

(1) Poinssot, *Bullet. des antiquités africaines*, 1884, p. 244, n. 550 et 554.

(2) Cf. Wilmanns, 1473 (a).

Il résulte de ces textes qu'à cette époque un flamine perpétuel de la cité, nommé P. Opstorius Saturninus, a fait bâtir, suivant sa promesse, à Mercure *Sobrius*, un temple qu'il a orné d'un *pronaos* et d'un autel. Mercurius Sobrius était ainsi nommé parce qu'on lui offrait non du vin, mais du lait, ainsi que nous l'apprend Festus¹. On n'avait pas encore rencontré dans les inscriptions cette épithète jointe au nom de Mercure. Cependant elle figure sur un texte épigraphique inédit relevé à Constantine par Cherbonneau et qu'il avait communiqué à L. Renier². On y lit :

22 bis

Haut. de la pierre, 0^m,48 ; largeur, 0^m,19.

m e r c	V R I o	S O B R I	
o	C I M I V S	C A	
	R A R I V S	V O	
t u m s o l	V I T	L I B Ē S A N	

[Merc[uri]o³ Sobri[o.....]cimius Ca....rarius vo[tum sol]vit libe(n)s
ani(mo).

P. Opstorius Saturninus, qui avait été auparavant promu à la dignité de *undecim primus*, avait déjà élevé à Esculape un temple attenant à une basilique⁴.

Les inscriptions nous donnent d'autres renseignements complémentaires sur ces deux temples et les ornements qui s'y remarquaient.

Dans le temple de Mercure était naturellement une statue du dieu; elle avait été offerte par la piété d'un certain nombre de personnes dont les noms étaient gravés dans le *pronaos*. J'ai cherché, mais sans succès, à retrouver cette liste de noms. C'est aux mêmes fidèles du dieu qu'étaient dus les dons mentionnés dans l'inscription suivante :

(1) Festus, p. 140 et 240. *Sobrium vicum Romae dictum putant vel quia in eo nulla taberna fuerit, vel quod in eo Mercurio lacte non vino supplicabatur.*

(2) L. Renier, fiches manuscrites, n. 1742, cf. 2602.

(3) La copie de Cherbonneau porte VRIS; le S doit probablement être corrigé.

(4) On remarquera l'orthographe *bassilica* pour *basilica*. Ce redoublement du S est connu par d'autres exemples.

Pierre haute de 1^m,30, large de 0^m,50. Lettres de 0^m,07¹.

DEO Merc AVG
 [] AI / [] QVI
 ET PERSONAM AR
 GENTeam ET CAN
 DELABRA AEREA
 ET LVCERNAS DE SV
 O FECERVNT QVC^r
 NOMINA · IN PRO
 NAOSCRIP^TTASVN
 HANC QVOQVE
 STATVAM EX HS V
 MIL N POSVE
 RVNT ET DED

(Estampage.)

Deo M[erc](urio) Aug(usto) ... qui et personam argenteam et candelabra aerea et lucernas de suo fecerunt quo[r](um) nomina in pronao scripta sunt hanc quoque statuam ex sestertium Vmil(ibus) n(ummum) posuerunt et ded(icaverunt).

Les mots *persona argentea* désignent un mascaron d'argent. On sait que les masques étaient employés dans l'ornementation des édifices, soit sur le bord des toits où ils étaient placés comme antéfixes², soit appliqués sur des fontaines³, soit ailleurs. Il est évidemment impossible de dire dans quelle partie du temple d'Henrich Bez était disposé celui auquel il est fait allusion ici. Les *candelabra* étaient des piédestaux en marbre ou en métal sur lesquels on posait les lampes (*lucernae*) ou auxquels on les suspendait par des chaînes⁴. On conçoit aisément que ceux qui existaient dans les temples fussent dus à la générosité privée, comme les lampes elles-mêmes⁵.

(1) Poinssot, *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 243, n. 547.

(2) Plin., *H. N.*, XXXV, 12, 42. Cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, IV (2^e édit.), p. 637, 638.

(3) Ulp., *Dig.*, XIX, 1, 17, fine.

(4) Cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, s. v. *Candelabrum* et Marquardt, *op. cit.*, IV, p. 717.

(5) Mommsen, *I. N.*, 305 : *Candelabrum Junoni*; *C. I. L.*, VIII, 1267. *L. Memmius Felix flamen templi domini Aesculapi... lucernam aeream s. p. f.*

Le nom du dieu Mercure est encore rappelé sur deux textes très mutilés qui étaient gravés sur le temple, ou sur quelqu'une de ses dépendances :

24

Pierre haute de 0^m,48 et large de 1^m,15. Haut. des lettres : 0^m,12.

■ MERCURIO SOBrio

25

Pierre haute de 0^m,55 et large de 0^m,50. Haut. des lettres : 1^{re} ligne 0^m,08;
2^e ligne 0^m,10.

DECREVERAT ET MO
sacerdOTES DEI MERCuri

Le culte du dieu Mercure était assez répandu dans cette région. Cette divinité était particulièrement honorée à Henchir Boudja ¹, à Besra ², à Djelloula ³.

Ce même temple, sans être formellement mentionné sur l'inscription suivante, qui se trouve aujourd'hui tout à côté des précédentes, y est désigné tacitement ⁴ :

26

Pierre haute de 0^m,60, large de 1^m,32. Haut. des lettres : 0^m,085 ⁴.

SIGNVM · DEI · CVM · EQVO · EX · AERE · M~~AN~~ RELI~~CT~~NI ·
EX · AEDE · VETERE · IN HANC · AEDEM · MVNIFICENTIA
*p. opst*ORI · SATVRNINI · FL · PERP · FACTAM · RESPVBL · VAZ
*ita*NORVM · PERMITTENTE · VALERIO · PVDENTE · PROC
C · V · TRANSTVLIT · ET · IN BASSIL · AB EODEM · OPSTORIO · EMITA
IMPOS~~uit~~_{uit}

*Signum Dei cum equo ex aere ... ex aede vetere in hanc aedem
munificentia [P. Opst]ori(i) Saturnini, fl(aminis) perp(etui) factam,*

(1) Voir plus haut, n° 10 et 11.

(2) *Ephem. Epigr.*, V, 287.

(3) *Bulletin des antiquités africaines*, 1883, p. 288.

(4) Cf. Poinssot, *ibid.*, p. 243, n. 548 = *Ephem. epigr.*, 1215.

*respubl(ica) Vaz[ita]norum, permittente Valerio Pudente proc(on-
sule), c(larissimo) v(iro), transtulit et in bassil(ica) — ou bassii
— ab eodem Opstorio emta? imposuit.*

Les lettres de ce texte sont très effacées et l'estampage que j'ai essayé d'en prendre n'a donné aucun bon résultat. Je ne crois pas que la fin de la première ligne puisse être déchiffrée d'une façon certaine.

A la cinquième ligne on lit BASSII ou BASSIL; le mot EMTA n'est pas tout à fait certain, mais il ne faut pas songer à lire FACTA.

Une base que j'ai trouvée auprès du n° 23 est dédiée *Deo patrio*. Il est difficile de savoir si le dieu désigné sur cette dédicace est Mercure, Esculape ou une autre divinité, par exemple Hercule, qui s'est rencontré sur un autre texte de Henchir Bez ¹. Il est à remarquer pourtant que ce dernier porte à peu près ce titre sur une inscription de Sufes ²; on sait qu'Hercule est une divinité africaine.

27

Pierre haute de 0^m,75, large de 0^m,56. Lettres de 0^m,05.

D E O P A T R I O
L · A N T I S T I V S M A X I M I A
N V S S A C E R D O T V M M A ^(sic)
T O R V N A C V M A N T I S T I
A M A X I M A P O S T I M A
A E M I L I A N A N E P T E S V
A E X · L · A N T I S T I O M A
X I M I A N O L I C I N I A
N O O . I I I A I R I I I E I I I

(Estampage.)

*Deo patrio L. Antistius Maximianus sacerdotum (a)mator una cum
Antistia Maxima Postima Aemiliana nepte sua ex L. Antistio
Maximiano Liciniano ... fili[o...]*

L'inscription n° 26 soulève une question chronologique assez importante. On remarquera d'abord que la statue a été transpor-

(1) Poinssot, *ibid.*, p. 243, n. 546 = *Eph. epigr.*, 1214 : *Deo Herculi Q. Magnius Eutyches eq. r. aram cum ornamentis et signis suis fecit, idemq. dedicavit cum suis* (ma copie).

(2) C. I. L., VIII, 262. « Hercules, genius patriae », et plus bas, n° 92 : « Hercules, genius civilatis. »

tée du vieux temple dans le nouveau avec la permission du proconsul. On sait, en effet, que les gouverneurs de provinces, proconsuls et légats, avaient une certaine autorité sur les monuments destinés au culte et qu'ils intervenaient, soit pour assurer la conservation ou l'achèvement des édifices sacrés, soit pour autoriser des déplacements de temples ou de statues, surtout dans les villes de droit pérégrin qui jouissaient encore d'une organisation municipale locale¹. Mais ce n'est peut-être pas là le point le plus intéressant de l'inscription. Le proconsul mentionné à la quatrième ligne est nommé Valerius Pudens. La date de son gouvernement, inconnue jusqu'ici, peut être fixée désormais. En effet, P. Opstorius Saturninus est qualifié dans le texte, de *flamen perpetuus*; or, d'après le n° 21, il fut appelé à cette fonction religieuse en 210 ou 211, puisque c'est à l'occasion de cet honneur qu'il éleva le temple de *Mercurius Sobrius* pour le salut de Caracalla et que la dédicace en fut faite à la fin de 211 ou dans la première partie de 212. Le transfert de la statue dans le nouveau temple est donc postérieur à 212 ou au plus tôt de cette année, mais l'autorisation du proconsul a pu être donnée quelque peu avant le transfert. En tout cas, Valerius Pudens était certainement en charge en l'an 212, au début ou à la fin, peut-être toute l'année. Or, si l'on s'en rapporte aux *Fastes de la province d'Afrique* de Tissot, les trois années 210/211, 211/212, 212/213, seraient précisément occupées par le proconsulat de Q. Flavius Scapula Tertullus qui aurait duré un *triennium*². Cette dernière allégation, qui remonte à Tillemont³ et à Morcelli⁴, ne reposant sur aucun fondement sérieux⁵, il n'y a pas lieu de s'en embarrasser. En effet, le proconsul Scapula n'est connu que par un écrit de Tertullien qui ne parle

(1) Ulp., *Dig.*, I, 16, 7, 1. *Ædes sacras et opera publica circumire inspicendi gratia an sarta teclaque sint, vel an aliqua ratione indigeant; si quæ coepta sunt ut consummentur, prout vires reipublicae permittunt curare debet.* Cf. Plin., *Epist.*, X, 49 (58) et la réponse de Trajan, 50 (59).

(2) Tissot, *Fastes de la province d'Afrique*, p. 144.

(3) *Mém. ecclésiastiques*, III, p. 129 et note XXI.

(4) *Africa christiana*, II, p. 68 et suiv.

(5) L'argument le plus fort qu'on puisse apporter à l'appui de cette opinion est la date assignée par les calculs du P. Lalovera à une éclipse de soleil qui eut lieu à Utique sous le proconsulat de Scapula et qui serait de l'année 210 (Cf. Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 99.). Mais il s'est trouvé des astronomes pour contredire ce calcul et des auteurs pour nier que ce fût une éclipse ordinaire. Tertullien la donne comme un phénomène tout à fait merveilleux; son témoignage ne saurait être admis pour ce cas spécial: il est trop intéressé.

nullement de la durée de son gouvernement. De plus, la date de l'écrit de Tertullien est inconnue et ne peut servir à déterminer celle du proconsulat. On a pourtant émis au sujet de ces deux dates qui coïncident certaines conjectures que je dois rappeler ici.

Baronius, dans ses *Annales Ecclesiastici*¹, veut que l'ouvrage ait été composé en 203 et Dupin² quelques années après l'an 200, mais ils n'apportent à l'appui de cette assertion aucune preuve.

Je dirai la même chose de l'opinion de Morcelli qui admet le *triennium* 206/209. Tillemont propose les années 211, 212 et 213³, ce qui est plus raisonnable, et se fonde sur des arguments que je rappellerai tout à l'heure : c'est parmi ces années qu'ont choisi ceux qui se sont occupés de la question depuis. M. Aubé⁴ accepte l'année 211. Il en est de même de l'auteur inédit d'une dissertation : *De vera aetate ac doctrina scriptorum quae supersunt Q. Sept. Tertulliani*, inséré dans la *Patrologie* de Migne⁵. L'année 212, au contraire, est admise par les auteurs de la *Patrologie*⁶. Enfin M. Waddington⁷, sans fixer de date précise, pense que Scapula fut proconsul au début du règne de Caracalla.

Leur grand argument, dont la valeur est incontestable, est que l'opuscule *ad Scapulam* a été écrit sous le règne d'un seul empereur, puisque l'auteur y dit, c. 2 : « *Christianus nullius est hostis, nedum imperatoris* », et non *imperatorum*, puis plus loin : « *Colimus ergo imperatorem* » ; ailleurs il répète : « *Itaque et sacrificamus pro salute imperatoris* ». Comme il est certain, d'autre part, que cet écrit vint à la suite de la longue persécution qui eut lieu sous Septime Sévère, puisqu'il y est question des proconsuls de cette époque, sous lesquels les chrétiens avaient été exécutés ou martyrisés, il faut en conclure que l'ouvrage de Tertullien a été composé après le décès

(1) II, p. 291 et sq. (Édit. 1617.)

(2) *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* (Ed. 1686), I, p. 248.

(3) C'est la période à laquelle s'arrête un auteur allemand, M. Nath. Bonwetsch, dans un des ouvrages les plus récents qui aient paru sur Tertullien (*Die Schriften Tertullians nach der Zeit ihrer Abfassung*, Bonn, 1878, in-8, p. 52).

(4) *Les chrétiens dans l'empire romain de la fin des Antonins au milieu du III^e siècle*, p. 192 et 231.

(5) Tome I de Tertullien, p. 145, § 14.

(6) *Ibid.*, p. 696. Je ne parle pas de ceux qui, d'après la *Patrologie*, ont songé au règne de Macrin ou d'Elagabal.

(7) *Fastes des provinces asiatiques*, p. 256 d'après Le Nourry, *Notes à l'édition d'Oehler*. Cf. Alb. Hauck, *Tertullian's Leben und Schriften*, (Erlangen, 1877, in-8), p. 384, qui ne discute même pas la date.

de Sévère, dont il parle comme d'un mort¹, et sous le règne de Caracalla. Mais on sait que la persécution cessa avec Septime Sévère. C'est, du moins, la conséquence que l'on a tirée d'un passage bien connu de Sulpice Sévère². Si l'on voulait prendre ce texte dans toute sa rigueur, il faudrait en conclure que le proconsulat de Scapula a commencé avant la mort de Septime Sévère, soit vers le milieu de 211, pour durer jusqu'en 212, année au début de laquelle Tertullien aurait composé son opuscule. Mais, en ce cas, n'aurait-il pas, en parlant de Septime Sévère, fait allusion à sa mort si rapprochée? Si l'on admet, au contraire, ce qui semble plus conforme à la vraisemblance, que la persécution dont la violence ou le ralentissement dépendaient d'ailleurs beaucoup de la volonté des proconsuls, ne s'est pas éteinte subitement, mais a diminué graduellement pour cesser bientôt, on peut reculer le proconsulat de Scapula jusqu'au début du règne de Caracalla.

En résumé, puisque, d'après les inscriptions rapportées plus haut nos 21 et 29, Valerius Pudens était encore en charge suivant toute vraisemblance à la fin de l'année 212, et certainement au début de cette année, et que, d'un autre côté, le texte de Sulpice Sévère nous oblige à placer le proconsulat de Scapula le plus près possible de la mort de Septime Sévère avec lequel la persécution se serait à peu près terminée, le gouvernement de Scapula en Afrique, doit être de l'année 212/213 ou au plus tard de 213/214. Ce serait aussi la date du traité de Tertullien pour lequel, dans l'un et l'autre cas, on peut admettre l'année 213. Valerius Pudens aurait été, par suite, proconsul en 211/212 ou 211/213.

Ce proconsul est certainement celui auquel fait allusion Tertullien dans l'opuscule à Scapula, lorsque, voulant l'exciter à la clémence, il lui rappelle l'exemple des proconsuls qui l'ont précédé et se sont distingués par leur douceur envers les chrétiens : c. 4. *Ut Cincius Severus qui Thisdri ipse dedit remedium quomodo*

(1) C. 4. « *Ipse etiam Severus, pater Antonini, Christianorum memor fuit, nam et Proculum christianum... requisivit et in palatio suo habuit usque ad mortem ejus, quem Antoninus optime noverat lacte christiano educatus.* » Cf. aussi à ce sujet Münter, *Primordia eccl. afric.*, p. 194 et 203 et le Nourry, *Notes sur Tertullien* (Ed. OEhler, III, p. 147.)

(2) *Hist. Sacr.* II, 32. *Sexta deinde Severo imperante Christianorum vexatio fuit... interjectis deinde annis VIII et XXX pax Christianis fuit; nisi quod medio tempore Maximinus nonnullarum ecclesiarum clericos vexavit. Mox Decio imperante septima persecutione saevitum est in Christianos.* Cf. *Bull. di Arch. christian.*, 1866, p. 19.

responderent Christiani ut dimitti possent. Ut Vespronius Candidus qui christianum quasi tumultuosum civibus suis satisfacere demisit. Ut Asper qui modice vexatum hominem et statim dejectum nec sacrificium compulit facere.... Pudens etiam missum ad se christianum in elogio concussionem ejus intellecta dimisit.

Cincius Severus et Vespronius Candidus ont exercé leur charge sous le règne de Commode entre 180 et 190¹. Tissot a placé le gouvernement de Cincius Severus avant celui de Vespronius Candidus, en quoi le texte de Tertullien lui donne raison ; car il est évident maintenant qu'il est rédigé chronologiquement.

C. Julius Asper fut proconsul d'Afrique vers 205². La date de son proconsulat se déduit de celle où son fils, qu'il prit sans doute comme questeur à l'exemple de beaucoup d'autres proconsuls, exerça la questure d'Afrique. M. Waddington admet l'année 205³. Mais ce n'est là qu'une probabilité.

Enfin vient Pudens qui est notre Valerius Pudens. Servilius Pudens, qu'on a voulu identifier avec le Pudens de Tertullien⁴, n'a jamais été proconsul d'Afrique, comme l'a prouvé M. Mommsen⁵. L'eût-il été, qu'il ne pourrait guère être le même que ce personnage si doux avec les chrétiens ; car son proconsulat serait alors antérieur à celui d'Asper que Tertullien pourtant cite avant lui. Or Tertullien, je le répète, paraît avoir suivi l'ordre chronologique.

Henchir Aïn-Zaccar. — A 3 kilomètres au nord de Henchir Bez se voit une ruine assez étendue ; j'y signalerai deux forteresses, dont l'une assez grande, auprès de la source.

Un peu au sud de la zaouïa de Sidi-Abel-el-Melek, j'ai remarqué un pont jeté sur la Siliana. A cet endroit passait donc une voie qui se dirigeait vers le nord-est. La piste actuelle qui mène de la zaouïa à Tunis suit exactement cette direction. Cette voie rejoignait en ce point celle qui remontait la vallée de la Siliana et menait à Uzappa (Ksour Abd-el-Melek).

A deux kilomètres et demi au sud de la zaouïa est un reste de ferme. Puis on rencontre, au moment où on quitte la plaine pour s'engager dans la montagne, la ruine appelée Kobbear-er-Ghoul.

(1) Tissot, *Fastes de la province d'Afrique*, p. 127. Cf. Aubé, *op. cit.* p. 172.

(2) *Ibid.* p. 138. Cf. Aubé, *ibid.*

(3) *Fastes de la province d'Asie*, p. 258.

(4) Tissot, *op. cit.* p. 125. Aubé, *op. cit.*, p. 172 et p. 190, note 2.

(5) *Eph. Epigr.*, V, 298.

Le monument le plus important de cette ruine est une forteresse qui couronne le sommet d'un mamelon élevé. Des monuments mégalithiques y ont déjà été signalés par M. Poinssot ¹.

Henchir Djebara. — Sur la rive gauche de l'Oued Siliana qui porte ici le nom d'Oued Ousapha. Ruine de forteresse au milieu de restes de constructions indistinctes.

Ksour, Bordj et Henchir Abd-el-Melek. — Le marabout enterré dans la zaouïa Sidi Abd-el-Melek dont je viens de parler, possédait sur les bords de l'Oued Ousapha une propriété où il bâtit un bordj : c'est le Bordj Abd-el-Melek. La construction fut élevée au milieu et aux dépens de ruines importantes situées en cet endroit. Ces ruines furent découvertes par une colonne expéditionnaire sous les ordres du général Philibert; un dessin de l'arc de triomphe avec l'inscription qu'il porte en fut même reproduit par la photographie. J'en eus connaissance dès l'année 1882 et je signalai le fait à Tissot. M. Poinssot, M. Espérandieu, M. Letaille et plusieurs autres, parmi lesquels le capitaine Bordier, du 4^e tirailleurs, aujourd'hui contrôleur civil à Makteur, ont visité cet henchir depuis lors et en ont recueilli les inscriptions. Une description soignée et très exacte en a été donnée par M. Poinssot ².

Des deux portes monumentales qui restent encore debout, l'une regarde l'est. Elle est assez ornée ³. Elle donnait probablement accès dans une place entourée de portiques qui est profondément bouleversée, surtout depuis les fouilles qui y ont été faites pour la construction du bordj. L'autre, tournée vers le nord, était précédée d'un pont aujourd'hui écroulé. C'est là qu'aboutissait la voie de Zama Regia. L'édifice à arcades que M. Poinssot a reproduit ⁴, et qu'il appelle un portique, est assez profondément enterré; mais le fumier et la paille qui l'encombrent seraient assez faciles à débayer. On pourrait alors déterminer à quelle catégorie d'édifices il appartient.

La ville antique située à cet endroit s'appelait Uzappa, ethnique qui se retrouve dans le nom moderne de l'Oued Ousapha. Cet ethnique est donné par un certain nombre d'inscriptions, notamment par celles des portes triomphales.

(1) *Bull. des antiq. africaines* 1884, p. 239 et 240.

(2) *Ibid.*, 1884, p. 228.

(3) Cf. *ibid.* pl. XI.

(4) *Ibid.*, pl. XII.

PORTE DE L'EST

Lettres de 0^m,10 environ¹.

geniO · CIVITATIS · VZAPPAE
a VG SAC DD · PP

PORTE DU NORD

Architrave longue de 3^m,50, haute de 0^m,70; lettres de 0^m,115².

i M P CAES · M · AVRELIO SEVERO ANTONI
no PIO · FEL · AVG β C β VZAPPA · D · D · P · P

On serait tenté volontiers d'identifier ce nom avec l'Ausafa des auteurs ecclésiastiques³. Cependant, d'après la place qu'occupe l'évêque d'Ausafa dans les listes de prélats appelés aux différents conciles, il semblerait que la ville était située dans la Proconsulaire; c'est l'opinion de Morcelli. Or, une inscription que je rapporterai plus bas permet, au contraire, de conclure qu'Uzappa était en Byzacène. Il y a là une contradiction qu'il n'est pas permis de négliger.

Uzappa était encore une *civitas* sous le règne de Caracalla, au début du III^e siècle⁴. Le rang de municipe lui fut concédé dans le courant du siècle, probablement sous Gallien où l'un de ses successeurs, comme le prouvent la base dédiée à Probus et une autre inscription (n° 36). Mais comme on ne connaît aucun des surnoms de ce municipe et que pas une des inscriptions que j'y ai copiées ne porte une mention de tribu, ce qui est tout naturel, puisque la tribu cessa d'être inscrite sur les monuments à partir du règne de Caracalla, il est impossible de fixer la date précise où Uzappa échangea le titre de cité pour celui de municipe.

Presque toutes les inscriptions de Henchir Abd-el-Melek donnent lieu à des observations intéressantes. Je transcrirai successivement celles qui me paraissent mériter d'être rapportées, en les faisant suivre des observations nécessaires.

(1) *Bull. épigr.* 1883, p. 150; Tissot, *Troisième rapport sur les missions de Tunisie*, p. 12 et *Eph. épigr.*, 286.

(2) *Bulletin du Comité*, 1886, p. 192 n. 10.

(3) Cf. Morcelli, *Africa christiana* I, pp. 87 et 88.

(4) Cf. n. 29.

Pierre haute de 0^m,75, large de 0^m,62. Lettres hautes, l. 1 de 0^m,11, l. 4 et suiv de 0^m,05¹.

I V N O N
A V G
S A C R
L VIBIVS L ATINIANVS
II V I  I I I P L E G V I
 F E C I T

*Junoni Aug(ustae) sacr(um). L. Vibius Latinianus.....
leg(ionis) VI... fecit.*

La cinquième et la sixième ligne sont difficiles à lire; la mention seule de la sixième légion *Ferrata* ou *Victrix* est certaine. Le surnom de la légion m'a paru effacé à dessein, mais je n'oserais l'affirmer.

Base haute de 1^m, large de 0^m,60. Lettres de 0^m,04².

IMP CAESAR AVRELI
O VERO AVG ARME
NIACO DIVI ANTO
NINI FIL DIVI HA
DRIANI NEP DIVI
TRAIANI PARTHI
CI PRONEP DIVI
NERVAE ABNEP
P M TRIB POT
IMP II COS II
P P D D P P

*Imp(eratori) Caes(ari) L. Aurelio Vero Aug(usto) Armeniaco Divi
Antonini fil(io), Divi Hadriani nep(oti), Divi Trajani Parthici
pronep(oti), Divi Nervae abnep(oti) p(ontifici) m(aximo) trib(uni-
cia) pot(estate), imp(eratori) II, co(n)s(uli) II, p(atr) p(atriciae).
D(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).*

(1) Cf. Poinssot, *Bull. des antiquités africaines*, 1884, p. 232 n. 517 = *Eph. Epigr.* 1178.

(2) Cf. Espérandieu, *Acad. d'Hippone*, 1883, p. 12; Poinssot, *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, pp. 231 et 516 et *Eph. epigr.* 1179.

Le monument est dédié à L. Verus. L'empereur y porte les titres de *trib. pot., imp. II, cos. II*. Or L. Verus reçut la puissance tribunice le 7 mars 161. Il garda le titre de *trib. pot.* jusqu'au 9 décembre de la même année. Son deuxième consulat étant aussi de 161, il n'y a rien que de très naturel à rencontrer accolés les titres de *trib. pot.* et de *cos. II*. Il en est autrement pour le numéro des salutations impériales. Car l'empereur ne reçut la seconde salutation impériale qu'en 163, à la suite de la soumission de l'Arménie, victoire qui lui valut encore, ainsi qu'à Marc-Aurèle, le surnom honorifique d'*Armeniacus*¹. Pendant les deux premières années du règne, il ne se passa rien, en effet, qui pût valoir aux deux princes une nouvelle salutation impériale. Or L. Verus porte ici le titre d'*Armeniacus*. Donc le monument est postérieur au début de l'année 163. Il faut en conclure qu'il y a erreur, non dans le chiffre des consulats, puisque L. Verus ne fut consul pour la troisième fois qu'en 167, mais dans celui des puissances tribunices, ou plutôt que le chiffre de celles-ci a été omis par le graveur. Comme, d'un autre côté, le surnom de *Parthicus* qu'il reçut en 165 en même temps que le titre d'*imp. III* ne figure pas dans la titulature de l'empereur, c'est que le monument a été élevé entre 163 et 165.

Le chiffre des puissances tribunices oublié était, soit III (fin de 163)², soit IIII (déc. 163 — déc. 164)³, soit V (déc. 164 — déc. 165).

31

Fragment haut de 0^m,35, large de 0^m,95. Haut. des lettres : 0^m,05.

germ | ANICI SARMATICI PRINCIPIS IV | ventutis
MMIVS · FIDVS · LEGATVS · PR | o pr. pr. africae

... [Germ]anici Sarmatici principis ju[ventutis] ...mmius Fidus
legatus pr[o pr(aetore) pr(ovinciae) Africae...]

Les titres de *Germanicus Sarmaticus* suivis de celui de *princeps juventutis* ne peuvent se rapporter qu'à Commode : Marc-Aurèle, qui les prit en même temps que ce dernier, n'était plus « *princeps juventutis* » à ce moment. Lampride nous apprend, au contraire, que Commode reçut le titre en même temps que la toge virile⁴,

(1) Eckhel, *D. N. V.*, VII, p. 72.

(2) Cf. Cohen, III, p. 172, n. 4, 5, 6. L. VERVS AVG. R ARMEN TR P III IMP II COS II.

(3) Cf. *ibid.*, p. 173, n. 7. R ARMEN TR P III IMP II COS II.

(4) In *Commod.*, 2.

c'est-à-dire en 175. En cette même année, on lui décernait l'épithète de *Sarmaticus*. Ce monument est donc, au plus tôt, de l'an 175. D'autre part, les empereurs abandonnaient d'ordinaire le titre de *princeps juventutis*, au moins à cette époque, au moment où ils étaient revêtus de la puissance tribunice, ou tout au moins, on ne mettait plus ce titre sur leurs monuments¹. Pour Commode, en particulier, le titre de *princeps juventutis*, qui se rencontre surtout sur les monnaies, ne lui est donné que jusqu'au jour où il échangea le titre de César contre celui d'Auguste². Il est donc probable que l'inscription d'Uzappa fut gravée entre l'an 175, où Commode reçut le titre de *Sarmaticus*, et l'an 176, où il fut associé par Marc-Aurèle à la puissance tribunice³.

Le gentilice du légat cité à la seconde ligne peut être soit [Me]mmius, soit [Mu]mmius, soit [A]mmius ou tout autre terminé de la même manière. Je ne pense pas que le personnage soit connu. Il se peut qu'il ait été légat pro-préteur de Numidie; on ne connaît pas le nom du ou des légats de Numidie qui exercèrent le commandement entre les années 174 et 176. Mais vu l'absence du mot AVG entre *legatus* et *pro*, vu aussi l'endroit où j'ai trouvé cette inscription, il est probable qu'il faut faire de ce légat un légat du proconsul d'Afrique, *legatus pro praetore provinciae Africae*.

L'inscription suivante, où il est encore fait mention de Commode, est de l'an 181⁴.

32

Base haute de 0^m,90, large de 0^m,90. Lettres de 0^m,065.

DIVO · ANTONINO · PIO
PATRI [IMP CAES M AVRELI]
[C O M M O D I] A N T O
NINI · AVG · GERM · SAR
MAT · PONT · MAX · TRIB
POT · VI · IMP · IIII · COS
III · P · P · D · D · P · P ·

Divo Antonino Pio, patri Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli(i)

(1) Koch, *De principe juventutis*, Leipzig 1883, p. 27 et sq.

(2) Cohen, III, p. 311, n. 601-607. Cependant on trouve ce titre joint à la mention de la seconde puissance tribunice sur une inscription (C. I. L., IX, 5430).

(3) La chronologie de Commode donnée par M. Koch, p. 38, n'est pas exacte pour ce qui regarde le titre de *princeps juventutis*. Il suppose de plus qu'il garda ce titre jusqu'en 192, je ne vois pas d'après quels documents.

(4) Cf. Espérandieu, *Acad. d'Hippone*, 1883, p. 12; Poinssot, *Bull. des Antiquités Africaines*, 1884, p. 231, n. 515 et *Eph. epigr.* 1180.

Commodi Antonini Aug(usti) Germ(anici Sarmat(ici) pont(ificis) max(im)i, trib(unicia) pot(estate) VI, imp(eratoris) IIII, co(n)su(lis) III, p(atris) p(atriciae). D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

Une autre dédicace impériale, encadrée aujourd'hui dans le mur du bordj, contient les noms de l'empereur Probus¹ :

33

Base haute de 1^m,30, large de 0^m,56. Lettres de 0^m,06.

IMP · CAES
M · AVRELIO
PROBO PIO
FELICI AVG
PONTIFICI
MAXIMO GER
MANICO · MA
XIMO · TRIBV
NICIAE POT
P · P · COS III
MVNICV z Ap
pa devotum
d · d · p · p ·

Imp(eratori) Caes(ar)i M. Aurelio Probo Pio Felici Aug(usto) pontifici maximo Germanico Maximo, tribuniciae pot(estatis), p(atris) p(atriciae), co(n)[s(ulis)] IIII, munic(ipium) U[z]a[ppa devotum. D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica)].

Probus reçut la puissance tribunice en avril (?) 276 et porta le titre de *trib. pot* jusqu'au 10 décembre de cette année, où il prit celui de *trib. pot. II*. Notre inscription semble donc être de cette époque. Mais les autres titres de l'empereur ne paraissent pas s'accorder avec cette conclusion. Le surnom de *Germanicus*, suivi ici de l'épithète *Maximus*, qui est, d'ailleurs, très rare et dont je n'ai trouvé qu'un seul exemple sur les inscriptions², fut donné à Probus en 277, à la suite de ses victoires en Germanie³. Le

(1) Espérandieu, *ibid.*, p. 11; Poinssot, *ibid.*, p. 232, n. 519; *Eph. epigr.* 1181.

(2) *C. I. L.*, II, 3738: *Verus Gothicus verusque Germanicus*.

(3) Cf. Vopiscus, *in Prob.* c. 15 et *C. I. L.*, *loc. cit.*

texte transcrit plus haut serait donc au plus tôt de 277. Mais si l'on tient compte du nombre des consulats qui figurent sur la pierre (III ou IIII au plus, plutôt III), on devra encore reculer cette date en 280, date du III^e consulat de Probus ou en 281, date du IV^e. Il faut en conclure que le nombre des puissances tribunices de Probus, qui était de cinq à l'époque où ce texte fut gravé n'est pas indiqué sur le monument. Ce fait, dont nous avons déjà vu un exemple à Uzappa (n^o 30), est moins étonnant dans le cas actuel que dans le précédent à cause de l'époque relativement basse où l'inscription a été rédigée : le chiffre des puissances tribunices cesse d'être régulièrement marqué à partir du milieu du III^e siècle.

Au moment où fut gravée cette inscription, Uzappa était devenue municipale.

Derrière la porte orientale et au milieu des ruines accumulées sur ce point, qui sont sans doute celles du forum, gisent plusieurs belles architraves, les unes assez bien conservées, les autres, au contraire, très détériorées; j'y ai lu¹ :

34

Fragments d'architrave hauts de 0^m,30, longs de : a) 1^m,60, b) 2^m,90, c) 2^m,80, d) 2^m,20. Lettres de 0^m,12.

- a TISSIMORVMSEMPERAVGGG,
b OVIDIDIOFELICIOCONSULARI KOVINCDIZ L. VIDIVSI
c CIVICVMETERGASEHONOREMFLPPCONLATVMIVDICANTIQV
d TISL. SILVETVSTATECONLABSAMOB²

Le sens général de l'inscription, assez difficile à reconstituer d'une façon certaine, est le suivant :

[*Pro beatitudine temporum d(ominorum) n(ostorum trium)... invic-
tissimorum semper Aug(ustorum), [administrante...] Didio Felicio,
consulari provinc(iae) Byz(acenae) L. Afidius ou Vidius ... civi,
cum et erga se honorem fl(amonii) p(er)p(etui) conlatum, judi-
canti..... [porticum] ... vetustate conlapsam ... [restituit].*

Le consulaire de Byzacène Didius Felicius (plutôt que Considius

(1) Cf. Espérandieu, *Acad. d'Hippone*, 1883, p. 13; Poinssot, *Bull. des anti-
quités africaines*, 1884, p. 233, n. 521, et *Eph. epigr.*, 1184.

Felicius) m'est inconnu. Il vivait, postérieurement à Dioclétien, au temps de trois empereurs, ce qui limite l'époque de sa magistrature à quelques périodes bien déterminées.

On connaît un Felicius auquel s'adresse un rescrit de Carus, Carin et Numérien, en 268; mais ce personnage paraît être un particulier. On peut conclure de ce texte que la ville d'Uzappa était située en Byzacène; c'est un détail qui a son importance.

35

Base haute de 1^m,05, large de 0^m,59. Lettres de 0^m,06¹¹.

SEX ANICIO FA
VSTO PAVLINI
ANO CI PATRO
NO PATRON^I F
ORDO cIVITA
tIS ^{VZ}apPEN
sis sTATVAM
fACERE CV
raTIT IDEMQ
dEDICAVIT

Sex. Anicio Fausto Pauliniano c(larissimo) j(veni) patrono, patroni f(ilio), ordo [c]ivita[t]is Uz[ap]pen[sis s]tatuam [f]acere cu[ra]vit idemq(ue) [d]edicavit.

Base élevée à un jeune homme appelé Sex. Anicius Faustus Paulinianus, d'ordre sénatorial, fils d'un patron de la cité et patron lui-même. Le personnage n'est pas connu. Cependant on a gardé le nom d'un proconsul d'Afrique appelé *Sex. Cocceius Anicius Faustus Paulinus* qui figure sur une inscription de Tebour-souk². Borghesi³ supposait que ce personnage était le frère d'Anicius Julianus, consul en 322, et que, consul lui-même en 325, il avait été postérieurement proconsul d'Afrique. Wilmanns, au

(1) Cf. Espérandieu, *ibid.*, p. 11; Bordier, *Bull. des antiquités africaines*, 1884, p. 310. et *Eph. epigr.* 1882.

(2) *C. I. L.* VIII, 1437.

(3) *Œuvres*, VIII, p. 585.

contraire, se fondant sur les caractères paléographiques de l'inscription, attribue le monument de Teboursouk à l'âge de Gallien, dont le nom serait martelé à la dernière ou à l'avant-dernière ligne¹. Le proconsulat du personnage devrait donc se placer, suivant lui, entre 253 et 268².

Il est très vraisemblable que le jeune homme mentionné sur la base d'Uzappa est le fils du proconsul : on remarquera qu'il porte le même prénom Sex., le même surnom Faustus et un second *cognomen* dérivé de celui de Paulinus, Paulinianus³. Il n'y aurait rien que de très naturel à ce que le proconsul Sex. Cocceius Anicius Faustus Paulinus ait été choisi comme patron par la ville de Uzappa à cause des services qu'il pouvait lui rendre dans sa haute position ; les proconsuls d'Afrique étaient souvent ainsi honorés du titre de patron par des cités, pendant leur proconsulat ou immédiatement après, et à cause de ce proconsulat même par exemple, Sex. Cocceius Vibianus à Telmin⁴. Il en était de même pour les légats de Numidie : on en connaît plus d'un exemple dans les inscriptions de Lambèse et de Timgad⁵. En conséquence cette inscription serait contemporaine du proconsulat de Sex. Anicius ou peu postérieure, l'érection de la statue au fils *encore juvenis* devant avoir suivi de près la concession du titre de patron au père et aux autres membres de sa famille, concession dont elle était, pour ainsi dire, la suite, c'est-à-dire qu'elle serait à peu près du règne de Gallien. Cette conclusion s'accorde parfaitement avec le double fait qu'il n'y a aucune tribu mentionnée sur cette base parmi les dénominations du personnage, ce qui nous place à une époque postérieure à Caracalla et que, d'autre part, Uzappa y porte encore le titre de *civitas* qu'elle n'avait plus sous Probus. Ce serait donc après l'époque de Gallien qu'elle aurait été élevée au rang de municipe.

L'inscription que je vais rapporter et qui n'est pas inédite⁶ serait, en conséquence, postérieure au règne de Gallien, puisque la ville y porte le titre de *municipium*.

(1) C. I. L. VIII, *loc. cit.*

(2) Cf. Tissot, *Fastes de la province d'Afrique*, p. 175.

(3) Le *cognomen* Faustus est un surnom très commun dans la famille. (C. I. L. VIII, 6, 1437, 2437, 2438 etc. 7040, 9971.)

(4) C. I. L. VIII, 84.

(5) *Ibid.*, 2358, 2611, etc., et *Eph. epigr.* 696, etc.

(6) Cf. Poinssot, *Bull. des antiquités africaines*, 1884, p. 233, n. 520.

Base haute de 1^m,12, large de 0^m,43. Lettres de 0^m,06.

C · VALERIO GALLIA
 NO HONORATIAN o
 i C · PATRONI I il
 o B AMOREM EIVS
 (sic) d E M SET VALERIOR
 gALLIANE a VI ET ROGA T
 iANI PATRIS ET VII
 PA FR I r i S
 o RDO M V N i c V z a P
 p ENSIS · STATVAM · I
 f A C E R E C V R A V I T
 i D E M Q · D E D I C A V I T

(Estampage.)

C. Valerio Galliano Honoratian[o j(uveni)] c(larissimo), patroni
 f[il(io), o]b amorem ejus[d]em set Valerior(um) [G]allian[i a]vi et
 Rogat[i]ani patris et ... frat[ri]s, [o]rdo mun[ic(ipi)] U[za]p[p]en-
 sis statuam e[i] f[ac]ere curavit, [i]demq[ue] dedicavit.

C. Valerius Gallianus Honoratianus est inconnu comme le reste
 de sa famille. Mais il est à remarquer que dans cette inscription,
 ainsi que dans la précédente, les personnages qui ne sont encore
 que des jeunes gens sont appelés *patroni filius*. Le titre de *patro-*
nus est donné à l'un d'entre eux, mais il n'est pas mentionné
 pour l'autre. L'explication de cette omission est peut-être la sui-
 vante. La dignité de patron était héréditaire dans les familles; le
 fait est prouvé par de nombreux exemples et confirmé par cer-
 taines tournures qu'on rencontre dans les inscriptions : *jam ab*
origine patronus ¹, *ab atavis patronus* ², *ab avo et majoribus*
patronus ³. De plus, cette hérédité est formellement stipulée
 sur les *tabulae patronatus*, où il était écrit : *Civitas (illa illum)*
cum liberis posterisque patronum cooptaverunt. Mais il y avait une
 différence entre le titre de patron, obtenu directement par un
 personnage, et celui de patron possédé héréditairement. On a
 supposé avec vraisemblance que, pour donner au fils d'un patron
 la qualité effective de patron, et non plus seulement le titre, soit

(1) C. I. L. IX, 1568; X, 1815, 6816, 3857.

(2) *Ibid.*, X, 1591.

(3) *Ibid.*, IX, 1684.

à la mort de son père, soit même de son vivant, il fallait un nouvel acte de la cité¹, une cooptation personnelle. Je croirais volontiers que de ces deux jeunes gens, fils de patrons de la cité, le premier seul aura été l'objet d'un semblable honneur.

Autour d'Uzappa s'étendaient d'immenses cimetières. Le plus grand est celui qui est situé sur la montagne, au nord-ouest de la ruine. Un caroubier assez grand, qui a poussé au milieu de la nécropole, lui a fait donner le nom de *Henchir el-Karrouba*. Un grand nombre de stèles y sont encore en place.

Un second, moins étendu, se trouvait vis-à-vis la porte du nord, le long de la voie romaine qui venait de Zama, sur une petite colline. Dans ce cimetière, presque toutes les sépultures sont encore intactes; les stèles y sont, du reste, généralement plus petites que dans l'autre. L'extrémité seule des tombes, pointue ou arrondie, dépasse le sol aujourd'hui. On pourrait, si on en avait le loisir, mettre au jour toutes les épitaphes sans beaucoup de travail. Je n'en ai fait dégager qu'une dizaine, qui ont suffi à me prouver, ce qu'indiquait d'ailleurs l'exiguïté des cippes, que cette partie du cimetière était occupée par de petites gens. La plupart des défunts sont désignés seulement par leur surnom, et l'un d'entre eux est de condition servile.

Çà et là d'autres tombes gisent isolément, soit au milieu des ruines où elles ont été employées dans des constructions, soit dans les environs de la ville. Le nombre des épitaphes, qu'il serait possible de relever à Uzappa, est considérable. J'en ai déterré au moins une trentaine, sans compter deux textes néo-puniques qui figureront au *Corpus inscriptionum semiticarum*. Deux fois j'ai relevé le nom de Barih, qu'on ne connaissait encore que sous la forme Bariha :

37

Lettres de 0^m,05.

D S M
B A R I H
B E L L I C
V I S I X A N ^(sic)
I S X X X

D(iis) s(acrum) M(anibus). Barih Bellic(i filius) vivit an(n)is XXX.

(1) Cf. Sebastian, *De patronis coloniarum atque municipiarum* (Halis Saxo-num, 1884) p. 7 et suiv.

Hauteur des lettres, 0^m,055.

D M S
S E M P R O
N I · B A R I H
V I X A N X X X

D(iis) M(anibus) s(acrum) Semproni Barih; vix(it) an(nis) XXX.

Ce sont les seuls noms indigènes que j'aie rencontrés dans les inscriptions inédites que j'ai copiées.

Dans la nécropole de l'enchir Karrouba j'ai trouvé la tombe d'un affranchi :

Lettres de 0^m,025.

C D V I N T I
V S · C · L
S A T V R · V I X
A · X V I I · H
· S · E S T

C. Duentius, C. l(ibertus), Satur vix(it) a(nnis) XVII. H(ic) s(at)us est.

Dans le hordj est l'épitaque de deux esclaves :

Lettres de 0^m,04.

D M S D M S
S E M I D O N A
N A I I S T V S I
S E R · V · A V · A · X V
X V I I I I I I
H E S

D(iis) M(anibus) s(acrum). Seminalis ser(vus) vix(it) a(nnis) XVII.

*D(iis) M(anibus) s(acrum). Donatus se[r(vus)] vix(it) a(nnis) XVIII.
H(ic) e(st) s(itus).*

Enfin, dans le cimetière nord-est j'ai copié le texte suivant :

41

H. des lettres 0^m,655.

M E R A C A
S O C I O R V
S E R V Q
V · A · L X
H S E

*Meraca, socioru(m) serv(a), d(efuncta?) r(ixit) a(nnis) LX. H(ic)
s(ita) e(st).*

Les *socii* mentionnés ici formaient quelque-une de ces associations financières qui prenaient à ferme les impôts ou les travaux municipaux des villes. J'ai déjà trouvé à Henchir Mcherga un exemple d'une compagnie de cette nature¹.

A mi-route entre le Bordj Abd-el-Melek et Macteur se trouve, au bord de l'oued Soffora, à 4 kilomètres environ d'Ain Djedeïda, la djema de Sidi Nasser-el-Haddi. Un des piliers de cette petite chapelle est formé d'une grande inscription libyque.

Au point où la piste arabe traverse l'oued ben Saboun, avant d'arriver à Macteur, se voient les restes d'un pont qui donnait passage à une voie antique.

DE MACTEUR A SBÉITLA

Macteur. — La description des ruines de Macteur et des monuments d'architecture qui s'y rencontrent, a été donnée assez complètement par M. Guérin², M. Poinssot et M. Saladin³, pour qu'il soit inutile d'y insister longuement. Le seul édifice important dont ils aient peu parlé est un temple situé près des ruines de l'aqueduc, entre le gros de la ville et le mausolée de Verrius, et qui a été déblayé assez habilement depuis l'occupation. Ce temple périptère, dont le plan peut être entièrement relevé, était consacré à Diane,

(1) Cf. mes *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie* (II, p. 7, n. 10).

(2) *Voyage archéologique*, I, p. 407 et suiv.

(3) *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 361 et suiv.

peut-être même à Diane et à Apollon ; c'est ce que prouve une inscription, malheureusement mutilée, que j'ai relevée sur la *cella* même du temple, à droite de la porte d'entrée. Cette inscription avait été aperçue par M. Guérin qui s'exprime ainsi à son sujet : « Du moins, en cet endroit, sur un bloc de marbre brisé qui semble avoir servi de base à une statue, je lis le mot *Dianae*, commencement d'une inscription qu'il m'est impossible de déchiffrer. » Il y a là une confusion qui s'explique aisément. La base dont parle certainement M. Guérin ¹ et qui git à terre devant la porte du temple, porte quelques lettres très difficiles à déchiffrer, mais il n'y a aucune trace du mot *Dianae*. Or, si ce mot avait été visible lors du voyage de M. Guérin, les quelques autres que j'ai aperçus avec peine l'auraient été à plus forte raison, et le consciencieux archéologue ne se fut pas servi des termes qu'il emploie. Quant à l'inscription que je vais transcrire et qui commence en effet par *Dianae*, elle est gravée sur une pierre noircie, en caractères très serrés, qui, au premier abord ne paraissent pas lisibles. Je ne suis arrivé à les déchiffrer qu'en en faisant un estampage : les lettres qui ne se distinguaient pas sur la pierre étaient parfaitement visibles sous une couche de papier blanc. M. Guérin, en rédigeant son livre, aura confondu la base effacée où il n'avait rien distingué, et la dédicace à Diane dont il avait pris le premier mot. Quoi qu'il en soit, voici cette inscription :

42

Pierre longue de 1 mètre et large de 0^m,28. Haut. des lettres : 0^m,025.

DIANA E A VG STAE

SEXIVLIVS...TORPROCAVGSLM...
VTIEXRAI...MQVAMMESSENTIODI...LOI...
E XPORTETVRNEVEEEXOLOCINQVONVNCESTINALIUM TRANSFERATV(RDEENN)
TVRALIAVEQVARATIONEAMOVEATVRNEVEABALIO...II...PZO...MNIBVS
BVSQRNANDVMTERGENDVMVEERITCONTINGAT...SIABEOSAI
IINISACERDOTVMAPOLLINISPRIMYSERITSEV...VOH...T
con ABSVMVEERITVTIADPRISTINAMFORMAM

(Estampage.)

Dianae Augu[s]tae ... Sex Julius ...or proc(urator) Aug(usti) ...

(1) Elle est tellement grande et tellement visible qu'il n'est pas possible de ne pas la remarquer.

[*legem dixit in ea verba q(uae) i(nfra) s(cripta) s(unt)*] : *uti* ;
 [ne quid] *exportetur neve ex eo loco in quo nunc est in ali[u]m*
transferatur ...tur, aliave qua ratione amoveatur, neve ab alio ...
omnibus... [qui]bus ornandum tergendumve erit contingat ...si ab
eo sa... ...ni sacerdotum Apollinis primus erit sequ... conlabsumve
erit, uti ad pristinam for(mam ... redintegretur).

C'est la *lex templi*. Dans les cérémonies auxquelles donne lieu la consécration d'un temple à Rome, il y a lieu de distinguer l'acte par lequel l'État, ou celui qui le représente, fait don à la divinité de l'objet ou de l'édifice offert (*dedicatio*), et l'acte par lequel le représentant du dieu en prend possession et le déclare chose sacrée (*consecratio*). La *dedicatio* est le propre du magistrat, la *consecratio*, du prêtre. Aussi ce sont les *pontifices* qui ont le pouvoir de *consecratio*; c'est à eux aussi qu'il revient de rédiger la *lex dedicationis* ou *lex templi*, qui règle les droits et l'administration du temple au temporel et au spirituel, mais probablement d'accord avec le magistrat¹. Semblablement, dans les municipes ou les colonies, la *dedicatio* est réservée à un des magistrats, la *consecratio* à un prêtre². Cette double cérémonie, mi-civile mi-religieuse, s'exprime par les formules : *magistratus per pontificem, pro pontifice, praeunte pontifice dedicat*³. C'est une formule analogue qu'on lisait sans doute au début de cette loi.

Le dédicant, ici, est le procureur de l'empereur; il est assez malaisé de savoir à quel titre. D'abord le texte est gravement mutilé et la deuxième ligne, qui contenait sans doute des renseignements relatifs au procureur, a particulièrement souffert; en second lieu, on ne peut pas lui assigner une date absolument certaine, mais il me paraît très probable qu'il est antérieur à Marc Aurèle⁴, c'est-à-dire, ainsi que nous le verrons plus bas, à la

(1) De Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, p. 157.

(2) *C. I. L.*, III, 1933. [*C. Domitius Valens II vir jure dicundo, prae]eunte C. Julio Severo pontif(ice) ... legem dixit*. Cf. Wilmanns, 104, où le nom du magistrat et du prêtre ont été mutilés et 105.

(3) Marquardt, *Staatsverwaltung*, IV, p. 259 et suiv. Voir aussi l'excellent article de M. de Ruggiero sur la *consecratio*, la *dedicatio*, la *lex* des temples à l'article *aedes*. (*Dizionario epigrafico*, p. 144 et suiv.)

(4) La forme des lettres n'est pas contraire à cette opinion; mais ce qui me paraît plus probant encore, c'est le fait qu'on a trouvé près de ce temple un autel votif dédié à *Apollo patrius Augustus* (*C. I. L.*, VIII, 619). Or cette base est du temps de Commode. La *lex templi* certainement antérieure, peut-être même de beaucoup, aux offrandes déposées dans le temple, est donc au moins du milieu du ^{II}e siècle.

transformation de la cité africaine en colonie romaine ; or c'est Trajan lui-même qui nous l'apprend ¹, « *solum peregrinae civitatis capax non est dedicationis quae fit nostro jure* ». La question est donc très difficile à résoudre. Il est possible que le procureur soit ici le représentant religieux de l'empereur, pontife suprême qui peut déléguer à un tiers le pouvoir de consacrer un emplacement à une divinité ² ; il est possible également qu'il agisse comme représentant civil du prince, par exemple si l'édifice a été construit au moins partiellement aux frais de la cassette impériale, ou encore si l'intervention de l'autorité était nécessaire pour un acte de cette nature dans une cité de droit pérégrin.

Il est fâcheux que ce texte soit mutilé ; c'est le quatrième seulement de cette espèce que nous possédions, au moins par l'épigraphie latine, avec la *lex arae Narbonensis* ³, la *lex* d'un temple à Saloniae ⁴, et la *lex dedicationis aedis Jovis Liberi* à Furfo ⁵. Il eût donc été très curieux ; mais il est en si mauvais état que je ne saurais même pas dire si l'inscription se prolongeait sur la droite au delà des dernières lettres visibles ; je le croirais pourtant.

On voit que cette loi était divisée en plusieurs paragraphes.

Il est impossible de se rendre compte de la portée du premier, qui commence par *Uti* : il est trop incomplet.

Dans le suivant, il était interdit de changer de place les objets du temple, et, à plus forte raison, de les en emporter. La phrase *ornandum tergendumve erit* ⁶ se rapporte peut-être à ce paragraphe : elle pourrait marquer une exception en faveur de ceux qui, pour orner ou nettoyer le temple, seraient obligés de déplacer quelque chose. En ce cas, on pourrait songer à la restitution suivante : *idque] omnibus..... [praeter eos qui]bus ornandum tergendumve erit contingat*.

La mention du premier des prêtres d'Apollon, rapprochée du fait qu'on a trouvé tout à côté de ce temple une base dédiée à Apollon ⁷, peut faire supposer que le sanctuaire était consacré également à ce dieu.

(1) Plin., *Epist.*, X, 50.

(2) *Dig.*, I, 9, 1. *Sciendum est locum publicum tum sacrum fieri posse cum princeps eum dedicavit vel dedicandi dedit potestatem.*

(3) Wilmanns 104.

(4) *C. I. L.* III, 1933.

(5) *C. I. L.* I, 603.

(6) Les mots *tergere* et *ornare* figurent également l'un à côté de l'autre dans la *lex ara Narbonensis* : *Si quis tergere, ornare, reficere volet.*

(7) *C. I. L.* VIII, 619, *Apollini patrio Aug. sacrum.*

Enfin, la dernière ligne impose à qui de droit ¹ l'obligation de réparer le temple en cas de besoin.

Ce texte est le seul inédit vraiment important que j'aie relevé à Macteur; mais, parmi ceux qui étaient déjà connus et dont j'ai revu le texte, il en est deux sur lesquels je crois nécessaire de revenir : ils nous ont gardé le souvenir de deux proconsuls.

43

Le premier est gravé sur la frise de l'arc de Trajan. Il est ainsi conçu d'après le *Corpus* ²: IMP · CAESARI DIVI NERVAE F · TRAIANO OPTIMO AVG · GERMANICO PARTHICO P · M · TRIB · POTEST · XX · IMP · XII · COS · VI, VSTIN[VS PRO]COS DEDIC · D · D · P · P · La lecture attentive que j'ai faite de l'inscription m'a permis de distinguer à la dernière ligne et avant VSTINVS des traces de lettres qui avaient échappé à Wilmanns et qui sont les suivantes :

IMP CAESARIS DIVI NERVAE F · TRAIANO OPTIMO AVG · GERMANICO PARTHICO P · M · TRIB · POTEST · XX · IMP · XII · COS · VI, VSTIN[VS PRO]COS DEDIC · D · D · P · P ·

Le gentilice Caecilius est indubitable; tout concorde à confirmer cette lecture, même l'espace qui existe entre la deuxième haste qui suit le second C et la suivante, et qui ne peut être expliqué que si cette haste appartient à un L. Le début du surnom Faustinus est également très lisible, à l'exception de l'F. Pour le prénom, il pourrait y avoir quelques doutes : il se compose de deux hastes droites ou inclinées; on n'en voit que les amorces inférieures, et de trop loin pour qu'on puisse très nettement juger de la direction qu'elles avaient. J'ai pourtant cru, en présence du monument, qu'elles étaient droites, ce qui conduirait au prénom TI. (*Tiberius*). Mais ce prénom n'a été porté par aucun membre connu de la gens *Caecilia* ³, tandis que le prénom A. se rencontre plusieurs fois ⁴. Il est donc très probable que je me suis trompé et qu'il faut lire A. En tout cas ce personnage,

(1) Dans la *lex arae Narbonensis* on compte pour cela sur la générosité des fidèles : *Si quis ... reficere volet, quod beneficii causa fiat, jus fasque esto.*

(2) *C. I., L. VIII, 621.*

(3) Cf. de Vit. s. v.

(4) J'en ai trouvé un exemple dans de Vit, outre celui que nous fournit le consul de 99 dont le prénom A est donné par les diplômes militaires.

comme l'a déjà conjecturé Tissot ¹, est évidemment le même que le consul de l'an 99 qui est connu par plusieurs témoignages.

Mais si ma lecture confirme, pour ce proconsul, l'opinion de Tissot, il n'en est pas de même pour un autre proconsul, Sextius Lateranus; je me hâte, d'ailleurs, d'ajouter que la cause en est le texte inexact que Tissot avait sous les yeux. Il existe, au milieu des ruines d'un monument à voûtes et à arcades dont je n'ose déterminer la nature, trois fragments d'architraves, assez mal gravés, au reste. Les deux premiers ont été publiés par M. Poinssot ², le troisième par M. Letaille ³; j'y ai lu :

43 bis

Pierres hautes de 0^m,60, longues de : a) 3 mètres, b) 2^m,56, c) 2^m,50.

Hauteur des lettres, 0^m,09.

a MAXIMI · P · P · TRIB · POT · XXIII COS III]

b ~~XXXXXXXXXX~~IASM~~XXXXXX~~TARITANORV

c NNO · SEXTI · LATERANI · PROCOS · C · V · L · RVPILIVS · AV

[*Pro salute Imp. Caes. M. Aureli Antonini Aug. Armeniaci Parthici Maximi, Medici, pontificis*] *maximi, p(atris)p(atriae), trib(unicia) pot(estate) XXIII, co(n)s(ulis) III ... [civi]tas M[ac]taritanoru[m] d. d. p. p. fecit et dedicavit, a[n]no Sexti(i), Laterani proco(n)s(ulis), c(larissimi) v(iri); L. Rupilius Au...⁴.*

La copie du fragment a, donnée par M. Poinssot, portait *trib. pot. XI cos. III*; il en résultait que le monument remontait au règne de Septime-Sévère et datait de 204; en ce cas, le Sextius Lateranus, proconsul d'Afrique, aurait été le consul de 197. C'est ce qu'avançaient Tissot ⁵, et, après lui, M. Poinssot ⁶. Mais le texte publié n'est pas exact; il doit être corrigé, ainsi que je l'ai fait plus haut, ce qui nous conduit à la restitution que j'ai proposée.

(1) *Fastes de la province d'Afrique*, p. 81.

(2) Tissot, *Troisième rapport sur les missions de Tunisie*, p. 11; *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 365. = *Eph. epigr.* 277.

(3) *Bulletin épigraphique*, 1885, p. 321.

(4) Pour la restitution de ce texte cf. *C. I. L.*, VIII, 1170.

(5) Tissot, *Fastes de la province d'Afrique*, p. 137.

(6) *Loc. cit.*

Cette restitution, la seule possible ¹, nous reporte à l'année 170. Le proconsul mentionné, Sextius Lateranus, est donc le personnage qui, en l'année 154, partagea le consulat avec Commode ². Reste à fixer une date plus précise encore à son proconsulat. Faut-il le placer en 169-170 ou en 170-171? Le proconsul de 169-170, Servius (?) Augurinus, est cité dans un rescrit du 27 janvier 170³; il n'y a donc pas à hésiter sur la date de son gouvernement ⁴. D'un autre côté, celui de 170-171 est inconnu : c'est évidemment la place qu'il faut assigner à Sextius Lateranus.

Cette conclusion nous oblige à reporter à une autre date le proconsul Aemilianus Strabo, à qui Tissot ⁵ avait assigné dubitativement l'année 170-171. Il peut avoir été proconsul entre les années 177 et 180; on ignore absolument la suite des proconsuls pendant cet intervalle.

Le titre de *civitas* donné ici à Macteur vient confirmer ma lecture et rendre impossible tout retour à celle de M. Poinssot. Il résulte, en effet, de la grande base découverte par M. Letaille ⁶, que la ville de Macteur se nommait *colonia Aelia Aurelia Mactaris*, c'est-à-dire qu'elle avait reçu de Marc-Aurèle le rang de colonie. L'architrave de Sextius Lateranus prouve que ce fut entre 170 et 180, date de la mort de l'empereur. Sous Septime-Sévère, époque que l'on assignait au gouvernement de Sextius Lateranus, elle aurait porté le titre de colonie.

Le personnage L. Rupilius Au...., mentionné en dernier, avait sans doute ajouté à l'édifice quelque partie, ou offert quelque don qu'on avait mentionné à la suite de l'inscription.

Avant de quitter Macteur, je tiens à signaler une sorte de stèle

(1) Le chiffre *trib. pot. XXIII* pourrait faire songer à Antonin le Pieux, mais il faut remarquer qu'il y a *consul III* sur la pierre et cela, non par l'effet d'une mutilation. Or Antonin le Pieux, au cours de la 24^e puissance tribunitie, en 161, était *cos. IIII*. Une autre impossibilité, tout aussi formelle, résulte de ce fait que le proconsul de la première partie de 161 est connu. Or Antonin le Pieux mourut le 7 mars 161.

(2) Cf. Klein, *Fasti consulares*, p. 72.

(3) *Cod. Just.*, III, 31, 1.

(4) Si cet Augurinus est vraiment le Servius Augurinus consul en 156, il faut admettre qu'il est arrivé néanmoins au proconsulat d'Afrique avant Sextius Lateranus, consul de 154. Le fait n'a rien d'extraordinaire puisque les proconsuls de 167 et de 168 ont été consuls en 155 et 160, c'est-à-dire postérieurement à Sextius Lateranus.

(5) *Fastes de la province d'Afrique*, p. 119.

(6) *Eph. Epigr.*, 174.

que je n'avais pas encore rencontrée en Tunisie. Le cippe a la forme d'une demi-colonne, le cadre étant tracé sur la partie plane. Cette demi-colonne est engagée par le pied dans une base carrée, comme celle des bornes milliaires ¹. J'en signalerai une très caractéristique, où l'inscription funéraire n'a jamais été gravée, à la partie occidentale des ruines.

De Macteur, je me suis rendu à Sbiba. Nous suivons l'ancienne voie romaine qui y menait, comme le prouve un milliaire à triple inscription ² que j'y copie dans un champ. Quelques pas plus loin, sur le haut d'un mamelon, est un établissement antique peu étendu au milieu duquel s'élevait un beau mausolée. On nomme la ruine *Bit-el-Hadjar*. Ce mausolée, orné de pilastres, se composait de deux pièces. Dans la première, dont la porte est décorée extérieurement d'un bas-relief effacé, se remarquent quatorze petites niches. Elle communique avec la deuxième par une porte surmontée d'une guirlande en relief; à terre gisent des fragments d'un génie ailé qui devait aussi entrer dans l'ornementation de la porte. La seconde chambre était destinée à recevoir deux sarcophages, pour lesquels la place est ménagée à droite et à gauche. C'était donc une sépulture de famille. J'en ai rarement vu d'aussi vaste et d'aussi soignée en Tunisie. Deux kilomètres plus loin est l'*Henchir Oued-bou-Mia*, dans un petit vallon : c'est un petit établissement agricole.

A quatre kilomètres au nord de Sbiba, au point marqué *Rr*, sur la carte du ministère de la guerre, la route coupe une ruine sans importance qui doit être également considérée comme le reste d'une grande ferme.

Sbiba. Pour la description de ces ruines que j'ai visitées déjà en 1883, voir Guérin ³ et mes *Explorations en Tunisie* ⁴. Sbiba était une colonie ⁵, *colonia Sufes*, au III^e siècle, date probable des deux inscriptions qui nous ont conservé cette qualification; un texte funéraire que j'ai trouvé encastré dans une maison arabe, au nord des ruines, prouve qu'antérieurement c'était un *castellum*.

(1) Cf. pour cette disposition De la Mare, *Archéologie de l'Algérie*, I, 76, n. 1 et 3; mais les stèles n'ont pas la forme de celles de Macteur.

(2) *Eph. Epigr.*, 1079-1081.

(3) *Voy. archéol.*, I, p. 369 et suiv.

(4) Fascicule III, p. 29.

(5) *C. I. L.*, VIII, 262; cf. 258.

Pierre haute de 0^m,55, large de 0^m,31. Haut. des lettres 0^m,02.

M · GENTIO QVAR
TO CIVI CASTELLI
SVF · M · GENTI
VS · QVARTINVS
VETERANVS · FI
LIVS · FEC

M. Gentio Quarto, civi castelli Suf(etani). M. Gentius Quartinus veteranus filius fec(it).

On ne saurait s'étonner de ce fait. Il se peut très bien que l'origine de ce *castellum* remonte à l'époque où les proconsuls ou les légats, pour assurer la domination romaine dans le pays contre les invasions des populations insoumises du Sud, avaient établi un certain nombre de fortins qu'ils confiaient à la garde de soldats ou de vétérans. On connaît le siège soutenu dans la ville voisine de Thala par des vétérans contre Tacfarinas¹. La position de Sbiba, à l'entrée de la vallée de l'oued Rouhia, par où l'on peut pénétrer aisément dans la Tunisie centrale, justifie parfaitement le choix de cette position. L'inscription que j'ai copiée est certainement d'une époque postérieure à Tacfarinas, comme le prouve le triple nom du défunt et du dédicant; mais elle peut remonter à la fin du 1^{er} siècle.

Le fils du défunt est un vétéran; l'épithète suivante fait mention d'une aile auxiliaire, l'*ala Flavia*.

Cippe haut de 1 mètre, large de 0^m,48. Lettres de 0^m,075,

D M s
S I / / / ^{ss} L
T V S t e R
t V L L V S D
EC · AL · FL
V A X X X X

*D(iis) m(anibus) [s(acrum) S.....ltus ou lius [Te]r[t]ullus dec(urio)
al(ae) Fl(aviae) v(ixit) a(nnis) XXXX....*

(1) Tacit., *Annal.*, III, 21.

Cette *ala Flavia* est mentionnée sur deux inscriptions, l'une trouvée en Numidie et contemporaine de Caracalla prouve que l'aile devait camper dans ce pays. L'autre qui a été découverte en Macédoine n'est pas d'une lecture certaine ¹.

Le nom africain ISSIDBA que j'ai relevé sur une troisième épitaphe, mérite aussi d'être signalé.

46

Cippe haut de 0^m,05. Lettres de 0^m,05-0^m,035.

ISSIDBA

P V I X  T

ANIS XXX

Issidba p(ia ?) vixit an(n)is XXX.

Sbeitla. — Je n'ai pas à répéter ici ce que nous avons déjà dit de Sbeitla, M. Saladin ² et moi ³. Depuis notre passage, M. le lieutenant Boyé a fait dans les murs de l'amphithéâtre, qui avait été rebâti à une très basse époque, des fouilles heureuses, et a mis au jour un certain nombre de bases : elles avaient été employées dans la construction du mur et étaient absolument noyées dans du mortier. Il est évident que, en continuant à démolir l'édifice, on trouverait de nouvelles inscriptions, car le forum semble avoir été exploité comme carrière pour la réparation de ce monument ; mais c'est là une extrémité à laquelle on ne pourrait se résoudre sans hésitation. Les inscriptions découvertes par M. Boyé ont été communiquées en grande partie à l'Institut par M. Héron de Villefosse ⁴, qui, malheureusement, n'a pas toujours eu entre les mains des copies suffisamment soignées de ces textes intéressants. Je n'en rappellerai que deux qui peuvent donner lieu à des observations.

(1) Cf. Vaders, *De alis exercitus romani*, p. 22.

(2) *Rapport sur une mission scientifique*, p. 64 et suiv.

(3) *Explorations en Tunisie*, 3^e fascicule, p. 30 à 44.

(4) *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions*, 1884, p. 367 et suiv. ; *Bulletin des antiquités africaines*, 1885, p. 114 et suiv.

Base haute de 1^m,13 actuellement et large de 0^m,55. Haut. des lettres, 0^m,045.

— 1333 —
 ANOC·S·C·V·
 c u r . a q VARVM · ET · MIN
 c i a e f ALVEI TIBERIS
 p r a e f ALIMENTORVM ·
 x u VIRO · S · F · X VIRO ·
 u RBIS ROMAE LEG · NV
 MIDIAE · PRAET · VRBAO
 CANDIDATO · QVÆSTORI
 ALLECTO · IN PATRICIAS
 FAMILIAS TRIVMVIRO
 A · A · A · F · F · SEVIRO · TVRME
 E · E · QQ · R · R · PATRONO PE
 PETVO · AELIVS · FELIX · ET
 FABIVS DONATVLVS ·

..... ano co(n)s(uli) c(larissimo) v(iro), [cur(atori) aq]uarum et Mini
 [ciae] e[t] alvei Tiberis, [prae(f)ecto] alimentorum, [xv] viro s(acris)
 f(aciundis), X.. viro [U]rbis Romae, leg(ato) Numidiae, praet(or)i
 urbano candidato, quaestori, adlecto in patricias familias, triumviro
 a(uro) a(rgento) a(ere) f(lando) f(eriundo), se viro turmae eq(uitum)
 r(omanorum), patrono pe[r]petuo Aelius Felix et Fabius Donatulus.

Le *cursus honorum* de ce personnage, dont le nom a disparu et dont il ne reste que la fin du surnom ...ano, contient un titre nouveau, je crois, celui de *Xviro* ou *XI viro*? *Urbis Romae*¹. Le culte de la déesse Rome, du génie protecteur de la ville, existait certainement fort anciennement; mais on n'a, sur ce sujet, presque aucun renseignement positif. Tel qu'il nous est connu en Italie et dans les provinces, on croit qu'il est d'origine gréco-asiatique, et qu'il se répandit de là dans le reste de l'empire, où l'on trouve assez communément des *sacerdotes Urbis* ou *Urbis Romae*². A Rome, il paraît avoir reçu, à l'époque impériale, une grande solennité. Hadrien éleva un temple *Romae et Veneri* qu'il inaugura le 21 avril, jour des Palilies, et ses successeurs continuèrent à honorer le génie de la ville éternelle³. Les prêtres qui étaient

(1) Il y a trace de lettre effacée après le X.

(2) C. I. L. V, 4484, 6991, etc.

(3) Cf. Preller, *Roem. Mythologie* (3^e édit.), p. 353 et suiv.

attachés à ce culte sont très mal connus. Je croirais volontiers que le personnage mentionné sur la base de Sbeitla faisait précisément partie de ce collège sacerdotal.

Ce même personnage fut légat de Numidie. Il serait intéressant de pouvoir fixer exactement la date où il exerça cette fonction, mais on ne peut y arriver qu'approximativement. La façon même dont ce titre est exprimé et celui de *curator aquarum et Miniciae* nous empêche de songer à une époque antérieure à Septime-Sévère ¹. D'un autre côté, le tribunat légionnaire cesse d'être obligatoire avant la questure depuis Caracalla. Il ne figure pas dans ce *cursus honorum*; mais il y est encore fait mention du vigintivirat qui disparut sous Sévère Alexandre. Il est donc probable que celui à qui cette base fut élevée vivait sous Élagabal ou Sévère Alexandre. Le nombre des légats de Numidie connus de cette époque est très restreint ². Le seul qui porte un surnom terminé en *anus* est P. Julius Junianus Martialianus; mais les restes de caractères qui se lisent à la première ligne et le nombre de lettres que chaque ligne comportait ne permettent pas de restituer ici le nom de ce légat.

48

Base haute de 1^m,38, large de 0^m,52. Lettres de 0^m,065-0^m,05.

L · C A E C I L I O L F · A T H E
N A E O A E D I L C O T T I V R A L
I V V E N I M V N E R A R I O F L P P
E · Q · R A M · L I I I I S P R O C
A V G N A E S I V D I I S I A I
O B I N S I G N E M M O R V M
C L E M E N T I A M · E T E R G A S I N G V L O S
V N I V E R S O S Q V E C I V E S L I B E R A L I T A T E M (sic)
E T A D M I N I S T R A T I O N E M I I V I R A T V S
I N N O C V A M · E T S I N G V L A R E M V O
L V P T A T V M E D I T I O N E M · O B Q V E ·
F I L I · E I V S · C A E C I L I D O N A T I A V F I D I A
N I · F L · P · P · H O N O R E M · S P L E N D I D I S
S I M V S O R D O · E T · V N I V E R S V S P O P V L
C V R I A R V M · C O L · S V F E T V L E N S I S ·
A E T E R N V M · G R A T I A R V M ·
S V A R V M T E S T I M O N I V M P O
S V I T · I D E M Q V E D E D I C A V I T ·

(1) L. Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 166, note 5.

(2) Cf. Fiegl, *Historia legionis III Augustae*, p. 41.

Cette inscription a fourni à M. Héron de Villefosse un intéressant commentaire¹. Mais dans le texte qu'il en a publié, il indique les lignes 4 et 5 comme illisibles, soit que la copie de M. Boyé eût porté cette indication, soit que l'estampage qu'il a eu sous les yeux ne donnât rien pour cette partie du monument. En effet, ces deux lignes ont été martelées, mais pas assez complètement pour qu'on ne distingue plus la trace des lettres antérieurement gravées en cet endroit : je les ai reproduites plus haut d'après ma lecture. Le premier des deux titres qu'on y lit : *a militiis*, ne donne lieu à aucune observation ; il est très connu. Après avoir exercé une ou plusieurs des milices équestres ou même après avoir obtenu ce titre, s'il est vrai que ce n'était là qu'une dénomination honorifique, comme on l'a prétendu, il était entré dans la carrière procuratoriale ; c'est ce qu'indique le titre *proc. Aug. n.* La première fonction qu'on lui avait confiée était celle de *a studiis*. Les procurateurs ainsi appelés étaient chargés de faire des recherches pour le compte des empereurs, dont ils préparaient ainsi les travaux et les arrêts². Dans l'inscription, *studiis* est suivi de trois lettres dont la deuxième paraît être un A ; les deux autres sont formées de hastes droites ; on pourrait lire, par exemple, LAT ou PAL. Mais d'ordinaire le titre *a studiis* n'est accompagné d'aucun qualificatif.

DE SBEITLA A THALA

Ksar el-Hadem. — Fortin bâti de pierres empruntées à une exploitation agricole. Aux environs, restes de cette exploitation qui devrait être de quelque importance.

Henchir el-Kram. — Ferme.

Henchir Mezreg-es-Chems. — Ruine assez vaste, située sur un terrain légèrement en pente au bord de l'oued Msaël. On voit encore les débris d'une petite église dont la porte est à peu près intacte et une forteresse bâtie à la hâte aux bas temps. On entrerait dans cette forteresse par une porte en plein cintre dont il ne reste plus que deux pierres en place à la partie supérieure. Sur l'une

(1) *Bulletin des antiquités africaines*, 1885, pp. 232 et 233.

(2) Friedlaender, *Darstellungen*, II, p. 79 et 89 ; Cuq, *le Conseil des empereurs d'Auguste à Dioclétien*. (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1884, p. 371 et suiv.) Cf. Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 210, note 2.

d'elles on lit le chiffre VIII en caractères de 0^m,035 de hauteur. A côté, deux bassins circulaires de diamètre inégal semblables à tous ceux que nous avons relevés avec M. Saladin. Autres réservoirs en blocages plus près de la rivière. Nombreuses constructions indéterminées.

Henchir Djebbana (c'est probablement l'henchir Emsaël de M. Guérin ¹). — Fortin avec porte cintrée. Vaste bassin quadrangulaire. Restes d'une grande exploitation agricole.

Henchir mta Douleb. — Pressoirs à huile.

Henchir Begar. — Pour la description de ces ruines, qui sont celles d'un gros bourg rustique, voir la relation de M. Guérin ².

Thala. — Thala a été plusieurs fois visitée, notamment par M. Guérin et M. Wilmanns. Les restes d'édifices antiques y sont très peu nombreux. Outre le mausolée et les fortins décrits par M. Guérin, il faut signaler un monument avec une porte cintrée en bel appareil qui est aujourd'hui compris dans les dépendances de la mosquée. Grâce à l'amabilité de M. le lieutenant Auber de Fériana qui se trouvait à Thala lors de mon passage, j'ai pu pénétrer dans toutes les maisons de la ville et j'y ai relevé un certain nombre de textes, surtout des épitaphes. L'épigraphie funéraire de Thala, comme celle de Haïdra, est excessivement riche. L'une d'elles mentionne un soldat de la *III^e Augusta*.

49

Lettres de 0^m,03.

T · A R R A N I
V S · T · F · A R
P E R E G R I N S
M I L · L E G · III A V G
M I L · A N N · X I I · V
A · X X X · H S E

T. Arranius T. f(i)lius), *Ar(nensi tribu)*, *Peregrinus*, *mil(es) leg(ionis)*
III Aug(ustae), *mil(itavit) ann(is) XII*, *v(ixit) a(nnis) XXX*. *H(ic)*
s(itus) e(st).

(1) *Voyage archéologique*, I, p. 390.

(2) *Ibid.*, p. 391.

La présence de soldats à Thala s'explique par l'importance militaire de l'endroit où, suivant Tacite ¹, les Romains avaient établi au temps de Tibère, un *praesidium militare*. On connaissait déjà trois tombes élevées à des soldats ou vétérans dans ce poste, que les auteurs du *Corpus* regardent comme antérieures aux Flaviens ². Rien ne s'oppose à ce que la nouvelle épitaphe que j'ai copiée soit de la même époque.

J'espérais, en fouillant ainsi les points les plus secrets de la ville, trouver un texte où se serait lu l'ethnique Thala dont on n'a pas encore d'exemple. Mon espoir ne s'est pas réalisé, mais le marabout Sidi Hadj Embarek m'a montré dans une petite cour retirée, à l'intérieur de sa maison, une inscription qui surmontait jadis un arc de triomphe, et qui est très intéressante pour l'histoire municipale de la ville antique. Wilmanns pensait, vu le silence des auteurs païens et chrétiens au sujet de Thala, que la ville était toujours restée à l'état de *vici* habité par des colons, comme le reste du pays voisin. L'inscription que j'ai copiée prouve que, au contraire, Thala arriva à une organisation municipale supérieure et obtint probablement le titre de colonie :

50

Pierre haute de 0^m,40, large de 1^m,50. Lettres de 0^m,07.

C · CAEIVS · VICTOR · ARCVM QVEM PATRIAE
SVAE DE SVA LIBERALITATE PROMISIT AN
NO AEDILITATIS SVAE COEPIT β IIVR DEDICAVIT β

β

C. Caecil[us] Victor arcum quem patriae suae de sua liberalitate promisit anno aedilitatis suae coepit, II vir dedicavit.

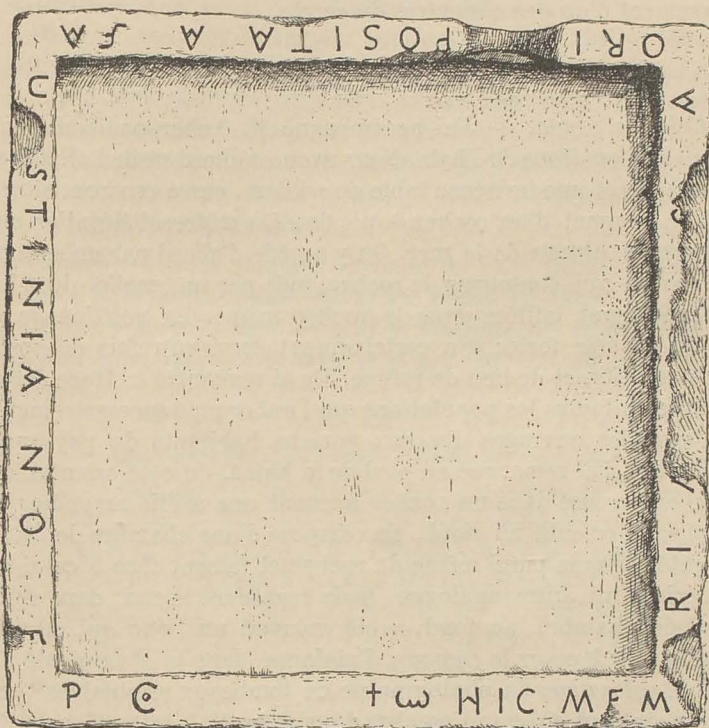
J'ai trouvé aussi, dans la cour de la mosquée où elle servait de couverture à la tombe de quelque marabout, un monument de l'époque chrétienne assez curieux. Il affecte la forme d'une dalle creusée à sa partie supérieure. Le bandeau qui fait saillie tout autour porte l'inscription. J'y ai lu, non sans difficulté, à cause

(1) *Ann.*, III, 21.

(2) *C. I. L.*, VIII, 502, 503, 504.

de la position de la pierre qu'il eût été peu convenable de retourner :

51



+ W Hic memoria ... c? aori?.... posita a Faustiniانو ep. co.

Je n'ai pu établir plus nettement le nom du défunt. Quant au titre du dédicant, je n'ose en proposer une lecture certaine. Si la première lettre est un F on peut l'expliquer soit par *f(lamine) p(erpetuo) co(loniae)* ou même *f(lamine) p(erpetuo) c(hristian)o* comme dans une inscription de Haïdra¹; si c'est un E on peut songer au mot *ep(is)co(po)*. Mais il faut observer que jamais on n'a trouvé la mention d'un évêque de Thala dans les listes épiscopales d'Afrique qui nous sont parvenues.

Je dois mentionner encore, à l'ouest du village, un magnifique dolmen dont la table supérieure porte une rigole circulaire tout à fait semblable à celles qui se remarquent sur les plateaux des

(1) *C. I. L.*, VIII, 10516.

pressoirs romains¹. Le liquide amassé dans cette rigole était conduit au bord de la pierre et de là sur le sol, en avant du dolmen, ou dans quelque récipient, par une autre rigole formant le prolongement d'un des diamètres du cercle.

KALAA ES SENAN. HAIDRA

Kalaâ es Senân. — J'ai accompagné M. Auber pendant deux jours aux environs de Thala. Nous avons d'abord visité la Kalaâ es Senân. C'est une immense table de 1 kilom. carré environ, située sur le sommet d'un rocher à pic de 1452 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. On y accède d'abord par un sentier très raide qui contourne le rocher, puis par un escalier dont les marches sont taillées dans le rocher même. La position de ce point est très forte; il a certainement servi autrefois de poste d'observation et de lieu de refuge. J'y ai rencontré la trace indubitable de toutes les populations qui l'ont occupé successivement.

Parmi les ouvrages dus aux anciens habitants du pays, aux indigènes, j'ai remarqué au pied de la Kalaâ, du côté oriental, un tombeau creusé dans un rocher formant une saillie arrondie; ce tombeau, orienté au nord, se compose d'une chambre de 3^m,50 de côté. Dans la paroi même du rocher et faisant face à celui-ci, en existe un autre analogue, mais regardant le sud; dans cette seconde chambre, au fond, a été ménagé un banc qui servait peut-être à déposer le cadavre. J'ai donné dans le 2^e fascicule de mes *Explorations* la photographie de tombeaux semblables² qui se rencontrent en grand nombre dans la partie septentrionale de la Régence, mais j'en ai rarement vu d'aussi vastes.

Sur le haut de la montagne, au sud du village qui y est bâti, de grands bassins carrés, creusés dans le roc, servaient à emmagasiner l'eau de pluie. Le plus grand nombre mesurent environ 2^m,50 sur 5 mètres; leur profondeur moyenne est de 5 mètres. Deux d'entre eux méritent une mention spéciale : le plus petit a 3 mètres de côté sur 4; le plus grand 4 mètres de large sur 18 mètres de long; ces deux réservoirs communiquent entre eux par une rigole. Cette disposition rappelle celle que j'ai eu souvent l'occasion de remarquer en Tunisie. L'un des deux bassins recevait l'eau de pluie chargée de toutes les impuretés que la terre ou le vent y avait déposées; puis cette eau s'y reposait en y séjour-

(1) Cf. Saladin, *Rapport sur une mission scientifique*, p. 126.

(2) Pl. XIX.

nant et les couches supérieures s'en échappaient dans le second bassin qui servait de réservoir¹. Ces bassins n'étaient pas à moitié remplis quand nous les avons vus, les habitants actuels, pauvres et très peu nombreux, n'en prenant aucun soin.

Dans la cour de la zaouïa, consacrée à Sidi Abel el Djaoued, j'ai remarqué le bas d'une stèle phénicienne qui servait de dalle. Il n'y a jamais eu de caractères tracés sur cette stèle, on n'y voyait qu'une petite Tanit, les bras levés.

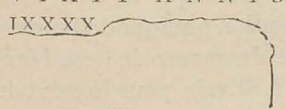
Dans une maison, un autel funéraire de l'époque romaine avec guirlande, renversé à terre, porte une inscription latine déjà publiée par M. Espérandieu².

Haïdra. — Nous sommes revenus de là à Haïdra dont nous avons, M. Saladin et moi, étudié les ruines en 1883³. J'y ai relevé quelques épitaphes inédites dont la suivante est curieuse par la prétention maladroite du style et la puérilité des idées :

52

Cippe haut de 0^m,65, large de 1 mètre. Lettres de 0^m,02.

Guirlande.

D · M · S
P V D E N T I L L A
V I X I T A N N I S
L X X X X

F I L I A C a r I s S I M A T R I
F E C I T

Guirlande.

D · M · S
C · I V L I V S · F E L I X · V I X ·
I T A N N I S · L X X X I I · M E N S I ·
B V S · V I I · N O N D I G N E F E L I X ·
C I T T O · V I T A M · C A R V I S T I ·
M I S E L L E V I V E R E D E B V
E R A S · A N N I S · F E R E · C · L I
C E B A T · S I · S V N T · M A N E S ·
S I T T I B I T E R R A · L E V I S ·
H · S · E · V X S O R · C A R I S S I M A

D(iis) (Manibus) s(acrum). Pudentilla vixit annis LXXXX.... Filia c[ar]i[s]ima matri fecit.

D(iis) (Manibus) s(acrum). C. Julius Felix vixit annis LXXXII, mensibus VII. Non digne Felix; cito vitam caruisti! Miselle vivere debueras annis fere centum! Licebat. Si sunt Manes, sit tibi terra levis! H(ic) s(itus) (est). Uxor carissima (fecit).

(1) Ailleurs j'ai remarqué une petite cuve carrée peu profonde de 0^m,50 qui communiquait par une rigole avec un grand trou, carré également, creusé dans le roc; je suppose que la destination de cette cuve était analogue.

(2) *Épigraphie des environs du Kef*, 2^e et 3^e fascicules, n. 67.

(3) R. Cagnat, *Explorations en Tunisie*, 3^e fascicule, p. 94 et suiv. H. Saladin, *Rapport sur sa mission*, p. 167 et suiv.

Henchir el Ksar. — De Haïdra j'ai gagné Medeïna. La ruine anonyme indiquée par la carte du ministère de la guerre, au pied du Kef Gouraï (corrig. Gourraï), s'appelle Henchir el Ksar. C'est un établissement agricole. Elle tire son nom de la présence en ce point d'un mausolée; celui-ci est d'une grande simplicité et porte seulement, au-dessus de la porte d'entrée, deux cartouches circulaires destinés sans doute à recevoir quelque inscription qui n'y a jamais été gravée.

En arrivant à Medeïna par le sud, à deux kilomètres environ avant d'atteindre les ruines, sur la montagne à gauche de la route est un petit dolmen; c'est le seul que j'aie vu aux environs.

Quelques pas plus loin la route longe une petite construction ruinée, dont la porte cintrée présente, à la partie supérieure, un croissant en relief. Je signalerai plus loin la même particularité.

Medeïna. — J'ai revu le texte des inscriptions de Medeïna que j'ai publiées en 1883. La lecture de deux d'entre elles doit être corrigée:

C. I. L., VIII, n. 1824 et 1825. J'avais cru qu'on pouvait réunir les deux fragments et en former un seul où l'on aurait lu le mot *Althiburitanum*. Vérification faite, il n'y faut pas songer, et le n. 1824 a été bien publié par Wilmanns. L'ethnique ne s'est donc encore rencontré en entier que sur l'inscription punique du Louvre.

La base qui est à terre devant la porte du mausolée¹ est bien, comme je l'avais supposé, une dédicace à Silvain pour le salut de l'empereur Hadrien. Je suis arrivé à la déchiffrer complètement; elle porte :

53

Lettres de 0^m,68 à la première ligne, de 0^m,66 aux suivantes.

s ILVANO SAC
PRO SALVTE
IMP CAES TRAI A
NI HADRIAN V
M LIVIVS FELIX
VOTVM SOLVIT
ET DEDICAVIT

[S]ilvano sac(rum). Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) Trajani
Hadrian[i] A[u]g(usti). M. Livius Felix votum [s]olvit et dedicavit.

(1) Cf. mes *Explorations*, III, p. 145 n. 294. Il ne me semble pas certain, d'ailleurs, que ce soit un mausolée.

La route de Medéina à Souk el-Djema par Ksour passe à côté d'un édifice affectant la forme d'un temple et qui est indiqué comme tel sur la carte du ministère de la guerre; c'est aussi l'attribution qu'a proposée M. Poinssot¹. Il me paraît que ce monument est simplement un mausolée. En effet, il n'y a jamais eu de portique en avant de la porte d'entrée, disposition qui se serait certainement rencontrée si l'édifice avait été un temple et est relativement rare pour les tombeaux. Des trois niches qui s'y remarquent, celle qui fait face à la porte est creusée dans une sorte d'abside carrée qui fait saillie au dehors.

Les ruines voisines d'*Henchir Aznam* ou *Zlam*, suivant M. Poinssot², m'ont paru moins importantes qu'il ne le dit.

Hamman Zouakra (et non Soukera). — Les monuments romains d'*Hamman Zouakra* ont été décrits par M. Poinssot³, et les monuments mégalithiques par M. Gérard de Rialle⁴. Je n'y reviendrai pas; je ferai observer toutefois que les édifices que M. Poinssot appelle temples sont en réalité des mausolées. D'ailleurs la partie de la ville qui s'étendait entre l'oued el-Hammam et l'oued Aïn el-Frass est excessivement bouleversée. De l'autre côté de l'oued el-Hammam, sur la rive gauche, est la nécropole qui, outre des monuments mégalithiques, contient des sépultures romaines très curieuses, en ce qu'elles rappellent par leurs dispositions les tombeaux de l'époque punique trouvés à Carthage et ailleurs. Elles se composent d'un four formant vestibule où l'on descendait par des marches. Cette entrée était recouverte d'une dalle qui la dissimulait. Le vestibule donnait accès par une porte dans une grande chambre sépulcrale de trois à quatre mètres carrés. Cette chambre était elle-même divisée en deux étages. Le tout est construit en belles dalles taillées; au-dessus de la porte d'entrée se voit souvent un ornement, par exemple une rosace. Ces tombeaux mériteraient une étude spéciale.

La ville antique se nommait *Tihgibba*. Ce mot se lit, avec cette orthographe qui est peut-être le résultat d'une erreur pour *Thigibba*, sur une base qui est renversée sur la berge de l'oued el-Hammam, près de son confluent avec l'oued Aïn el-Frass et qui a déjà été publiée plusieurs fois, toujours avec quelque inexacti-

(1) *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 259.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 256 et pl. XIX.

(4) *Ibid.*, p. 267 et pl. XX.

tude¹. Ma lecture est certaine et confirmée par un estampage excessivement net des deux dernières lignes.

54

Base haute de 1^m,50, large de 0^m,60. Haut. des lettres, 0^m,025.

QVI TAVROS VALIDISQ
RE LACERTIS †
SABINVS ERAT CVI
MINVS ICTVM <
MATVS MVTILATA
IRE CAVDA γ
fes } INANS STYGIAS MI
se } VM DIMISIT AD VMBRAS
infeli } X IUVENIS MVNERE DECO
rate } SVPPEMO γ
GIMMA TE GENVIT TENET
TIHGIBBA SEPVLTVM ☸

H. Ghaïada. — Ruine d'un village. Pas de monument debout ; de petits fortins de très basse époque. La nécropole est située de l'autre côté de l'oued qui coule au pied des ruines et se nomme *oued Ghaïada*. Dans le mur d'un des fortins, le fragment de dédicace suivant, long de 1^m,15 et haut de 0^m,42.

55

Haut. des lettres : 0^m,08.

PII GERMANICI SARMATI
EAE TELLVRIS VETVSTATE

... [*Divi M. Antonini*] *Pii Germanici Sarmati* [ci..... *templum d*] *eae Telluris vetustate* [conlapsum... *restituit*].

L'empereur dont le nom se lisait à la première ligne est Commode, Septime Sévère, Caracalla, Elagabal ou Sévère Alexandre ; les mots qui subsistent à la première ligne figuraient dans sa filiation.

Une épitaphe déjà publiée par M. Poinssot² nous fait connaître

(1) *C. I. L.* VIII, 696 et *Eph. epigr.*, 1176. Cf. *Bulletin épigraphique*, IV, p. 158.

(2) *Bulletin des antiqu. africaines*, 1884, p. 371, n. 660.

le nom punique *Namchel* qui ne s'est pas encore rencontré sur une épitaphe latine. L'élément *Nam*, qui signifie « bon », se retrouve dans les mots *Namphamo*, *Namgedde*.

Djâma. — La position de Zama a donné lieu depuis deux ans à beaucoup de discussions et à un certain nombre de travaux. Le dernier venu qui résume l'état de la question est dû à M. Mommsen¹. Sans faire ici sur la question une dissertation complète qui ne pourrait être qu'une redite, je veux décrire en détail la ville et les ruines de Djâma et ajouter quelques réflexions que l'état des lieux m'a inspirées.

Djâma (non Djemaâ mosquée), est situé à l'extrémité septentrionale du Djebel Massoudj, sur un mamelon élevé de 850 mètres environ au-dessus du niveau de la mer et entouré lui-même de tous côtés d'éminences à peu près de la même hauteur. Au sud, une succession de collines dérobe la vue des vallées de l'oued Massoudj et de la Siliana qui sont séparées des ruines par un profond ravin où coule un petit oued. Ces collines sont creusées elles-mêmes de grands ravins perpendiculaires au premier qui donnent passage, au temps des pluies, à autant de torrents, affluents de l'oued. Peut-être ces ravins étaient-ils autrefois moins profondément déchirés qu'aujourd'hui, mais je ne me figure pas que la configuration du sol ait très notablement changé depuis l'époque romaine.

Les ruines occupent un vaste espace de terrain; à la partie orientale est bâti un petit village qui n'existe que depuis une vingtaine d'années. Il ne semble pas que la construction de ces maisonnettes de pierre ait amené la démolition de grands édifices, car elles sont toutes bâties de petits matériaux. Le plateau sur le bord duquel il s'élève était couronné par un fortin étendu, contre les murs duquel il s'appuie et dont la face nord-est garde ses soubassements à peu près intacts. Un des bastions, qui regarde le sud, est nettement dessiné et présente encore quelques assises; il est fait de belles pierres de dimensions inégales assemblées à la hâte. Ce fortin a été certainement élevé à l'époque byzantine.

Le monument qui existe au milieu même du village, et que les habitants appellent *Sraïa mta Roumi*, est d'une meilleure époque. Il est occupé par plusieurs maisons qui le cachent en partie et empêchent d'en reconnaître facilement le plan. Il était bâti en

(1) *Hermes*, XX, p. 144 et suiv.

blocage, recouvert d'un enduit contre l'eau ou l'humidité et reposait sur un soubassement en grand appareil. Un pan de mur plus élevé que les autres offre une amorce de voûte. En outre, quatre portes ou grandes niches juxtaposées, en plein ceintre et construites en pierres de taille, en forment l'extrémité du côté du sud-ouest. J'y verrais assez volontiers des thermes, mais je ne puis rien affirmer.

La source qui coule au milieu du village est remarquable par sa limpidité et son abondance. Elle a été aménagée dans l'antiquité. Elle sort de terre, paraît-il, sous une maison de la ville, puis suit un conduit voûté qui l'amène dans une pièce carrée où l'on puise l'eau aujourd'hui; cette pièce est dallée d'immenses blocs de pierre et couverte d'une voûte, en grande partie ancienne, assez détériorée. Le sol en est inférieur de plusieurs mètres au niveau du sol environnant; mais il se pourrait qu'il en fût déjà ainsi dans l'antiquité à un ou deux mètres près. Cette source coule toute l'année en abondance, bien qu'elle ait un peu diminué depuis une vingtaine d'années que le village est bâti.

Sur le piton qui domine le village, j'ai remarqué les assises d'une construction circulaire : elle mesure 10 ou 11 mètres de diamètre et est bâtie de larges pierres longues de 3 mètres au moins qui sont posées dans le sens de la longueur, comme autant de rayons autour du centre de l'édifice. Il y en a ainsi plusieurs assises superposées. La pluie torrentielle qui n'a cessé de tomber pendant mon séjour à Djâma m'a empêché d'examiner à loisir cet édifice. Non loin de là sont de grandes citernes déjà signalées par M. Poinssot¹. Il a parfaitement remarqué qu'elles étaient alimentées jadis par un grand aqueduc² qui leur apportait les eaux de l'Aïn-Djebour. Elles étaient longues de plus de 70 mètres et larges de 9 environ. Le mur qui les séparait l'une de l'autre avait trois mètres d'épaisseur. L'appareil en est donc plus puissant encore que celui des citernes du Kef³, et leur contenance n'était pas de beaucoup inférieure⁴. Un autre aqueduc, que je n'ai pu visiter, apportait encore à Zama l'eau de l'Aïn Ali. Ces faits permettent de supposer que la population de la ville à l'époque romaine était assez nombreuse.

(1) *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 373.

(2) *Ibid.*, pl. XXVII.

(3) Cf. Saladin, *Rapport de mission*, p. 204.

(4) En supposant 5 mètres de hauteur d'eau dans les citernes des deux villes, celles du Kef pouvaient contenir 16,800 mètres cubes, celles de Djâma, 12,600.

J'ai également remarqué d'autres indices de la prospérité de la cité à l'époque romaine :

Une base de colonne en marbre blanc;

Une colonne de granit;

Deux belles colonnes en pierre semblables à du granit, dans la cour d'une maison;

Dans la medersa, une colonne torse en marbre noir, surmontée d'un chapiteau corinthien de grande taille;

Dans la koubba de Sidi N'bil, une superbe colonne cannelée en très beau marbre jaune et un chapiteau en marbre blanc veiné de brun;

Enfin, formant la bordure d'un champ, un fragment de statue d'empereur en marbre blanc, haut de 1^m,50 environ. La tête, les bras et les jambes manquent. Sur la poitrine se distinguent les traces d'un masque de gorgone rongé par le temps; un pan du *paludamentum* était rejeté sur l'épaule gauche. Le travail ne m'a pas paru très soigné.

Ce sont là autant de témoins irrécusables du luxe des édifices à Zama, pendant l'époque romaine; on ne rencontre rien de tel dans les ruines de l'autre Zama. L'examen attentif des ruines prouve donc que M. Héron de Villefosse a eu raison de restituer *major* dans l'inscription trouvée par M. Letaille¹, inscription qui, soit dit en passant, s'est complètement effritée depuis deux ans et ne contient plus que quelques lettres à droite : l'ethnique a totalement disparu.

Il resterait à prouver que *Zama Major* et *Zama Regia* sont une seule et même ville. Ma visite aux ruines de Djâma me permet peut-être d'apporter quelques nouvelles données à la solution de la question. Pour établir la synonymie des deux villes il faudrait prouver que :

1° Les renseignements donnés par les auteurs sur *Zama Regia* s'appliquent à Djâma;

2° Djâma se trouvait sur la voie indiquée par la table de Peutinger comme allant d'*Assuras* à *Uzappa*;

3° *Zama Regia* portant sur une inscription l'épithète d'*Aelia*², la ville antique à laquelle a succédé Djâma avait reçu d'Hadrien le droit de colonie.

1° Le texte de Salluste³, qui est de beaucoup le plus précis, représente *Zama Regia* comme étant une ville « *magna* » — le fait

(1) *Eph. epigr.*, V, 1473.

(2) *C. I. L.*, VI, 1886.

(3) *Jug.* 56 sq.

est vrai de Djâma, inexact de l'Henchir Abd-el-Aziz — « *in campo sita, magis opere quam natura munita* » — le fait est inexact de Djâma, dans l'état actuel et probablement aussi dans l'antiquité et vrai de l'Henchir Abd-el-Aziz.

De plus, différents auteurs, Vitruve¹ et Pline² parlent d'une belle source qui alimentait *Zama Regia* : il n'y a de source abondante aujourd'hui qu'à Djâma.

2° La distance indiquée par la table de Peutinger, entre *Assuras* et *Uzappa* est de 53 milles, c'est-à-dire 78 kilomètres et demi. Or, il n'y a qu'un tracé qui puisse donner cette distance sur le terrain, c'est celui qui, partant de Zanfour (*Assuras*) remonterait vers le nord-est, longerait la pente occidentale du djebel Massoudj, ce qui n'est pas matériellement très difficile, m'ont dit les indigènes, passerait par Djâma, gagnerait la vallée de la Siliana, non loin de son confluent avec l'oued Massoudj et remonterait la Siliana jusqu'à Bordj Abd el Malek. Ce tracé soulèverait bien des difficultés de détail, notamment pour la distance indiquée entre *Assuras* et *Zama*, et pour l'identification des autres ruines; mais ces difficultés ne sont pas absolument insurmontables. Ce qui me paraît plus grave, c'est que ce tracé nécessite un détour immense, alors qu'on peut, sans trop de peine, aller de Zanfour à Bordj Abd-el-Melek, presque en ligne droite, en traversant la Hamada des Ouled Ayar, qui n'est nullement impénétrable, ou avec un petit coude, en la contournant par le nord. Le détour par Djâma et Ksar-el-Hadid allonge la route, sans aucune nécessité, de vingt kilomètres environ.

3° Pour prouver que la Zama d'Henchir Sidi-Abd-el-Aziz avait reçu d'Hadrien le titre de colonie, on s'est appuyé sur le fait que, dans la fameuse inscription qui y a été trouvée, il était fait mention d'un *flamen perpetuus Divi Hadriani* « *quo Hadrianum hujus ipsius coloniae conditorem fuisse valde profecto commendatur conjectura* »³. Mais on peut apporter un argument de même nature et tout aussi concluant en faveur de Djâma. En effet, à 3 kilomètres environ en avant de Djâma, du côté du nord-est, dans un henchir⁴ appelé *Mohammed Lessoud*, où il ne reste pas de traces d'édifices d'aucune sorte, ni grand ni petit, on voit une pierre longue

(1) VIII, 4, 24.

(2) *H. N.*, XXXI, 2, 15.

(3) *Eph. epigr.*, V, p. 280.

(4) *Henchir* dans ce cas signifie non ruine mais propriété; Mohammed Lessoud en est le propriétaire.

de 2^m,38 et haute de 0^m,67, où se lit la moitié d'une inscription monumentale ainsi conçue¹ :

56

Haut. des lettres : 0^m,12/0^m,17.

I M P C A E S A R I D I V I T R A I A N
 A V G P O N T
 L R A N I V S F E L I X F . A V G P P P P O N T . A R C V M . C V M
 A D I E C T A P E C V N I A . F E C I T . A M P L I V S
 D . D

Imp(eratori) Caesar, Divi Trajan[i Parthici f(ilio), Trajano Hadriano] Aug(usto) pont(ifici) m[ax(imo) trib(unicia) pot(estate)... co(n)s(uli)... p(atri) p(atriciae)], L. Ranius Felix f(lamen) Aug(usti) p(er)p(etuus), pont(ifex), arcum cum[ornamentis? ex sestertium... m(ilibus) n(ummum) praeter legitimam summam] adjecta pecunia fecit; ampli[us..... de suo dedit]. D(ecreto) d(ecurionum), [p(ecunia) p(ublica)].

Or, la route actuelle de Djâma à Tunis passe précisément à côté de cette pierre; de plus, la grande voie d'Assuras à *Aquae Regiae* devait, si elle arrivait à Djâma, pour redescendre ensuite jusqu'à Uzappa, traverser l'henchir Mohammed Lessoud. Il est donc très vraisemblable qu'il existait en cet endroit un arc de triomphe élevé par un citoyen de Zama sur le territoire dépendant de la ville. Ce n'est pas le seul exemple qu'on aurait, en Tunisie, d'une porte triomphale placée ainsi à quelque distance d'une cité. La ville de Dougga en avait bâti une à 4 kilomètres en avant de ses murs, sur la voie de Sicca Veneria, à l'embranchement de celle-ci et d'une voie secondaire qui menait à Dougga². On peut donc supposer que la construction de la porte de l'henchir Mohammed Lessoud, faite en l'honneur d'Hadrien, a quelque rapport avec la faveur que cet empereur avait accordée à Zama. Mais pour Djâma comme pour l'henchir Sidi-Abd-el-Aziz, il n'y a là qu'une probabilité. Et de plus, comme l'a déjà dit M. Mommsen, rien n'empêche que, par une coïncidence fâcheuse pour nous, les deux villes aient été élevées par Hadrien au rang de colonie.

Je conclus : rien ne s'oppose à l'identification de Zama Regia

(1) *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 373 et 663; *Bulletin du Comité*, 1886, p. 191, n. 8.

(2) *Eph. epigr.*, V, n. 576.

et de Djâma, excepté la donnée de Salluste; mais, le témoignage d'un homme qui eut Zama dans son territoire de commandement ne peut guère être négligé.

L'épigraphie de Djâma est très pauvre, sans doute parce que la plupart des documents sont en terre, peut-être aussi parce que la pierre du pays est de très mauvaise qualité et se délite facilement. Malgré le mauvais temps qui a persisté pendant les deux jours que j'ai passés à Djâma, j'ai visité avec soin tous les murs antiques apparents, ceux des jardins arabes et toutes les maisons, l'une après l'autre. Je n'ai trouvé qu'un très petit nombre de textes; les seuls qui méritent d'être cités sont les suivants qui ne sont pas inédits.

57

Autel haut de 0^m, 56, large de 0^m, 18. Lettres de 0^m, 04'.

M . D . M
I AVG . SAC
SIGNVM
LIBERI
PVBLICVM
EX DECRE
TO ORD*i*
NIS IS *RE* n
col. zam. mai.

(Estampage.)

p o s

M(atr)i D(eum) M(agna)e I(dea)e Aug(ustae) sac(rum), signum Liberi publicum, ex decreto ord[i]nis, s(estertiis) m(ille) [n(ummis), colonia] Zam(a) maj(or) pos(uit)].

58

Pierre haute de 0^m,75, large de 1^m. Lettres de 0^m,25 à la 1^{re} ligne, de 0^m,20 aux suivantes².

i o v i o p t i m o m { *A X I M* } *o*
pro salute imp. caess. m. aur *ELI* *ANTC* *n i n i*
aug. el l. aureli com { *O D I A V G* } *etc.*

(Estampage.)

(1) *Bulletin des antiquités africaines*, 1884, p. 372, n° 664.

(2) Letaille, *Bulletin du Comité*, 1886, p. 190, n. 1.

J'y vois une dédicace à Jupiter Optimus Maximus pour le salut de Marc-Aurèle et de Commode. Le monument serait donc de 176-180. Rapprochée de l'arc d'Hadrien, cette dédicace en si beaux caractères trahit l'état florissant de Djâma au II^e siècle, c'est-à-dire à un moment où la plupart des villes d'Afrique, surtout dans la montagne, n'avaient pas encore atteint le développement auquel elles arrivèrent sous le règne de Septime Sévère et de ses successeurs.

La nécropole de Djâma était située en haut de la ville, à côté des citernes. Plusieurs stèles y sont encore en place. Il faudrait la visiter après la moisson et y tenter quelques fouilles.

DE DJÂMA AU KEF

Pour gagner la plaine au nord-ouest de Djâma, on suit un chemin difficile, coupé de ravins à sec et de ruisseaux. Les abords du village de ce côté sont très escarpés.

Henchir Mzei. — Établissement agricole et petit fortin.

On traverse ensuite la plaine appelée Mellita et laissant à gauche le djebel Maïza, on gagne la vallée de l'oued Tessaâ que l'on remonte. Au moment où l'on gagne la plaine pour s'engager dans la khanga où coule la rivière, on rencontre une ruine sans importance, l'*henchir Djaoudi*. On atteint ensuite assez rapidement la grande route de Tunis au Kef sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Le Kef. — La ville du Kef est très connue et j'en ai moi-même longuement parlé dans mes précédents rapports. M. Roy y a découvert un texte nouveau qu'il m'a signalé. La pierre où l'inscription est gravée sert de montant à la porte de la zaouïa de Sidi Mohammed ben Ali.

Elle est gravée sur une pierre haute de 0^m,30 et longue de 1 mètre. Lettres de 0^m,035, soignées et de forme élégante.

OCOSC · V · DENUNTIATVR · MILITIBV
EM · AVTALIVT · SERVITIVM EXIGERE · VELINT
ADMISERINT · IROCOS · C · V · FACTI
NVS · TITVLVM · DENVMTIATIONIS
PROTESTIS · A · C · C · I · V · C · S · N

(Estampage.)

Ce texte est mutilé d'une façon si déplorable qu'il est impossible d'en saisir exactement la portée générale. On ne peut pourtant s'empêcher de songer, en lisant le peu qui en reste, à la dernière colonne de la table dite de Souk-el-Khmis¹. Il semble bien, en effet, que l'on soit encore ici en présence d'un rescrit impérial émis à propos d'abus à corriger. De même que les colons du *Saltus Burunitanus* en avaient appelé au prince pour lui signaler les injustices dont ils étaient victimes, de même les habitants de Sicea avaient, sans doute, envoyé au souverain une supplique où ils lui révélaient certaines exigences dont ils avaient eu à souffrir. L'empereur leur aurait donné satisfaction et les instructions communiquées par lui à qui de droit auraient été gravées sur pierre et exposées dans un lieu bien apparent de la ville.

Une inscription trouvée assez récemment à Aïn Zouï, et tout à fait analogue² vient confirmer cette interprétation. C'est un rescrit impérial, datant du III^e siècle et relatif aux exactions commises par les *officiales* du gouverneur de Numidie. Les recommandations de l'empereur à leur égard sont portées à la connaissance des habitants du pays par l'intermédiaire du légat de la province. Ici les volontés du prince paraissent être communiquées par le proconsul; à moins, pourtant, que l'acte n'émane de l'initiative même de celui-ci, ce qu'on pourrait peut-être admettre aussi.

A la première ligne, il est question de soldats : [*a pr*]oco(n)s(ule) c(larissimo) v(iro) denuntiatur militibus. En premier lieu, Sicea étant située sur une des grandes voies de l'Afrique romaine, les troupes de Numidie y devaient forcément passer pour pénétrer dans

(1) C. I. L., VIII, 10570.

(2) Eph. epigr., n. 669.

certaines régions de la province, en cas de besoin. De plus, on sait que le proconsul d'Afrique, comme les autres gouverneurs des provinces non-armées, avait à sa disposition un certain nombre de soldats pour lui prêter main-forte et faire respecter ses ordres¹. Qu'il ait eu parfois des motifs pour envoyer des soldats à Sicca, c'est ce qu'il est aisé de comprendre. Les habitants des villes de l'empire étaient soumis à des impôts, à des redevances, à des corvées nombreuses, et l'on conçoit que les opérations du recensement, par exemple, celles de la conscription, les réquisitions de chevaux ou de bêtes de somme au nom de l'État, la fourniture du blé et son transport au lieu voulu, la construction ou la reconstruction de monuments publics ou de routes, les exigences du service de la poste² aient donné à des soldats une occasion entre mille de venir à Sicca, pour exiger militairement l'accomplissement de la loi, ou même seulement pour accompagner les fonctionnaires chargés de présider à ces diverses opérations. Mais il pouvait, et il devait arriver que ces soldats abusassent de leur force, pour demander aux habitants plus qu'il n'était juste, soit dans l'intérêt de l'État en augmentant le nombre et la nature des redevances, soit dans leur propre intérêt en réclamant pour leur nourriture ou leur logement ce qui ne leur était pas dû³. C'est ce qui s'était probablement passé à Sicca et ce qui avait motivé la plainte des habitants.

La deuxième ligne paraît avoir contenu une disposition prohibitive destinée à arrêter ces abus [*ne ...*]*em aut aliud servitium exigere velint*.

Cette défense paraît confirmée à la dernière ligne qui contient, en outre, une suite de sigles séparés par des points. L'interprétation de ces sigles est difficile à cause de la mutilation de

(1) Marquardt, *Staatsverwaltung*, I (2^e édit.), p. 547 et note 10.

(2) *Dig.*, L, 4, 18, § 3 : « *Tironum, sive egnorum productio, et si quae alia animalia necessario producenda, vel res provehendae sive perseguendae sunt, vel pecuniae fiscales, sive annona vel vestis, personae munus est.* » — *Dig.* L, 4, 1 § 1 : « *Patrimonii sunt munera rei vehicularis.* » — *Ibid.* 5, 2 § 2 : « *Angavorum praestatio et recipiendi hospitii necessitas.* »

(3) Les soldats de passage avaient droit au logement, à des rations de vivres et à certaines fournitures nécessaires à la nourriture et au coucher : Sic. Flac., *De condic. agror.*, p. 165 : « *Nam quotiens militi praetereunti aliue cui comitatu annona publica praestanda est, si ligna aut stramenta deportanda, quaerendum quae civitates quibus pagis hujus modi munera praebere solitae sint.* Cf. sur ces redevances Godefroy, *ad Cod. Theod.*, l. VII, *paratillon*; Waddington, *Insc. de Syrie*, 1906 (a), l. 36-52, etc.

la pierre; néanmoins celle-ci ayant été trouvée au Kef, on peut lire avec probabilité : [*non amplius exiger*]*e? potestis a c(olonis) c(oloniae) J(uliae) V(eneriae) S(iccae) C(irtae) n(ostrae)*. Le Kef se nommant *Cirta nova* on attendrait plutôt C.N.S (*C(irta) n(ostra) S(icca)*) que C.S.N; mais comme on a deux fois rencontré l'expression *Cirtenses Siccenses* pour désigner les habitants du Kef¹ on peut admettre sans difficulté que *Cirta Sicca* puisse être employé pour désigner la ville.

Il est inutile d'ajouter que ce texte devrait être particulièrement intéressant puisqu'il éclairait une question sur laquelle on a bien peu de renseignements, le rôle des soldats dans les provinces du Sénat et dans celle d'Afrique en particulier. Il est très fâcheux que l'état de mutilation où il nous est parvenu ne permette pas d'en saisir nettement au moins la portée générale.

DU KEF A BÉJA. CHEMTOU²

Les stations de la voie romaine de Carthage à Sicca sont connues pour la plupart; mais entre le Kef et Bordj Messaoudi (*Thacia*) la table de Pentinger indique deux stations *Drusiliana* et *Siguese* qu'on n'a point encore identifiées sûrement à des localités modernes. De fait, il n'y a entre ces deux points aucune grande ruine. La plus importante est celle qui se voit à 18 kilomètres du Kef, sur une colline, à côté d'un pont romain, tout récemment détruit, et qui se nomme *Henchir Kaussat*. On avait été naturellement tenté d'y chercher l'une des deux stations de la Table, bien que les distances ne répondissent nullement à celles qui séparent, d'après ce document, *Henchir Kaussat* de Bordj-el-Messaoudi. Une inscription trouvée à cet endroit pendant les travaux de la route que l'on fait entre Tunis et le Kef, vient renverser toutes ces hypothèses. L'établissement antique se nommait *Ucubi*. Cette ville est mentionnée par Ptolémée³ parmi les cités situées entre l'Ampsaga et Tabarca dans la Numidie nouvelle sous la

(1) *C. I. L.*, VIII, 1641, 1651.

(2) Arrivé à Béja-gare, je suis allé par le chemin de fer à Chemtou, d'où je suis revenu à Béja. C'est ce qui explique la place que j'assigne à Chemtou dans mon itinéraire.

(3) IV, 3.

forme Οὔμι. La correction de ce mot en Οὔμι β' (*Uci minus*) qu'on a quelquefois proposée est donc à rejeter. Voici le texte de cette inscription :

60

Base haute de 1^m, large de 0^m,48. Lettres hautes : l. 1 et 2 de 0^m,055 ; l. 3 à 5 de 0^m,04 ; l. 6 à 11 de 0^m,35 ; l. 12 de 0^m,045 ; l. 13 et suivantes de 0^m,04.

I M P β C A E S A R
D I V I β H A D R I A
N I β F β D I V I T R A I A
N I P A R T H I C I β N E
P O T I β D I V I · N E R V A E
P R O N E P O T I β T β A E
L I O H A D R I A N O
A N T O N I N O A V G
P I O P O N T I F β M A X
T R I B β P O T β X I I I
I M P · I I β C O S β I I I I
P P
S E N I O R E S β V C V
B I T A N I β A E R E
C O N L A T O β P O
S V E R V N T

(Estampage.)

Imp(eratori) Caesari, divi Hadriani f(ilio), divi Trajani Parthici nepoti, Divi Nervae pronepoti, T. Aelio Hadriano Antonino Aug(usto) Pio pontif(ici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) XIII, imp(eratori) II, co(n)s(uli) IIII, p(atr) p(atriciae), seniores Ucubitan aere conlato posuerunt.

La 13^e puissance tribunice d'Antonin le Pieux date ce monument de l'an 150.

Une autre inscription du même endroit, portant un ethnique à moitié effacé, a déjà été publiée¹. Elle existe encore; je l'ai lue ainsi :

(1) *Bulletin des antiq. afric.*, 1885, p. 178 cf. p. 254; Espérandieu, *Bulletin d'Hippone*, XX, p. 62 n. 2.

Base haute de 1^m,70. Lettres de 0^m,045/0^m,030.

CRLEO
 /RNIOA I
 IIOARMENI I
 CIPOTMI
 VVITII
 SENICRFSVCV
 BITANI LREGN
 LATOTOSVERVN
 METTIVS SECVNDVS
 MEMMIANVS·P·LARCI
 VS NVMIDICVS II VIR
 Q Q DEDICAVERVNT
 D D

(Estampage.)

... *seniores Ucubitani [a]ere conlato posuerunt. Mettius Secundus Memmianus, P. Larcus Numidicus II vir(i) q(uin)q(uennales) dedicaverunt. D(ecreto) d(ecurionum).*

Le nom de l'empereur auquel est dédiée cette base, à peu près analogue à la précédente, et par la rédaction et par la forme des lettres, est assez difficile à déterminer d'une façon certaine, la plupart des mots au début de l'inscription étant douteux. On peut songer à Marc-Aurèle dont la XVIII^e puissance tribunice tombe en 165 et la XXIII^e en 170.

Tout le long de la voie antique des bornes milliaires sont couchées à droite et à gauche, à leur place; d'autres sont employées dans les constructions ruinées aujourd'hui qui s'élevaient de chaque côté à une certaine distance: ce sont les plus nombreuses. M. Poinssot en a copié une vingtaine que je n'ai pas à reproduire ici. Pourtant je dois rappeler le texte de l'une d'entre elles qui était engagée sous un tronc d'olivier auprès de la Koumba de Sidi Ahmed Laïa, parce qu'on a cru y trouver le mot *Drusiliana*¹. Après l'avoir dégagée, avec le secours de dix Arabes, j'ai reconnu que c'était une des bornes appartenant au règne des deux Philippes, comme on en a déjà relevé un certain nombre sur cette

(1) Poinssot, *Bulletin des antiquités africaines*, 1885, p. 177, n. 861.

route. Le chiffre des mille est CVI, comme l'avait vu M. Poinssot. Ces bornes ne sont pas à leur place antique.

De Bordj el Messaoudi la voie continuait vers Sidi-Abd-er-Rebbou; mais elle ne se confondait pas avec la route actuelle : elle passait à peu près à égale distance de celle-ci et de l'henchir Msa. J'ai suivi les vestiges de cette voie pendant deux milles à travers d'épaisses broussailles. Au bout d'un mille, j'ai rencontré les traces d'un pont qui donnait passage à une petite route secondaire joignant l'henchir Msa à la grande voie, et à 200 mètres environ de ce pont, couchées dans les lentisques, de telle sorte qu'il eût fallu plusieurs hommes avec de bons instruments pour les retourner, trois milliaires, la face contre terre. L'un d'eux est encore engagé dans sa base quadrangulaire. A en juger par la dimension, il appartient probablement à la série des milliaires d'Hadrien ou de ceux de Caracalla. Le chiffre des milles est certainement LXXXV. Un mille plus loin, entre l'oued el-Louz et l'Aïn el-Karsa, j'ai trouvé un autre milliaire en place. La face était à découvert et j'ai pu le lire :

62

I M p . c A E S
M A u r e l i V S
A N T o n i n V S P I V S
F E L I X a u g u S T V S
P A R T H m a X B R I T
M A X g e r m M A X
T R I B p o t e s t x i i i i
C o n s u l i i i i
P A T e r p a t r i A E
R E s t i t u i t
L X X X X I V

Le chiffre des milles, on le voit, est LXXXIV. Deux milles plus loin, à Bordj el Messaoudi, j'ai relevé autrefois le n° LXXXVI¹.

(1) *Explorations en Tunisie*, I, p. 86, n. 54. Nous avons revu le texte, M. Reinach et moi l'an dernier : la copie que j'en ai donnée doit être corrigée ainsi :

L X X X X V I
M A V R E L I O V A L E R I O
M A X I M I A N O P F A V G
P M T R I B P O T P R O C O S

qui s'accorde avec les chiffres fournis par les itinéraires. Les deux milliaires étant encore à leur place, ce sont là des données précises sur lesquelles on pourra désormais s'appuyer.

Henchir Kern-el-Kebch. — La ruine appelée *Kern-el-Kebch* ou *Douamis-mta-el-oued-R'mel* est située à 1,500 mètres environ du marabout de Sidi Attila dans la direction nord-ouest. La ville qui existait sur ce point était bâtie sur les pentes d'un contrefort de la montagne appelé *Kern-el-Kebch*. Le monument le plus remarquable qui y existe est un édifice construit moitié en blocage, moitié en pierres de taille; c'était certainement une basilique. Au nord se voient deux enceintes de basse époque qui couronnent le mamelon. Dans l'une, l'inscription n° 579 de l'*Ephemeris Epigraphica* (t. V) est employée comme pierre de taille. Le coin de l'autre est formé par une moitié de piédestal, dont la partie supérieure est à quelque distance de là¹. Les deux morceaux, qui se réunissent exactement, donnent le texte suivant :

63

Haut., 1^m,85. Larg., 0^m,49. Haut. des lettres : 0^m,045.

	D	N
M	β	FLAVIO
	V	ALERIO
	C	ONSTANTIO
	N	OB . CAES
	R	ESPUBLICA
	M	V N I C I P I
(sic)	A	VNOBARITANI
	D	EVOTA NVMI
	N	I MAIESTATI
	Q	VE EIVS

D(omino) n(ostro) M. F[la]vio Valerio Constantio nob(ilissimo) Caes(ari), respublica municipii Aunobaritanii devota numini majestatique ejus.

Aunobari était donc le nom de la ville située à cet endroit; c'était un municipe au commencement du IV^e siècle. Je n'ai retrouvé cet ethnique nulle part chez les auteurs.

(1) Cette partie supérieure a déjà été publiée : *Bulletin des antiquités africaines*, 1885, p. 101, n. 809 = *Eph. epigr.*, 580.

[*Pro salute? Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli(i) Severi*] *Alexandri Pii Fel(icis) Aug(usti) pont(ificis) max(im)i tri[b(unicia) pot(estate)] III, co(n)s(ulis), p(atris) p(atriciae) et Caes(aris), [socer] Aug(usti) n[o]stri, [at]g(ue) divin(ae) dom(us) eor(um) [(aedificium) illud] quod po]pulo promiserunt, P. Labonius L.? [fil(ius) I]nstitor et M?? Aebut[us H]onoratus [a]ediles s(ua) p(ecunia) f(ecerunt) et ded(icaverunt).*

Tout l'intérêt du monument est dans la mention d'un César, à côté du nom de Sévère Alexandre. Je ne connais aucun document épigraphique ou numismatique qui nous ait gardé le souvenir de ce personnage. Sévère Alexandre n'avait pas encore choisi de successeur lorsqu'il fut assassiné avec sa mère, en 235. Il paraît pourtant qu'il donna ce titre, au début de son règne, à son beau-père. Lampride, qui nous a conservé ce fait, s'exprime ainsi ¹ : *Dexippus dixit uxorem eum cujusdam Macrini² filiam duxisse, eundemque ab eo Caesarem nuncupatum. Verum cum vellet insidiis occidere Alexandrum Macrinus, detecta factione, et ipsum interemptum et uxorem abjectam.* Ce témoignage est confirmé par Hérodiens, où on lit ³ : 'Ες τοσοῦτον προεχώρησεν ὕβρεως (Mamaea) ὥς τὸν πατέρα τῆς κόρης, καίτοι ὑπ' Ἀλεξάνδρου γαμβροῦ ὄντος πάνυ τιμώμενον... φυγεῖν. C'est ce beau-père de l'empereur, nommé César par lui, qui serait mentionné ici.

A quelle époque se place la mort de ce personnage, qui coïnciderait, d'après le récit, malheureusement sans grande autorité, de Lampride, avec le divorce de l'empereur? C'est ce qu'on ne sait pas exactement. On croit, en effet, que Sévère Alexandre eut trois femmes : la première, fille d'un Macrinus, dont on ignore le nom, la seconde, appelée Memmia Augusta et fille d'un Sulpicius, enfin la troisième appelée Sallustia Barbia Orbiana qui est la plus connue ⁴. D'autres, au contraire, ne reconnaissent que deux femmes à Sévère Alexandre, ce qui amènerait, en réunissant les renseignements donnés par les différents auteurs, à supposer que le père de la première femme de cet empereur se nommait Sulpicius Macrinus ⁵.

(1) *In Sever. Alex.*, 49.

(2) Variantes des ms. : *Macriani, Martiani*.

(3) VI, 1, 9.

(4) Cf. Eckhel, *D. N. V.*, VII, p. 284.

(5) Cf. sur cette question obscure Schiller, *Geschichte der Röm. Kaiserzeit*, I, p. 775. L'auteur croit que le Macrinus cité par le biographe est le père de Sallustia Orbiana.

J'ajoute, que, d'après une médaille d'Alexandrie portant l'effigie d'Orbiana avec le titre d'Augusta, Sévère Alexandre l'avait déjà pour femme la cinquième année de son règne ¹; le mariage serait donc de cette année, au plus tard.

L'inscription de Dougga est précisément antérieure à cette époque, car le deuxième consulat de l'empereur date de l'an 226; or, il ne porte sur notre texte que le titre de *cos.* De plus, le nombre de ses puissances tribunitiques ne peut être que de III ou de IIII, c'est-à-dire que le monument a été élevé entre le 10 décembre 223 et le 9 décembre 225; que, par conséquent, il précède, d'un an ou deux au plus, le mariage d'Alexandre avec Sallustia Orbiana. Cette particularité donnerait un certain poids à ceux qui ne reconnaissent qu'une femme à l'empereur avant Orbiana, puisqu'il faudrait supposer qu'en moins de deux ans il répudia sa première femme, contracta, puis rompit un second mariage, et enfin se maria une troisième fois. D'un autre côté, le nom martelé qui précède *Caes.* était très court : il avait cinq lettres au plus; ni *Sulpici*, ni *Macrini* ne peuvent donc convenir. Il faudrait admettre, en conséquence, que le beau-père de l'empereur, qu'il s'appelât Macrinus ou Sulpicius Macrinus, était désigné ici par quelque autre dénomination qu'il avait peut-être reçue avec le titre de César et qui aurait été martelée, ainsi que le mot *soceri* à la suite de la mort du personnage et de l'exil de sa fille. Le mot *nostri* n'aurait été effacé qu'après celle de Sévère Alexandre, dont le surnom a été regravé ensuite, comme il est arrivé parfois en Afrique ².

L'édicule qui regarde le sud-est portait une inscription absolument semblable dont je n'ai retrouvé que deux morceaux :

65

Lettres de om, 14.

a)	b)
a l L X A N D R I I P I I	au G Nostri
populū PRŌMISERUNT	honORatus

M. Saladin m'avait communiqué l'an dernier un fragment de

(1) Cohen, IV, p. 486. Cf. Eckel, *D. N. V.*, VII, p. 284 et Feuardent, *Monnaies de la collection Demetrio; numismatique de l'Égypte ancienne*, 2^e partie (Période romaine), p. 191, n. 2538 et pl. XXIX. Cette monnaie porte : ΓΝ. CΕΙ. ΕΡΕ. CΑΛΛ. ΒΑΡΒ. ΟΡΒΙΑΝΗ CΕ. — Buste d'Orbiana — R L. E.

(2) *C. I. L.* VIII, 1313, 1429 etc.

base honorifique, qui avait été employée dans une construction de basse époque attenante au grand temple. Je l'ai publiée, avec commentaire, dans le *Bulletin épigraphique*¹. Le texte, revu par moi, est le suivant :

66

Pierre haute de 0m,58, large de 0m,33. Lettre de 0m,06.

IRVIO · PRAEFECTO
 RANA E · IN · SYRIA
 C · C · I · F · PATRONO · PAGI
 paGVS · THVGG · EX · D · D
 fECIT

.....ervio?, praefecto cohortis ou alaeranae in Syria,c(olo-
 niae) J(uliae) K(arthaginis), patrono pagi...; [pa]gus Thugg(ensis)
 ex d(ecreto) d(ecuriorum) [f]ecit.

Le personnage a été préfet d'une cohorte auxiliaire ou d'une aile de cavalerie cantonnée en Syrie au 1^{er} ou au 2^e siècle, plutôt au 2^e, d'après la paléographie de l'inscription. Il faut chercher ce corps auxiliaire parmi ceux dont le qualificatif avait la désinence *rana* : *Bosporana*, *veterana*, etc. C'est ce que j'avais supposé dès le principe².

Le même personnage avait aussi exercé à Carthage une fonction civile ou religieuse, rappelée à la troisième ligne.

Environs de Teboursouk. — *Henchir Tersass.* — Située à cinq kilomètres environ à l'est de Teboursouk, sur la route d'Henchir Goléa, cette ruine contient un fortin construit avec des pierres empruntées de toute sorte, près d'un puits antique. Autour du fortin se voient les restes d'un petit bourg.

Henchir Goléa. — Village antique de médiocre étendue. La ruine se compose de deux parties : la première regarde l'ouest, la seconde le nord ; c'est la plus importante. Entre les deux coule la source dont les conduits antiques ont été réparés par les Arabes. Un fragment d'édifice en blocage, relié par des chaînes en pierres de taille, sans caractère déterminé ; une abside de basilique en petits matériaux ; un pan de mur en grand appareil tout en haut de la colline.

(1) 1886, p. 18.

(2) Cf. mon commentaire dans le *Bulletin épigraphique*, loc. cit.

Henchir Maâttria. — Les ruines d'Henchir Maâttria sont assez vastes; elles s'étendent sur un plateau que borde à l'ouest l'oued Maâttria. Il y existe encore des monuments importants par leurs dimensions et assez bien conservés : 1° une citadelle dont les murs ont quatre ou cinq mètres de hauteur; 2° à l'ouest de celle-ci, une seconde construction forte, faite de matériaux provenant d'autres monuments et comprenant dans son enceinte un édifice plus ancien, où certains auteurs ont voulu voir un temple; 3° les fondations d'une grande porte tout à fait ruinée aujourd'hui; 4° deux églises dont l'une située au nord-ouest de la ruine a gardé intactes deux des voûtes de son abside; le plan pourrait en être relevé aisément. La seconde est plus petite et plus détériorée.

Le nom de la ville antique est tout à fait inconnu. Celui de *Juxtalaca*, qu'on a cru rencontrer sur une inscription de Maâttria et que l'on a considéré comme un ethnique¹, est le résultat d'une erreur de lecture. L'inscription porte, d'après la copie que nous en avons prise, M. Reinach et moi :

67

Pierre haute de 0^m,52 et longue de 1^m. Haut. des lettres : 0^m,055.

PRO SALVTE IMP CAES B M B AV
DIVI HADRIANI PRONEPOTI B DI
IVXTA LACVM MVNIFICENTIA

Pro salute Imp(eratoris), Caes(aris) M. Au[reli(i) Commodi Antonini, etc.] Divi Hadriani pronepoti(s), di[vi Trajani Parthici abnepotis.....] juxta lacum munificentia[..... factum].....

Le *lacus* mentionné à la troisième ligne est un bassin où s'épanchait l'eau d'un aqueduc. Le mot est bien connu dans ce sens. On avait élevé à côté de ce bassin quelque édifice dont la nature ne saurait être déterminée, le reste du texte ayant disparu.

Aucune des inscriptions que j'ai relevées à Maâttria, soit seul, soit avec M. Reinach, ne donne de renseignements sur l'histoire de la cité.

Chemtou. — L'épigraphie de Chemtou est inépuisable. M. Saladin avait eu l'amabilité, l'an dernier, de me communiquer certaines

(1) Cf. *Bulletin des Antiquités africaines*, 1884, p. 145, n. 438.

inscriptions relevées par M. Moerz, agent comptable de la compagnie des marbres de Chemtou, que j'ai publiées dans le *Bulletin épigraphique*¹. En en contrôlant le texte, j'en ai découvert de nouvelles qui sont, comme les autres, d'un intérêt tout particulier.

A l'ouest de la maison d'exploitation, avant d'arriver au théâtre et sur la face de la carrière qui regarde le couchant, on a mis au jour depuis quatre ans un dépôt de colonnes et de blocs à moitié bruts qui proviennent tous du même atelier. Ces morceaux de marbre portent des inscriptions ou des indications numérales que j'ai relevées avec soin; elles doivent être rapprochées des marques semblables que nous avons déjà publiées le P. Delattre² et moi³ et qui figurent au tome V de l'*Ephemeris epigraphica*. Je les réunis ici; je les ferai suivre de celles que M. Saladin m'avait communiquées et qui sont, je le crains bien, détruites aujourd'hui⁴.

68

Sur des colonnes :

a) Lettres de 0^m,04.


N XXIX

b) Lettres de 0^m,07-0^m,05; deux exemplaires.



c) Lettres de 0^m,05.

L Æ

d)



e) Lettres de 0^m,04.

CCIII

f) Lettres de 0^m,35,

DCCLIII

(1) 1886, p. 22 et suiv.

(2) *Rev. arch.*, 1881, 2^e semestre, p. 20 et suiv.

(3) *Explorations en Tunisie*, II, p. 101 et suiv.

(4) Pour les corrections que j'ai apportées, dans la lecture, aux copies que M. Saladin tenait de M. Moerz et pour le commentaire des inscriptions que j'ai déjà publiées je renvoie à mon article du *Bulletin épigraphique*, 1886, p. 22 et suiv.

Sur des blocs de marbre :

a) Lettres de 0 ^m ,045.	N	DCCXIX
b) Lettres de 0 ^m ,04.	N	DCCCXXX ¹
c) Lettres de 0 ^m ,035.	N	DCIII
d) Lettres de 0 ^m ,05.	N	DCCXX
e) Lettres de 0 ^m ,04.	N	DCCLXVI
f) Lettres de 0 ^m ,035.	N	DCCXV
g) Lettres de 0 ^m ,03.	N	CDXCII
h) Lettres de 0 ^m ,05.	n	DCCXVIII

Sur des blocs de marbre :

d'un côté : a) Lettres de 0^m,04.
N DCCXX

de l'autre : COR^{II} CAES

□

N(umero) DCCXX..... Corinthi Caes(aris servi).

b) id. ; mais le chiffre a disparu.

c) id. ; la 1^{re} ligne porte :

N CCXXI

d) id. ; la 1^{re} ligne porte :

N DCCXXI

Sur des blocs de marbre :

a) Lettres de 0 ^m ,025.	b) Lettres de 0 ^m ,025.
MP ANTONINI AVG <i>p<i>i</i>i d</i>	MP ANTONINI AVG <i>P<i>i</i>i d</i>
N OF CER	N OF CERT
STLOGA E SEVERO C <i>o</i> s	STLOGA E SEVERO COS
SVB CVRA AGA ^T H ^A Λ	SVB CVRA AGA ^T H ^A E
	(Estampage.) LIE

(1) Le D et les trois C affectent sur ce bloc de marbre une forme spéciale ; les courbes y sont remplacées par des lignes droites ; les C, par exemple, sont figurés ainsi : L

^{c)}
 IMP. ANTONINI AVG P I D
 N OF CERTI
 STLOGA E SEVERO COS
 SVB CVRA AGATHÆ

(Estampage.)

^{d)}
 IMP ANTONINI AVG PII D
 N OF CER
 STLOGA E SEVERO COS
 SVB CVRA AGATHÆ I

^{e)}
 IMP ANTONINI AVG pii D
 N OF CER
 STLOGA E SEVERO COS
 SVB CVRA AGATHÆ l

^{f)}
 IMP ANTONINI AVG PII d
 M OF CERTI
 STLOGA E SEVERO COS
 SVB CVRA AGATHÆ L

Imp(eratoris) Antonini Aug(usti) Pii d(omini); n(umero)....; of(ficina) Certi; Stloga et Severo co(n)s(ulibus); sub cura Agathae l(iberti) (an 141).

72

Sur des blocs :

a) Lettres de 0^m,025.

ORFITO E PRISCNO^I OF COS
 EX RAT CALLIST
 (Estampage.) N CII CER

b)
 ORFITO E PRISCNO^I OF COS
 EX RAT CALLIST
 n LIII CER

c)
 ORFITO E PRISCNO^I OF COS
 EX RAT CALLIST
 I F N XCIX CER

Orfito et Priscino co(n)s(ulibus). Ex rat(ione) Callist(i); n(umero) LIII, XCIX, CII; (officina) Cer(ti) (an. 110).

Je ne peux pas expliquer le F qui suit *Priscino*, dans les deux premières marques, ni le I F de la dernière (3^e ligne).

73

Sur un gros bloc :

ANTONINO III COS DCC

Antonino III co(n)s(ule). (Numero) DCC (an. 140).

Les marques suivantes viennent d'autres parties de la carrière :

74

Copie de M. Moerz ¹ :

HADRIANI AVG D
N AP
HIBERO COS
SA

Hadriani Aug(usti) d(omini). N(umero)....; [officina] Ap?; Hiberno co(n)s(ule). SA (an. 133).

75

Sur un bloc de l'amphithéâtre ² :

H A D R I A N ^T A/G
L O C X X X V
C A M E R I N O E N i G
S V C V R I V L G A L L I (sic)

Hadriani Aug(usti); loc(o) XXXV. Camerino et N[ig]ro consulibus su(b) cura Jul(ii) Galli (a. 138).

76

Copie de M. Moërz ³ :

iMp ANTONN AVG PI D
N DF IVN
BARBARO F REGVLO
PC

Corriger : l. 1 : ANTON^N et PI ou ^PPI; l. 2 : OF; l. 3 : E; l. 4 : ^EEC.

[I]m[p(eratoris)] Antonini Aug(usti) Pi(i) d(omini); n(umero) ...of(ficina) Jun? Barbaro et Regulo (consulibus). PEC (an. 157).

(1) *Bulletin épigraphique*, 1886, p. 22, n. 4.

(2) Cf. mes *Explorations*, II, p. 110, n. 188, où j'ai donné une copie imparfaite de ce texte.

(3) *Ibid.*, p. 23, n. 5.

77

Copie du même¹ :

IMP L AVRELIO VERO III T QVADRATO
N I OF NOV ANCVSEA
HY

Corriger : l. 1 : E; l. 2 : A/GVSTA.

Imp(eratore) L. Aurelio Vero III et Quadrato (consulibus)..
N(umero) I?; [o]f(ficina) nova Augusta. HY (an. 167).

78

Copie du même² :

n... IIIF OT NOVA AVRELIana
anuIIINO II E FRONTONE COS
cAESVRA ATHENODORI PROC

Corriger : l. 1 : OF; l. 2 : LLINO II E.

N(umero)].. IIIF?...; of(ficina) nova Aurel[iana; Anu]llino II et Fron-
tone co(n)s(ulibus). [C]aesura Athenodori proc(uratoris) (an. 199).

On voit que les colonnes ne portent que des numéros ou des sigles dont la signification est incertaine. Quelques-unes mêmes n'ont que des marques analogues aux marques dites d'appareillage. C'est ainsi que celles de la basilique de Tébessa, que j'ai relevées après d'autres, contiennent plus d'une fois le signe $\bowtie$, que nous retrouvons sur une de ces colonnes.

Ceux des blocs qui ne portent pas une inscription en plusieurs lignes offrent d'un côté un numéro, de l'autre, plusieurs lettres dont quelques-unes forment monogramme; ceux où j'ai vu seulement un numéro ont peut-être, sur les faces qui étaient tournées vers le sol ou cachées par d'autres blocs, une marque complémentaire. Ces morceaux de marbre de grande taille ne peuvent être remués sans les plus grandes difficultés.

Les marques que j'ai transcrites ci-dessus sont rédigées de la

(1) Cf. *Bull. épigr.*, 1886, p. 23, n. 6.

(2) *Ibid.*, p. 24, n. 7.

même manière à peu près que celles que j'ai déjà publiées; en tête, le nom de l'empereur possesseur de la carrière, au génitif; puis le numéro d'extraction de chaque bloc ¹, l'atelier et la partie de cet atelier d'où il provient, la date consulaire indiquant l'époque où il a été extrait et la désignation des employés de la carrière chargés d'exécuter ou de surveiller les opérations. Les uns contiennent plus de renseignements que les autres, mais la nature de ces renseignements est toujours la même.

On peut tirer de ces différentes marques et de leur rapprochement avec celles que nous connaissions déjà différentes conclusions nouvelles, relatives à l'historique de la carrière de Chemtou.

Elles révèlent d'abord le nom de plusieurs nouvelles *officines* :

1° *L'officina Certi*?

2° *L'officina Ap*??

3° *L'officina Jun*??

4° *L'officina nova Augusta*.

5° *L'officina nova Aureliana*.

Les autres ateliers connus par des textes publiés antérieurement portaient les noms de *Regia*, *Genii Montis*, *Agrippae*. *L'officina Genii Montis* est celle où il reste le plus de trace d'exploitation, celle où l'on voit encore ces immenses saignées faites dans la montagne; du moins c'est dans les déblais retirés de cette partie de la carrière, en face la maison d'exploitation actuelle, que s'est rencontrée l'inscription où elle est rappelée.

L'officina Regia et *l'officina Agrippae* étaient au nord-est, sur les pentes de la montagne, le long de la route de *Bulla Regia* en face l'amphithéâtre. Quant à *l'officina Certi*, elle se trouvait au nord-ouest de *l'officina Genii Montis*, non loin du théâtre.

Le bloc portant la marque *Jun*? a été trouvé dans la partie de la carrière désignée actuellement par la lettre D²; je ne sais pas à quel endroit elle est située. J'ignore aussi où l'on a rencontré les blocs mentionnant les autres officines.

Les marques de *l'officina Certi* sont plus anciennes que les autres. Elles sont datées, en effet, des années 110, 140 et 141,

(1) Dans la série des marques de l'an 141 le numéro d'extraction n'est pas écrit; ce qui indiquerait que ce numéro était gravé après le reste de l'inscription, et qu'il aura été omis sur ces blocs involontairement ou à dessein.

(2) On n'a fait jusqu'ici que continuer, à Chemtou, l'exploitation romaine; les ateliers qui ont été désignés par les lettres A, B, C, D sont d'anciens ateliers.

tandis que les blocs de l'*officina Regia* sont de 149, 150 et 151, ceux de l'*officina Agrippae* de 150, ceux de l'*officina nova Aureliana* de 161 et de 199, ceux de l'*officina nova Augusta* de 167, ceux de l'*officina Genii Montis* de 183. Cet atelier existait donc déjà sous Trajan; il est antérieur à la construction du grand pont (*pons novus*) bâti sur la Medjerda par cet empereur.

Les marques de Chemtou, rapportées plus haut, nous font connaître, de plus, de nouveaux employés de la carrière, affranchis ou esclaves :

<i>affranchis</i> ,	Agatha,	procurateur
	Athenodorus	id.
	Julius Gallus	id.
<i>esclaves</i> ,	Corinthus,	esclave de l'empereur
	Callistus	id.

Le premier de ces personnages figure aussi, suivant toute vraisemblance, sur un texte que j'ai déjà publié d'après une communication de M. Saladin ¹, que j'ai contrôlé depuis, sur place, et qui porte :

79

Autel de marbre haut de 1^m,15 actuellement, et large de 0^m,88.
Haut. des lettres : 0^m,075-0^m,06.

a e t E R N O A V G V S T O
S T I A P H I L a
a g A T H A E . A V G L I B P R O c
M̄ . N̄

.....[aet]erno Augusto, ...stia Phil[a (uxor) Ag]athae Aug(usti) lib(erti), pro[c](uratoris) m(armorum) n(ovorum)

J'ai fait remarquer, dans le deuxième fascicule de mes *Explorations en Tunisie* ², que les colonnes de marbre étaient taillées à même la carrière et recevaient de suite une forme cylindrique. J'en ai eu la confirmation par tous les fragments que j'ai pu voir à terre

(1) *Bulletin épigraphique*, l. c., p. 24, n. 9.

(2) II. p. 104.

cette année. Les colonnes sont épannelées presque tout autour; elles ne sont brutes que sur une petite partie, par laquelle elles adhéraient encore au rocher quand on les a détachées. L'astragale qui ornait la colonne à la partie supérieure et à la partie inférieure est aussi nettement indiqué.

Béja. — La ville de Béja a donné lieu, depuis l'occupation, à un travail intéressant dû à M. le capitaine Vincent, chef du bureau des renseignements, qui a publié lui-même le résultat de ses fouilles et de ses observations¹. Je n'ai rien à y ajouter, quant à la description des lieux, car mon séjour à Béja a été très court et exclusivement consacré à l'épigraphie.

Parmi tous les textes que j'ai eu l'occasion de relever, trois méritent une attention particulière :

Le premier est encasté, en deux fragments, dans le haut d'un pilier qui soutient la voûte d'une vaste salle dans la kasbah. L'un des deux est disposé à l'envers. Playfair les a déjà publiés, mais très insuffisamment². (Voir la planche annexée).

L'inscription est antérieure à la date où Caracalla fut créé Auguste (juin 178) et postérieure à celle où il reçut le titre d'*Imperator destinatus*, c'est-à-dire qu'elle est de la fin de l'an 197 ou de la première moitié de 198. Elle était donc datée par la cinquième ou la sixième puissance tribunice de Septime-Sévère, accompagnée d'un chiffre de salutations impériales compris entre VIII et X, les inscriptions où cet empereur porte le titre d'*imp. XI* étant postérieures au mois de juin 198³.

Elle rappelle la reconstruction de la *cella* d'un temple, évidemment celui des *Cereres*, avec son *pronaos*, par un personnage dont le surnom était peut-être *Maximus*. Les frais en sont faits à la fois par lui, par les prêtres des Cérès en exercice, par les anciens prêtres et par le collège des adorateurs de ces deux divinités. Du moins j'ai cru pouvoir proposer cette restitution.

Nous trouvons donc encore ici la mention des *Cereres*. Leur culte semble avoir été assez répandu en Afrique. Nous en connaissons des exemples à Ammaedara⁴, à Aïn-el-Kedim, près de

(1) *Bulletin de l'Acad. d'Hippone*, XIX, p. 23 et suiv.

(2) *Travels on the footsteps of Bruce*, p. 236.

(3) *C. I. L.*, VIII, 2550.

(4) R. Cagnat, *Explorations en Tunisie*, III, p. 105, n° 186.

Haïdra ¹, à Cillium ², à Agbia ³, à Bulla Regia ⁴, à Musti ⁵, à Bissica ⁶, à Théveste ⁷, à Mastar ⁸, à Tiddis ⁹, à Lambèse ¹⁰ et à Tipasa ¹¹.

Il est généralement confié à des prêtresses, mais les inscriptions parlent parfois également de prêtres, qui devaient avoir aussi une part dans ce culte.

Le collège des adorateurs se nommait *cultores Cererum* ou *Cereales*. La forme *Ceriales*, qu'on s'attendrait à trouver, ne s'est pas rencontrée. Ces collèges étaient évidemment autorisés par le sénat; ils étaient constitués comme les associations de même nature, sur le modèle de la cité; ils se choisissaient des patrons et avaient une caisse particulière dont ils disposaient; celle-ci est mentionnée sur le texte de Béjà.

Le même texte permet également de faire remonter au commencement du règne de Septime-Sévère la concession du titre de colonie à Vaga. La seule inscription datée, connue jusqu'ici, où la ville porte le titre était de 209 ¹². Celle que j'ai relevée dans la kasbah est de dix ans plus ancienne.

Sur la face ouest du rempart byzantin, en lettres de 0^m,08 environ, se trouve une belle pierre de taille, où se lit une inscription de la basse époque, mais soigneusement gravée. La pierre est brisée au commencement et à la fin, et a été employée dans une reconstruction du mur, à l'angle d'un bastion :

(1) *C. I. L.*, VIII, 580.

(2) Inscription inédite qui m'a été communiquée par MM. Hardouin et Auber.

SACERDOTI MAGNE
CERERVM CASTIS
SIME MATRI CARIS
SIME CVRA EGGE
RVNT FILI EIVS

La copie qui m'en a été montrée porte RVM à la dernière ligne.

(3) *Ibid.*, 1458.

(4) *Ibid.*, 10580.

(5) *Eph. Epigr.*, V, 583 et 587.

(6) *C. I. L.*, VIII, 1220.

(7) *Ibid.*, 1838 cf. *Addit.*

(8) *Ibid.*, 6359.

(9) *Ibid.*, 6709.

(10) *Ibid.*, 3303.

(11) *Ibid.*, 4847.

(12) *Eph. Epigr.*, V, 460.

Lettres de om,08 environ.

ERGAVDEQVITALEM β MVRORVM
 IOSISSIMVM β PRINCIPEM
 CIRCUMDABIT β EX OPERE β ET INBIOLAB
 NIMEN x INMINENTEM x PAVLVM β COL
 ARIVM β DOMVS β DIBINE

Ce document, qui rappelle la construction du rempart sous Justinien, se rapproche tout naturellement d'un texte analogue relevé à Guelma et ainsi conçu ¹ : *Abbena* (= *advena*) *veniens qui urbem meliorata(m) intueris, discce Solomonis patrici(i) esse laudabile opus, quod ip]sius jusso Paulus com(es) perfecit.*

La formule initiale *Semper gaude* se rencontre sur deux autres monuments d'Afrique : une pierre de Carthage ² et un couvercle de vase ³ ; elle est bien connue d'ailleurs. Elle s'adresse ici à celui qui regardera le rempart de Béja. Les apostrophes de cette sorte sont une forme épigraphique usitée, en pareil cas, dans tout l'empire à cette époque ⁴.

Le mot *circumdabit* me semble plutôt une forme barbare de parfait qu'un futur. Quant au mot terminé par*arius*, qui se voit au début de la cinquième ligne, ce doit être la fin d'un terme officiel, comme *not]arium*, *vic]arium*, *consili]arium*, indiquant une fonction ou un titre.

Il est bien évident qu'on ne peut arriver à restituer d'une façon certaine un texte de cette nature et appartenant à une époque aussi basse. Le sens général était :

+ *Semp]er gaude qui talem murorum s[ublimitatem intueris et lauda glor]iosissimum principem, [qui urbem totam] circumdabit ex opere et inbiolab[ili labore turrium mu]nimen imminentem (!) Paulum comitem perficere jussit]arium domus dibin(ae).*

On sait, en effet, qu'à l'époque de Justinien la ville de Vaga n'avait plus de remparts, et que, pour la mettre à l'abri d'un coup

(1) C. I. L., VIII, 5353.

(2) *Ibid.*, 10550.

(3) *Ibid.*, 10479, 1.

(4) *Ibid.*, II, 3420.

de main, ce prince la fit entourer de puissantes fortifications¹. L'inscription nous apprend, de plus, que ce soin fut confié au comte Paulus, celui-là même qui avait réparé l'enceinte de Guelma. Ce fut encore là un des actes de l'administration du patrice Solomon qui, au dire de Procope², fortifia toutes les villes. Nous avons gardé par l'épigraphie le souvenir de quelques-uns des travaux exécutés en Afrique sous les ordres de ce grand général. A Kafsas, il releva les murs de la ville³; à Sbiba, il bâtit des forteresses⁴; on retrouve son nom sur une inscription de la Kessera⁵ et sur un texte de Madaure⁶; Tebessa fut réédifiée par lui et entourée de cette belle enceinte qui subsiste encore aujourd'hui⁷. Guelma vit, par ses ordres, réparer ses fortifications⁸, et Gadiaufala élever un *burgus*⁹. C'est à lui aussi qu'il faut attribuer la construction du ksar de Bordj-Ehelal, près Bulla Regia¹⁰.

D'ailleurs, lors même que les textes épigraphiques se tairaient, il suffirait de regarder les ruines des forteresses, grandes ou petites, qui couvrent l'Afrique pour comprendre l'activité qui se déploya alors dans le pays et qui transforma chaque ville, chaque village, chaque ferme même, en un camp retranché.

La place qu'occupe l'inscription sur les murs de Béja prouve que l'enceinte élevée par le comte Paulus ne fut pas aussi inviolable qu'on le disait; elle fut au moins très fortement remaniée dans la suite. Nous savons, au reste, que dans les guerres continuelles qui marquèrent la fin du VI^e siècle en Afrique, on fut obligé de relever les fortifications de plus d'une ville, Thubursicum Bure¹¹, par exemple, et Macomades Minores¹² sous Justin II, Mascula sous Tibère Constantin¹³. Il en fut de même pour Béja, car il n'y a pas de doute possible : le mur dans lequel est encastrée l'inscription

(1) Procop., *De aedif.*, VI, 5.

(2) *De bel. Vand.*, II, 19.

(3) *C. I. L.*, VIII, 101.

(4) *Ibid.*, 259.

(5) *Ibid.*, 700.

(6) *Ibid.*, 4677.

(7) *Ibid.*, 1863.

(8) *Ibid.*, 5352, 5353.

(9) *Ibid.*, 4799.

(10) *Ibid.*, 1259.

(11) *C. I. L.*, 1434.

(12) *Ibid.*, 10498.

(13) *Ibid.*, 2245.

est certainement de construction byzantine et l'appareil en est encore soigné.

Un troisième texte que j'ai relevé à Béja est un fragment de *cursus honorum*; il a été employé dans le mur d'un couloir, dans la maison de Ben-Moussa-el-Bakri. Malheureusement, il est très effacé :

82

Lettres de 0^m,06.

.....SIOVEAILL LEGII
 ...[e]xpeDITIONE BRITANN
 SAI
 FRVMI
 VINCI
 CISIIF SII TI

(Estampage.)

...praepo]sito vexill(ationi ou ationibus) leg(ionis) II..... [expe]di-
 tione Britann[ica]sa[...misso ad comparationem] frume[nti
 in pro]vinci[am ob bellu]m Germ[anicum.....

Le personnage fut d'abord, en suivant l'ordre dans lequel les fonctions se présentent, *praepositus vexillationi* ou *vexillationibus*, c'est-à-dire chargé du commandement de détachements légionnaires plus ou moins considérables qui prirent sans doute part à une expédition « Britannique ».

A la quatrième ligne, le mot *Frum* fait probablement allusion à quelque commission reçue par le titulaire du monument et relative à l'alimentation des troupes; j'ai déjà rapporté plus haut un texte où se trouve signalée une charge analogue.

Le mot *provincia*, qui commence la cinquième ligne, et celui de *Germ* qui la termine, peuvent donner lieu à la restitution hypothétique que j'ai admise dans ma transcription. La dernière ligne me semble indéchiffrable.

Quant à la date de cette inscription et, par suite, à l'époque où vécut le personnage dont elle rappelait la carrière, elle est impossible à déterminer d'une façon précise. Si la guerre de Germanie mentionnée à l'avant-dernière ligne et qui paraît avoir été importante, puisqu'elle nécessita de grands approvisionnements, est celle de Marc-Aurèle, l'expédition britannique sera, suivant le sens dans lequel le *cursus* a été rédigé, soit celle qui marqua le

début du règne de Marc Aurèle et de L. Verus, soit celle qui eut lieu au commencement du principat de Commode. Il faut noter pourtant que la paléographie de l'inscription n'est pas bonne.

Environs de Béja.

M. le capitaine Vincent dont j'ai rappelé plus haut le travail sur Béja, a également examiné avec grand soin, sous le rapport des antiquités romaines, les environs de cette ville; il en a dressé une carte archéologique très détaillée qu'il a bien voulu me remettre en m'autorisant à la publier, et a rédigé une notice sur les voies romaines et les ruines de la région, que je ne saurais mieux faire que de reproduire. J'y ajouterai mes observations personnelles pour celles de ces ruines que j'ai visitées.

« 1^o PONTS ROMAINS

« En sortant de Béja par la porte dite Bab-Djenaïz, on prend la route qui suit le fil télégraphique et qui conduit à l'oued Zerga. Ce chemin n'est autre que l'ancienne voie romaine qui reliait *Vacca* à *Thuburbo Minus*. Elle est jalonnée, de distance en distance, par des ruines et en certains endroits, surtout sur le Beled-Douamis, on trouve encore des traces de sa chaussée.

« A 2,500 mètres de Béja elle traversait l'oued de ce nom. Nous avons remarqué de grosses pierres de taille émergeant du sol; nous fîmes pratiquer des tranchées et bientôt nous pûmes nous convaincre que nous étions en présence des restes d'un pont dont les voûtes avaient disparu et qui, par suite du changement de lit de la rivière, avait été enterré. Après quelques jours de travaux, nous découvrîmes quatre piles en forte maçonnerie longues de 8 mètres sur 4 de largeur. Nous n'avons pu dépasser 1^m,50 de profondeur, les eaux nous envahissant, mais cela nous a suffi pour reconnaître l'emplacement de l'ancien pont.

« Un peu plus haut, en face le camp romain¹, nous avons encore trouvé les ruines d'un petit pont en pierres. Avec le grand pont de Tibère, sur la route de Carthage à Hippone², nous comptons

(1) Cf. *Bulletin d'Hippone*, XIX, p. 41.

(2) *C. I. L.*, VIII, 10568.

donc, à l'époque de la domination romaine, au moins trois ponts sur l'oued Béja.

« 2^e VOIES ROMAINES

« *Voie se dirigeant sur Tébourba.* — Cette route, après avoir traversé l'oued Béja sur le pont dont nous venons de parler, et franchi l'oued Boul à 7 kil. de Béja, gagnait un vaste plateau boisé appelé aujourd'hui Beled-Douamis, sur lequel nous avons constaté l'existence de citernes, les restes d'une porte et ceux d'un établissement agricole. Pendant deux kilomètres environ, on suit parfaitement les vestiges de la chaussée antique, elle devient même très visible en certains endroits, surtout en descendant vers l'oued Zerga.

« A partir de ce point, où l'on rencontre des ruines, la voie romaine passait la Medjerda sur un pont et se dirigeait vers Thurburbo-Minus; c'est la route actuelle de l'oued Zerga.

« *Voie romaine se dirigeant vers Mateur.* — Cette voie est jalonnée de ruines importantes. En partant de Béja, elle traversait l'oued de ce nom; nous n'avons pu retrouver les traces du pont sur lequel elle passait et qui devait exister au bas du mamelon appelé aujourd'hui Bou-Guern. Après avoir gravi les pentes raides de ce mamelon sur lequel se voient encore les restes de la chaussée et les ruines d'un poste, l'ancienne voie suivait la vallée de l'oued Bourdine, passait à un point appelé aujourd'hui el-Faouar, où l'on distingue les traces d'une ville antique assez importante, puis, après avoir regagné les hauteurs, elle arrivait à Aïn-Chalou, à 11 kilom. de Béja, fontaine et poste fortifié, et plus loin à Ksar-Mézouar, où nous avons trouvé une très intéressante inscription brisée malheureusement en un certain nombre de morceaux, qui se raccordent imparfaitement¹.

« A partir de ce point, situé à 17 kilom. de Béja, cette route entre sur le territoire de Mateur. Avant d'arriver dans cette localité, on rencontre à mi-chemin de Béja les ruines d'une ancienne cité nommée Henchir Tehent; nous y verrions volontiers la ville de Thisidium où Métellus passa l'hiver de 108. On suit encore actuellement ce chemin pour se rendre à Mateur.

« *Voie romaine se dirigeant sur Tabarca.* — En quittant Béja cette route prenait les hauteurs, suivait pendant 6 kilom. environ

(1) Eph. epigr., 465 et 1239.

les plateaux qui dominent la vallée de l'oued Béja, arrivait à Henchir R'hiria, à 7 kilom. de Béja (ruines d'une basilique, citernes, remparts), puis descendait dans la vallée de l'oued Kessob où l'on remarque les ruines d'Henchir el-Gueria (restes d'une petite basilique et d'un ksar), à 11 kil. de Béja. La route laissait l'oued au sud et obliquait au nord. Nous retrouvons son point de passage au Fedj-Yeddour, à 16 kil. de Béja, où l'on voit des ruines assez considérables, notamment une porte triomphale appelée « el-Gouss mta-Ouled-Khallef »; s'engageant de là sur le territoire des Amdoun, la voie arrivait à el-Biah (petit fort sur la hauteur, et ksar près de la source), à 22 kil. de Béja, traversait la chaîne de montagnes qui sépare la vallée de l'oued Maden de celle de l'oued Zouza au Fedj Abd-el-Aziz, poste romain, et entrait dans la vallée de l'oued Melah, en passant à Sidi-Embarek (fort en ruines) et près de ksar Zaga¹. Cette route est, comme la précédente, suivie encore aujourd'hui par les indigènes et très fréquentée.

« *Chemin partant de Béja pour rejoindre la grande voie romaine de Carthage à Hippone.* — Cette route dont on retrouve encore les restes en certains endroits, en sortant de Béja, suivait les hauteurs et arrivait, au bout de 5 kilom., à Khazkadda (basilique, ruines couvrant près de 4 hectares), puis laissait à 2 kil. 500 au sud Henchir Torrech, où l'on voit encore quelques vestiges antiques, et passait aux eaux chaudes de Hammam-Siala (citernes, bains), à 8 kil. de Béja. De là elle descendait dans la vallée de la Medjerda, elle gagnait Ksar el-Haddid (12 kil. de Béja), où existent les traces d'une petite cité avec une fontaine monumentale. Au nord, à 3 kilom. environ, se trouvent Aïn-Sbir et Sidi-Baiout, ruines peu importantes. Enfin, avant de rejoindre la grande voie d'Hippone, elle passait sous le kef Rechga, à 15 kil. de Béja. Là subsiste une double enceinte très bien conservée au milieu de débris couvrant environ un hectare de terrain. Ce chemin relie aujourd'hui Béja à Souk-el-Khemis.

« Outre ces grands chemins, nous avons encore des routes moins importantes qui reliaient les différentes portes ou établissements entre eux.

« a) Un chemin partait d'El-Faouar, traversait au Fedj Hannaïa la chaîne du Djejega et arrivait dans la vallée de l'oued el-Begrat, aux ruines connues aujourd'hui sous le nom d'Henchir Negachia (16 kil. de Béja) et Henchir Ramdan (21 kil.). Cette route se diri-

(1) Cf. mes *Explorations en Tunisie*, II, p. 141, et pl. XVIII.

geait ensuite au nord dans le territoire des Nefza (vallée de l'oued Bouzena) en passant aux points suivants, où l'on trouve trace de l'occupation romaine :

el-Goléa (29 kil.), Bir-el-Afou (33 kil.).

« *b*) Un autre chemin quittait Ksar-Mézouar, se dirigeant chez les Fatnassa et traversait au Fedj el-Ouiba la chaîne du Djejega. Dans le voisinage, nous avons relevé les ruines suivantes : Aïn-el-Arrous (fontaine, conduits, tour); Sidi-Rouaouna (porte); Aïn-Sidi-Moussa; Aïn-Khatem. Elles sont toutes situées à environ 19 kilom. de Béja, sur le versant sud du Djejega.

« *c*) Nous avons remarqué aussi un chemin jalonné par des ruines assez importantes et qui va rejoindre la voie de Tabarea au Fedj Yeddour. En quittant Béja, il passe à Bou-Amba, ancien camp français pendant l'occupation, monte sur les hauteurs dominant l'oued Béja, où se trouve une conduite romaine qui amenait l'eau probablement en ville, puis se dirige sur le village de Zaouïa-el-Medine, à 11 kil. de Béja (ruines, moulins, colonnes), passe à Aïn-Miran, grandes ruines (14 kil. de Béja), et Menzel-el-Gorchi (16 kil.), où l'on voit les vestiges d'établissements qui remontent à l'époque romaine.

« *d*) Enfin un chemin jalonné par les ruines de Sidi-Mecid (2 kil. de Béja) et Sidi-Soltan (5 kil.) reliait Béja à la grande voie d'Hippone. Il y aboutissait un peu à l'ouest du pont de Tibère. C'est ce chemin qu'on suit maintenant pour se rendre à la gare de Béja.

« 3° RUINES DE VILLES OU DE BOURGS

« Les Romains avaient parfaitement compris le parti qu'ils pouvaient tirer de ce pays; aussi retrouvons-nous partout les traces de leur occupation. »

Henchir Khazkadda. — Ruine assez étendue et que le capitaine Vincent estime à 4 hectares. Les hautes herbes qui en couvraient l'emplacement quand je l'ai vue m'ont absolument empêché de me rendre compte de son importance. L'église mise au jour par les fouilles du capitaine ne m'a pas paru offrir des dispositions nouvelles. Elle est, au reste, totalement écroulée. Quant à la grande inscription qu'il y a trouvée et qui est maintenant à Béja, dans une rue, c'est une épitaphe en vers gravée sur une belle pierre de taille, mais elle a été employée ensuite pour quelque

usage dans une ferme ou dans un pressoir : on y a creusé une grande fente dans le sens de la hauteur, si bien qu'elle est d'une lecture très incertaine; elle ne contient aucun renseignement intéressant¹.

La contrée d'alentour a sans doute fait partie des domaines de l'empereur. L'aspect seul du pays, indépendamment des textes épigraphiques déjà connus qui confirment le fait, suffirait à le prouver. Point de ruines de grandes villes : des centres agricoles plus ou moins importants, des églises, des fortins, tous monuments construits sans luxe en petits matériaux ou de pierres empruntées à d'autres constructions. Nous savons, au reste, qu'à quelques kilomètres, à l'ouest, commençait le *Saltus Burunitanus*; de plus le Ksar-Mézouar, où l'on a trouvé un texte relatif aussi aux colons de l'empereur, est un peu au nord-est.

Hammam-Siala est une source d'eau chaude fréquentée encore aujourd'hui. Le fragment d'inscription suivant y a été trouvé; il est aujourd'hui à Béja :

83^a

Haut. et larg. 0^m,55. Haut. des lettres : 1^{re} et 2^e l. 0^m,055; l. 3 et 4, 0^m,05; l. 5, 0^m,025.

IN HIS · PRAEL	<i>ciis</i>	<i>impp. caess.</i>
· L · SEPTIMI · SEVERI	<i>pīi pertinacis aug. arabici, adiabeni</i>	
PARTHICI · MAXIMI · ET	<i>m. aureli antonini pīi aug. et p. septimi</i>	
SEVERI	<i>GETAE CAESARIS ET IVLIAE DOMNAE</i>	<i>aug. thermas</i>
VETUSTATE	CONLAPSAS	<i>..... restituit.</i>

(Estampage.)

In his praed[iis Imp(eratorum) Caes(arum)] L. Septimi(i) Severi [Pīi Pertinacis Aug(usti) Arabici Adiabeni] Parthici Maximi et [M. Aureli(i) Antonini Pīi Aug(usti) et P. Septimi(i)] Severi Getae Ca[esari]s et Juliae Domnae [Aug(ustae)thermas] vetustate conlapsas [.....restituit.]

La date du monument doit être cherchée entre l'année 198 où Caracalla fut associé par son père à l'empire, et l'année 209 où Géta quitta le titre de César. La première ligne indique nettement que l'endroit faisait partie des biens impériaux; il n'y a pas à douter qu'il y eût là à l'époque romaine un établissement thermal.

(1) *Bulletin d'Hippone*, XIX, p. 38, n. 19.

(2) Cf. *Acad. d'Hippone*, XIX, p. 39, n. 20 = *Eph. epigr.*, V, 1234.

Malheureusement les travaux accomplis par les Arabes en ont fait disparaître toute trace extérieure. On essayait de le réparer à l'époque de mon passage.

Henchir el-Torrech. — L'henchir el-Torrech, situé non loin de là, n'est qu'un établissement agricole. Je n'y ai vu ni les colonnes de marbre, ni les bassins dont parle le capitaine Vincent¹. Peu d'inscriptions, deux funéraires, dont l'une, qui est déjà au *Corpus*², fait mention d'un *dispensator* et l'autre ne contient plus que quelques lettres et une troisième, dédicace à un empereur, qui est tout à fait défigurée.

Henchir el-Gheria. — Je n'ai pas visité de ruine portant ce nom dans les environs de Béja; mais on m'a dit qu'il en existait une à 3 kilomètres ouest de l'henchir Khazkadda; elle n'est pas marquée sur la carte du capitaine Vincent; par contre, il en indique deux autres appelées de même, l'une sur l'oued Hertenia, non loin de son confluent avec la Medjerda, un peu à l'ouest de la station de Souk-el-Khmis, l'autre dans la vallée de l'oued el Kessob. Ce serait de la première que viendrait un fragment d'inscription, actuellement à Béja, devant la maison du télégraphe, et qui est gravée en très mauvais caractères de 0^m,055.

84

VACCV MORDINES
ISVLATVACONISCATV
VETAIPIIIIVTEAEGE
REIP.DEVOIIN

(Estampage.)

...*Vac(censis) cum ordine s [proco]nsulatu Aconis Catu[llini]*
[cu]r(atoris?), reip(ublicae) devoti n(umini?)....

Je ne saisis pas la portée générale du texte, mais j'y relève le nom d'un proconsul, Aco Catullinus, qui est déjà connu. On croyait jusqu'ici qu'il s'appelait Aconius Catullinus; c'est sous ce nom qu'il figure aux *Fastes de la province d'Afrique* de Tissot³ et dans l'*Onomasticon* de de Vit. Tous deux ont rappelé à propos de

(1) *Bulletin d'Hippone*, XIX, p. 40.

(2) *C. I. L.*, VIII, 10571.

(3) P. 201 et suiv.

ce personnage le souvenir de son fils qu'ils nomment Fabius Aconius Catullinus Philomatus et qui fut consul en 349; mais ils ne sont pas d'accord sur les charges exercées par les deux personnages. Avant de rechercher quelle fut en réalité la carrière de chacun d'eux, je dois établir que ni l'un ni l'autre ne se nommait Aconius, mais que leur véritable surnom était Aco.

Le premier est connu par un certain nombre de lois du code Théodosien et du code Justinien, qui fixent la date de son proconsulat (315-319). Dans une seule des lois du code Théodosien ¹, qui fait autorité en pareil cas, puisque c'est là qu'elles ont été puisées pour le code Justinien, il est appelé Aconius; dans les autres, il n'est fait mention que de son surnom Catullinus. En présence de l'inscription d'Henrich el-Gheria où *Aconis* se lit sans hésitation, il n'y a pas de doute à conserver sur le premier *cognomen* de ce personnage; il faut lire au code : *Aconi Catullino*. Le nom de son fils a été aussi conservé par les codes; on y lit également Aconio ², mais il figure sur d'autres documents plus concluants.

¹ Une inscription de Rome ³, ainsi conçue : *Fabiae Aconiae Paulinae c. f. filiae Aconis Catullini v. c. ex praef. et consule ord. uxori*, etc. Henzen corrige *Aconis* en *Aconii* et ajoute la note : *ACONIS praeter omnes Alc. et Pigh., quae lectio aperte falsa cum ubique redeat, de illorum ex Cyriaco derivatione constat*. Le raisonnement pêche par la base et le contraire est vrai : c'est *Aconis* qu'il faut lire. Le père de Fabia Aconia Paulina se nommait donc Fabius Aco Catullinus, et sa fille avait reçu le *cognomen* Aconia, dérivé du simple Aco, surnom paternel.

² Une inscription d'Astorga ⁴. Le *Corpus* la reproduit ainsi :

I . O . M
// ACO . CATVLLI
NVS . VIR CONSV
LARIS . PRAESES
PROV . CALLAECIAE

et l'explique par [*Fab(ius)*] *Aco(nius)* *Catullinus*, etc. L'abréviation Aco pour Aconius serait étrange; c'est par suite d'une opinion pré-

(1) *Cod. Theod.*, VIII, 12, 2.

(2) *Cod. Theod.*, VI, 22, 1; XII, 1, 24.

(3) *C. I. L.*, VI, 1780.

(4) *C. I. L.*, II, 2635. Je suppose que cette inscription se rapporte au fils; ce n'est pourtant pas certain.

conçue qu'elle a été acceptée. La vraie lecture, qui est la plus simple, est Aco : c'est évident.

3^o La liste anonyme des préfets de la ville. Le nom est écrit trois fois sous la forme Aco ¹.

Ainsi tous ceux qui ont parlé de ces deux personnages ont admis la forme *Aconius* et rejeté, de parti pris, la forme *Aco*, malgré les témoignages formels de deux textes épigraphiques, sur la foi seule des Codes. La forme *Aconis*, que j'ai relevée sur le fragment d'Henchir el-Gheria, ne permet pas de persévérer dans la même voie : c'est le texte des codes qui doit être corrigé.

Tissot, en parlant du proconsul d'Afrique de 315-319, lui attribue la carrière suivante :

- a. Praeses Callaeciae en 312 ? ;
- b. Consularis Byzacenae en 314 ;
- c. Proconsul Africae en 315-319 ;
- d. Vicarius Africae en 338 ;
- e. Praefectus Urbi en 342.

a. *Praeses Callaeciae*. — Le titulaire de cette charge, d'après l'inscription d'Astorga, est un *Fabius Aco Catullinus*. Or, nous ignorons le gentilice du Aco, proconsul d'Afrique. Néanmoins, comme il est possible et même probable qu'il s'appelait aussi Fabius, de même que son fils, on pourrait attribuer ce titre soit au père, soit au fils. Mais on peut aussi penser avec quelque fondement qu'il n'est question ni de l'un ni de l'autre dans le texte d'Astorga ². La date de 312, donnée par Tissot, est une pure conjecture.

b. *Consularis Byzacenae*. — Aucune observation ; cette charge et la date où elle fut exercée résultent de textes formels ³.

c. *Proconsul Africae*. — *Vicarius Africae*. — Le proconsulat de l'Afrique était encore, à cette époque, une des plus hautes charges auxquelles on pût prétendre ; les proconsuls d'Afrique étaient *vir*

(1) Chronographe de l'an 354 (Ed. Mommsen, p. 630).

342. *Kal. April.* — Fl. Lollianus Mavortius.

— *Prid. non. Jul.* — Aco Catulinus Philomatius.

343. — Aco Catulinus.

344. — Aco Catulinus.

— *III. Id. April.* — Q. Rusticus, etc.

(2) Voir *C. I. L.*, II, 4911, note, et ce que j'ai dit sur le même sujet, *Mélanges de l'École française de Rome*, t. VII, 1887.

(3) Cf. Godefroy, *ad Cod. Theod.*, IV, 40, 1, note b.

spectabiles et arrivaient ensuite assez rapidement aux postes les plus élevés de l'empire. Il suffit de rappeler la carrière d'un certain nombre de proconsuls de ce temps pour en déduire cette conclusion : C. Ceionius Rufius Volusianus, proconsul en 309, préfet de la ville en 310, consul en 311¹; Anicius Julianus, proconsul en 310-313, consul en 322²; Petronius Probianus, proconsul en 314-315, consul en 322³; Maecilius Hilarianus, proconsul en 324, consul en 332, préfet de la ville en 339⁴. Comment supposer alors que, pour Aco Catullinus, près de vingt ans se seraient écoulés entre son proconsulat d'Afrique et la fonction qu'il aurait exercée ensuite et qui serait celle de *Vicarius Africae*? Encore, si cette fonction était donnée à des *viri illustres*, on pourrait y voir un avancement; mais le *vicarius Africae* avait rang de *spectabilis* tout comme le proconsul d'Afrique⁵, et les deux charges sont équivalentes. Il est donc impossible de regarder le Aco Catullinus, vicaire d'Afrique, comme le même homme que le Aco Catullinus, proconsul d'Afrique, et, par suite, d'attribuer à ce dernier la fonction de *praefectus urbi*, qui suivit de quatre ans seulement le vicariat d'Afrique, et marque un degré de plus dans la carrière du personnage. De Vit me semble avoir distingué bien plus nettement quel fut le *cursus honorum* des deux personnages, et, sauf pour quelques détails, on peut admettre ses assertions :

1° Aco Catullinus. — *Praeses Callaeciae*?

Consularis Byzacenae en 314;

Proconsul Africae en 315-319.

2° Fabius Aco Catullinus Philomatius. — *Praeses Callaeciae*?

Vicarius Africae en 338-339;

Praef. praetorio en 341;

Praef. urbi en 342-344;

Consul en 349 avec Li-
menius.

Ce sont là deux carrières parfaitement régulières. Le *praeses Callaeciae* avait rang de clarissime, puisqu'il était sous les ordres du vicaire des Espagnes, *vir spectabilis*⁶; le *vicarius Africae*

(1) Tissot, *op. cit.*, p. 196.

(2) *Ibid.*, p. 198.

(3) *Ibid.*, p. 200.

(4) *Ibid.*, p. 213.

(5) *Not. Dign., occ.*, XX.

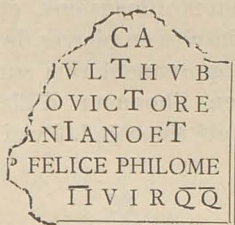
(6) *Ibid.*

comme le *proconsul* sont *spectabiles*, le préfet du prétoire et le préfet de la ville sont *illustres*.

Menzel-el-Gorchi. — Je n'ai pas visité la ruine. Le fragment d'inscription qui en provient et qui a été déjà publié par le capitaine Vincent ¹, est aujourd'hui à Béja devant le bureau du télégraphe :

85

Haut. des lettres : l. 1 à 3, 0^m,06; l. 4 et suiv., 0^m,04.



(Estampage.)

Les quatre dernières lignes contiennent le nom des duumvirs de la cité sous l'administration desquels le monument avait été élevé; ils semblent avoir eu chacun deux surnoms. Celui de Philomelus, qui s'impose, est connu. La deuxième ligne renferme certainement un ethnique. Les villes dont le nom commence par *Thub* ou *Thib* sont fréquentes dans cette partie du pays; je rappellerai : Thuburbo Majus et Thuburbo Minus, Thubursicum Bure, Thuburnica, Thibar, Thimbure. Il ne serait donc pas étonnant qu'il y eût eu à Menzel-el-Gorchi une ville portant un nom formé de la même racine. Quant à *ul* qui précède, c'était ou un élément de l'ethnique ou la fin d'un des surnoms de la ville, *Jul.*, par exemple; il est impossible de se prononcer sur la question, car les mots ne sont séparés dans le texte, ni par un point, ni même par un intervalle. Les renseignements que nous ont gardés les auteurs païens ou ecclésiastiques ne peuvent éclairer en rien la question.

Henchir Bir-el-Afou. — L'henchir de ce nom est situé à cinq heures de marche de Béja vers le nord; on traverse, pour y arriver, un pays très accidenté où l'on ne rencontre pas une seule ruine de quelque importance, et qui est livré entièrement à la culture des céréales. De ce côté encore s'étendaient certainement

(1) *Bulletin d'Hippone*, XX, p. 113, n. 2.

autrefois les domaines de l'empereur; l'aspect du pays n'a probablement pas changé beaucoup depuis l'antiquité. L'henchir Bir-el-Afou est appelé ainsi du nom d'un puits voisin; il est petit. Il occupe une sorte de plateau limité au nord par le kef Bir-el-Afou, à l'est par le Dir-el-Menjel et à l'ouest par le Sfaïet-el-Karroub. Pas de monuments debout : un édifice ruiné dont il ne reste plus que des traces assez vagues et au milieu duquel gisent les fragments de trois architraves à inscription. Au-dessous, je remarque quatre citernes conjuguées, analogues à celles qu'on rencontre souvent dans les grandes ruines, au Kef, à Djâma et ailleurs, quoique de bien moindres dimensions, et communiquant entre elles par trois portes cintrées en pierres de taille. Les inscriptions de cet édifice ne nous apprennent rien sur la cité antique, l'une d'elles était gravée en l'honneur d'Élagabal ou de Sévère-Alexandre. Elle a déjà été signalée ¹. J'y ai lu :

86

Grande architrave, longue de 1^m,90, haute de 0^m,40. Les lettres mesurent 0^m,08 à la première ligne; 0^m,06 à la deuxième; 0^m,04 à la quatrième.

F O R T U N A E R E D U c i
 RI · PII ^{nepot} · DIVI · MAGNI · ANTONINI · PII ^{fil} M AVI
 ANTONINI PII FLAMEN · DIVI · TRAJANI · SAC · CERERIS · ET · AESCULAPI · S
 DIVI MAGNI · ANTONINI · SACERDOS VNIOI

(Estampage.)

... *Fortunae Redu[ci, pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) Divi Septimi(i) Seve[ri] Pii [nepot(is)], Divi Magni Antonini Pii [fil(ii)], M. Aur[eli(i)] Antonini ou Severi Alexandri flamen Div(i) Antonini [Pii], flamen? Divi Trajani, sac(erdos) Cereris et Aesculapi(i) s..... Divi Magni Antonini, sacerdos ...*

La ligne 3 est entièrement martelée; à la ligne 4 je ne réponds pas de la lecture FLAMEN, qui me laisse quelques doutes.

Henchir el-Faouar. — L'henchir el-Faouar est situé sur la route de Mateur. Il en est question plus haut, dans les Itinéraires du capitaine Vincent. La ruine est actuellement occupée par un douar qui y a même bâti quelques gourbis avec les pierres romaines. Ce de-

(1) *Bulletin d'Hippone*, XVIII, p. 154.

vait être un établissement assez important autrefois, ainsi qu'on le verra par les inscriptions que j'y ai relevées; je n'ai trouvé aucun document qui nous fixe sur le nom de la cité antique. Il est possible que ce fût une colonie au commencement du iv^e siècle, comme on le verra tout à l'heure.

Il ne reste plus un seul édifice debout dans la ruine qui couvrirait cependant un certain espace de terrain; çà et là, quelque mur en grosses pierres sort du sol; à droite de la route, en face le douar, on voit les traces très nettes d'une enceinte fortifiée. C'est de ce côté, un peu plus au sud, qu'était sans doute un temple de Saturne dont on ne saisit pas, il est vrai, la moindre trace, au moins dans l'état actuel du sol, mais où j'ai recopié deux inscriptions votives qui ne semblent pas avoir été employées dans une construction postérieure :

87

Hauteur, 0^m,85. Largeur, 0^m,52. Lettres de 0^m,05¹.

SATVRNO
L·FVRIVS L·L·SELEVCus
EX·VISV·

Saturno, L. Furius, L. Uibertus), Seleuc[us], ex visu.

88

Hauteur, 0^m,60. Largeur, 0^m,58. Hauteur des lettres, 0^m,03².

Saturno? au { G S A C
DVS·VOI·M·SOLVIT
L A

[Saturno?Au]g(usto) sacrum... Secundus votum solvit U(ibens)(animo).

A quelques pas, M. le capitaine Vincent a relevé l'épithaphe d'une *sacerdos magna*³ que j'ai retrouvée, mais qui ne m'a pas paru à sa place antique.

Du côté du nord, il existe encore des traces des fortifications qui entouraient la ville. Au milieu même du douar, j'ai découvert deux inscriptions impériales. La première était une base de statue haute de 1^m,30 et large de 0^m,52. Elle porte une belle dédicace à Marc-Aurèle (an 164) en lettres de 0^m,06.

(1) Cf. *Acad. d'Hippone*, XIX, p. 42, n. 23 = *Eph. epigr.*, 1236.

(2) *Ibid.*, n. 24.

(3) *Ibid.*, n. 25 = *Eph. epigr.*, 1237.

IMP β CAES
M β AVRELIO
ANTONIN O
AVG β ARMENI
ACO β P β TR · P
XVIII β IMP
III β COS β III
D · D · P · P

*Imp(eratori) Caes(ari) M. Aurelio Antonin[o] Aug(usto) Armeniaco
p(ontifici) m(aximo) tr(ibunicia) p(otestate) XVIII, imp(eratori)
III, co(n)s(uli) III. D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia), p(ublica).*

La seconde était gravée sur une grande pierre, aux deux tiers enterrée, car elle avait été engagée dans un mur de très basse époque, ce qui l'a préservée. Elle était placée autrefois, sans doute, au-dessus de la porte du monument dont elle rappelle la construction : (Voir l'inscription à la page suivante.)

Baeatissimo saeculo in[v]i[c]torum principum n[ost]rorum Im[p(eratoris) Caes(aris) Fl(avii) Valerii Constantini Pii Maximi] victoris semp(er) Aug(usti) et Constantini Jun(ioris) et Constanti(i) gloriosissim(orum) Caes(arum) [... ille non solum] aedem sive curiam sed et sexsagonem [refecit? cu]riam vero a fundamentis conla[psam] proconsulatu M. Ceioni(i) Jul[iani] c(larissimi) v(iri) [in meliorem statum reformavit permissu ejusdem?] et Gezei Largi Materniani c(larissimi) v(iri), leg(at)i ejus, pat(roni ou patronorum) c(oloniae) n(ostrae), ex i(n)stitut[um?] ... et a(d)jutorium L. Modi(i) Valentionis cur(atoris) r(ei) p(ublicae) ejus, curante

Cette inscription est dédiée à Constantin et aux deux Césars Constantin le Jeune et Constance; elle se place entre les années 326, où le troisième César Crispus fut tué, et 333 (25 décembre), où Constant fut nommé César. Elle est, de plus, datée par le nom d'un proconsul qui se nommait Ceionius Julianus; c'est du moins la lecture qui résulte pour moi avec évidence de la comparaison de ma copie et de l'estampage. Ce personnage était déjà connu par deux inscriptions, l'une de Teboursouk ¹, non datée, et l'autre de Ksar-Mézouar ², très incomplète. Tissot l'identifiait ³ avec Alfenius

(1) *Eph. epigr.*, 556.

(2) *Ibid.*, 468.

(3) *Fastes de la province d'Afrique*, p. 215.

l'expression *aedes curialis*¹, synonyme de notre *aedes sive curia*.

Sexsagonem est un mot qui ne s'est pas encore rencontré; c'est une transcription du mot grec ἑξάγων. Quel était l'édifice ainsi désigné? Je ne saurais l'indiquer, mais la forme hexagonale n'est pas une nouveauté architecturale en Tunisie. Un édifice du Kef, dont M. Roy a communiqué le plan à M. Saladin², affectait précisément cette forme : il porte aujourd'hui le nom de Dar-el-Djir.

Henchir Negachia. — M. le capitaine Vincent a déjà signalé cette ruine³. Elle se trouve à huit kilomètres d'Henchir el-Faouar, au nord, sur le versant septentrional du djebel Djejega. Les inscriptions qu'il y a relevées et dont il a fait transporter une partie à Béja ne nous apprennent rien sur cet établissement antique. A en juger par le nombre considérable des pierres de taille qui s'y voient et par une certaine quantité de colonnes de grande dimension, employées aujourd'hui dans la zaouïa, il devait y avoir autrefois à cet endroit une petite ville, quelque *pagus* habité par des colons et qui parvint à une certaine prospérité toute relative.

Avant de quitter la région de Béja, à propos de laquelle j'ai eu souvent à prononcer le nom de M. le capitaine Vincent, et avant de me rapprocher de Tunis, je dois rapporter le texte d'une inscription dont celui-ci a bien voulu me remettre une photographie et un estampage. Elle a été trouvée à Aïn-Tella, sur la rive gauche de l'oued Mellila, à 4 kilomètres à l'ouest du Bordj-el-Hammam (29 kilomètres ouest d'Aïn-Draham) :

91

PRO SALVTE DDDD NNNN
 DIOCLETIANI ET MAXIMIANI PERPETVORVM
 AVGG ET CONSTANTII ET MAXIMIANI NOBILIS
 SIMORVM CAESS TEM PLVM DEI MERCVRI
 VETVSTATE DELAPSA ~~MA~~ISSIMO
 VNIVERSI SENIORES MA ~~MA~~RENSIVM
 SVMTIBVS SVIS RESTITVERVNT et DEDICAVERT
 ANNO FORTVNATIANI MAG CVRATORES
 M AVIDIVS PRIMVS

(1) C. I. L., VIII, 757. Cf. 279 n. 20 : *Ordinis in templo delectus ab ordine sedi, et 766, n. 9 et suiv. : Curia igitur ordinis quam majores nostri merito templum ejusdem ordinis vocitari voluerunt.*

(2) Saladin, *Rapport de mission*, p. 204.

(3) *Bulletin de l'Acad. d'Hippone*, XIX, p. 45.

Pro salute d(ominorum) n(ostrorum quatuor) Diocletiani et Maximiani perpetuorum Aug(ustorum) et Constantii et [M]aximiani nobilissimorum Caes(arum) templum Dei Mercuri(i) vetustate delapsumissimo, universi seni[ores?] Ma....rensiu[m], sum(p)tibus suis restitueru[nt et ded]icaverunt; anno Fortunatiani mag(istri). Curatores : M. Avidius Primus.

Le monument est daté par le nom des Augustes et des Césars qui y sont mentionnés et qui y régnèrent simultanément de 292 à 305. L'autre date qui figure à la fin : *Anno Fortunatiani magistri* ne laisse pas de doute sur la nature de l'établissement qui existait à Ain-Tella : c'était un *pagus*, un *castellum* ou bien plutôt un chef-lieu de *saltus*, ce qui, étant donnée la nature du pays, est plus vraisemblable. Il n'y a pas lieu de s'étonner, par suite, que l'ethnique à moitié effacé, MA/////RENSIVM, soit impossible à reconstituer : il manque environ six lettres au milieu. A vrai dire, on ne connaît pas d'exemple de *seniores* dans un *saltus*, mais l'organisation de petites municipalités de cette sorte est tout à fait semblable à celle des *pagus* et des *castellum*, où l'on rencontre un conseil de *seniores* ; il serait même étonnant qu'il en fût autrement. D'ailleurs le mot *seniores* n'est ici, en partie du moins, qu'une restitution ; la ligne pourrait aussi se compléter autrement.

Je ne puis rétablir entièrement la cinquième ligne : la lacune est de dix lettres.

A la fin du texte, bien que le mot *curatores* semble indiquer qu'il y eût plusieurs personnes chargées de surveiller la reconstruction du temple, un seul nom est gravé, celui de M. Avidius Primus. On voit, au reste, à la façon dont ce renseignement est écrit, qu'il avait été primitivement oublié et qu'il fut ajouté après coup. Le défaut de place a sans doute empêché d'inscrire les noms de l'autre ou des autres curateurs.

DE BÉJA A TUNIS

De Béja je suis revenu à Tunis par Chaouach, Medjez-el-Bab, Sidi-Median et la route de la Mornakia.

Chaouach est un petit village arabe que j'ai déjà visité en 1881 et où j'avais relevé un certain nombre d'inscriptions¹. Depuis cette époque, les troupes françaises sont venues s'établir au pied de la ville, juste à l'emplacement de la cité antique et y ont fait

(1) Cf. mes *Explorations*, I, p. 20 et suiv.

quelques fouilles assez heureuses, surtout sous le rapport des inscriptions.

J'ai retrouvé tous les textes découverts à cette époque, soit à Chaouach même, soit à la gare de Medjez-el-Bab, où une partie se trouvait lors de mon passage. Le seul texte qui donne quelque renseignement sur l'état de la ville est une dédicace à Hercule qui porte sur ce monument le qualificatif de *Genius civitatis* ¹.

92

Autel haut de 1^m,45, large de 0^m,54. Haut. des lettres, 0^m,07.

HERCVLI CON
SERVATORI
GENIO CIVITA
TIS · POPILII · PRI
MVS · ET · FAVS
TINVS · S · P · F

*Herculi conservatori Genio civitatis, Popilii Primus et Fau[s]tinus
s(ua) p(ecunia) (fecit).*

On sait qu'Hercule était très honoré en Afrique et considéré comme génie protecteur par certaines cités ². On connaissait déjà, à Chaouach même, une inscription consacrée à ce dieu ³, qui témoigne de l'attachement des anciens habitants de la ville pour cette divinité : *Herculi Aug. sacrum. Fabius, Larini(i) Stachumelis fil(ius), arcuus cum camera signina et osteo patriae dono dedit, idemq(ue) ded(icavit)*. Les deux textes se confirment l'un l'autre.

Il résulte de cette nouvelle dédicace que l'établissement avait le titre de *civitas* à la date où l'inscription fut gravée; mais cette date même n'est guère possible à déterminer; je ne crois pas pourtant qu'on puisse la chercher après le III^e siècle. Une belle inscription dédiée à Sévère Alexandre ⁴ nous aurait éclairés sur la question si elle n'était pas brisée immédiatement après le mot *respublica*, début de la formule usitée en pareil cas : *respublica civitatis* ou *municipii*.

La seule dédicace impériale qui ne soit pas entièrement publiée est une inscription brisée en trois morceaux : elle était gravée en l'honneur de Caracalla, de Géta et de leur mère, Julia Domna. Elle est postérieure à la mort de Septime Sévère, le titre de *Perti-*

(1) *Bull. épigr.*, 1882, p. 292 = *Eph. epigr.*, 529.

(2) Cf. plus haut, p. 41.

(3) *C. I. L.*, VIII, 1309.

(4) *Ibid.*, 1313.

nacis qui accompagne toujours les titres de cet empereur de son vivant et est omis, au contraire, après sa mort, ne figurant pas ici, et antérieure à celle de Caracalla :

93

Pierres hautes de 0^m,50, longues de : a) 2^m, b) 1^m,50, c) 0^m,85 ;
hauteur des lettres : 0^m,12.

a)

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{I SEVERI PII} \cdot \text{ARAB} \cdot \text{ADIAB} \cdot \text{PART} \cdot \text{MAX} \\ \text{III} \cdot \text{P} \cdot \text{P} \cdot \text{PROCOS} \cdot \text{ET P} \cdot \text{Septim} \cdot \text{Getae} \end{array} \right\}$$

b)

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{NERVAE} \cdot \text{ADNEPOT} \cdot \text{M} \cdot \text{AV} \\ \text{G} \cdot \text{ET} \cdot \text{CASTROR} \cdot \text{ET} \cdot \text{SENATVS} \end{array} \right\}$$

c)

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{NINI PII} \cdot \text{FELICIS} \\ \text{TO TIVS Q} \cdot \text{D} \end{array} \right\}$$

[*Pro salute Imp(eratorum) Caes(arum) divi Septim[i]i Severi Pii Arab(ici) Adiab(enici) Part(hici) Max(im)i [Brit(tannici) Max(im)i f(ili)i, Divi M. Antonini Pii Germ(anici) Sarm(atici) nep(otis), Divi Antonini Pii pronep(otis), Divi Hadriani abn(epotis), Divi Trajani Part(hici) et Divi] Nervae adnepot(is), M. Au[reli]i Anto[n]ini Pii Felicis [Aug(usti) Part(hici) Max(im)i, Brit(annici) Max(im)i, || pont(ificis) max(im)i, trib(unicia) pot(estate) XIII, imp(eratoris) II, co(n)s(ulis) III, p(atris) p(atriciae), proco(n)s(ulis) et P. S[eptim]i[i]i [Getae Pii Aug(usti) Brit(annici) trib(unicia) pot(estate) III, co(n)s(ulis) II, p(atris) p(atriciae) proco(n)s(ulis) fortissimorum felicissimorumq(ue) fratrum et Juliae Domnae Piae Felicis Augustae matris Au]g(ustorum) et castror(um) et senatus [et patriae] totiusq(ue) d[ivinae] domus eorum. D(ecreto d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).*

Ce texte était, sans doute, gravé sur un grand édifice ou sur les architraves de quelque portique; car il devait mesurer une quinzaine de mètres de longueur.

J'ai visité toutes les maisons de Chaouach l'une après l'autre. Je n'y ai trouvé que deux textes funéraires, un petit fragment de statue en marbre blanc qui était à peine travaillé par derrière et était, par conséquent, appuyé à quelque mur, et un petit morceau d'architecture d'époque chrétienne, représentant des raisins.

Au nord-ouest de Chaouach, il existe un très grand nombre de tombeaux dans le roc analogues à ceux que j'ai mentionnés plus haut¹. Nous en avons déjà rencontré l'an dernier, M. Reinach et moi, à côté de Toukaber : la colline située à l'ouest de ce dernier village en contient cinq ; dans l'un d'entre eux nous avons même remarqué des niches comme il en existe dans les columbaria. Ceux de Chaouach sont beaucoup plus nombreux. Il y a là toute une nécropole dans les flancs de la montagne. Le plateau qui domine le village est aussi occupé par un antique cimetière ; il est couvert de petits dolmens dont plusieurs ont été fouillés par les officiers. Je n'ai pas pu savoir ce qui y avait été trouvé. J'ai remarqué, dans le nombre, une sépulture qui m'a paru très intéressante : elle se compose de trois dolmens, non pas juxtaposés, mais se faisant suite, enfermés dans un cercle de grosses pierres de dix pas de longueur. Les trois dolmens sont disposés suivant un des diamètres et occupent toute la longueur du cercle. Ces dolmens avaient été explorés récemment ; en grattant la surface de la terre, j'y ai trouvé quelques dents qui n'appartenaient pas au même sujet et des débris de petites fioles en verre irisé. Les indigènes appellent ce cimetière Kebour-er-Roum.

Le petit village d'Eidous, situé à quelques kilomètres à l'est de Chaouach, presque au sommet du djebel Eidous, n'avait jamais été visité par un archéologue ou, du moins, on n'avait jamais indiqué la nature des ruines qui s'y trouvaient. Je pouvais donc espérer y rencontrer les restes d'une ville romaine comme à Chaouach ou à Toukaber. Il n'en est rien. Eidous est bâti sur l'emplacement de quelque gros établissement agricole ; il n'y existe pas une seule inscription. Un bloc décoré d'un ornement en relief sert de montant à la porte de la ville : c'est la seule pierre travaillée que j'aie remarquée. Les maisons ne contiennent absolument aucun document épigraphique ou architectural.

A 2 kilomètres environ au sud-est d'Eidous, sur un petit mamelon, est une vaste enceinte carrée en ruines ; la porte d'entrée est encore en place. Le linteau en est orné d'un croissant en relief, fait que j'ai déjà eu l'occasion de signaler plus haut². Le croissant ainsi placé sur des édifices qui n'avaient certainement aucune destination religieuse devait avoir une signification prophylactique. Autour de cette enceinte sont quelques ruines insignifiantes. L'endroit se nomme Djebil-el-Bab.

(1) Cf. p. 74.

(2) Cf. p. 76.

Henchir Debbik. — L'henchir Debbik est situé à 2 kilomètres au sud-est de Ksar-et-Tir, à 8 kilomètres de l'henchir Sidi-Median; il couvre un petit mamelon qui fait partie des derniers contreforts du djebel Basina. Il ne reste aucun monument debout dans cette ruine, mais on voit, par l'étendue qu'elle occupe, que la cité antique qui s'élevait sur ce point devait être d'une certaine importance. Plusieurs enceintes fortifiées, construites avec des pierres de toute sorte, remontent à l'époque de l'occupation byzantine; elles sont rasées au niveau du sol. Si l'on faisait quelques fouilles en cet endroit, on trouverait certainement un bon nombre de textes épigraphiques.

Je n'y suis resté que quelques heures et n'en ai découvert que cinq, dont trois sont moins intéressants à cause de leur état de mutilation.

L'un d'eux est une dédicace à Apollon Auguste pour le salut de Commode :

94

Base haute de 1^m,14, large de 0^m,52. Lettres de 0^m,03.

APOLLINI · AVG · SACRVM
 PRO SALVTE
 IMP · CAES · DIVI · M · ANTO
 NINI · PII · GERM · SARM
 FIL · DIVI · PII · NEP · DI
 VI · HADR · PRONEP · *divi*
 TRAIAN · ABNEP · DIVI
 N E R V A *e* a d N E P
 M · AVRELI COMMODI
 ANTONINI · AVG · SAR^m
 GERM · PONT · MAX · TRIB
 POTEST · VII · IMP · IIII
 COS · III · P · P
 Q · ABONIVS · I · FIL · SE
 CVNDVS · OB · HONOR
 XI · PR · QVEM · EI · ORDO
 SVVS SPONTE DECREVIT
*st*ATVAM · EX · HS · IIII M^l
 N · LEGITIMIS · AMPLIATA
 PECVNIA · POSVIT · ET · OB · LE
 DICATIONEM · DECVRION
*b*VS · SPORTVLAS · ET · EPVLVM
 (Estampage.) *populo dedit. l. d. d. d.*

Apollini Aug(usto) sacrum, pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) Divi M. Antonini Pii Germ(anici) Sarm(atici) fil(ii), Divi Pii nep(otis), Divi Hadr(iani) pronep(otis), [Divi] Trajan(i) abnep(otis), Divi Nerva[e ad]nepotis, M. Aureli(i) Commodi Antonini Aug(usti) Sar[m](atici) Germ(anici) pont(ificis) max(im)i, trib(unicia) potest(ate) VII, imp(eratoris) IIII, co(n)s(ulis) III, p(atris) p(atriciae) Q. Abonius, L? fil(ius), Secundus ob honor(em) XI pr(imatus) quem ei ordo suus sponte decrevit [st]atuam ex sestertium IIII mil(libus) nummum legitimis ampliata pecunia posuit et ob dedicationem decurioni[b]us sportulas et epulum, [populo dedit]. L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

Ce texte est daté de la septième puissance tribunice de Commode, qui répond à l'an 182. Les autres titres qui accompagnent celui de *trib. pot. VII* sont *imp. IIII* et *cos III*. Du dernier, il n'y a rien à dire puisque Commode ne fut consul pour la quatrième fois qu'en 183. Mais il faut remarquer que le nombre des salutations impériales attribuées à l'empereur n'est ici que de IIII. Or, dans les documents numismatiques, on trouve, pour l'année 182, tantôt *imp. IIII*, tantôt *imp. V*. Les types des monnaies sont les suivants :

a. 181.	TR POT VI IMP IIII COS III ¹
a. 182.	TR POT VII IMP IIII COS III ²
	TR POT VII IMP V COS III ³
	TR POT VII IMP V COS IIII ⁴

Sur les deux monnaies qui nous donnent la dernière des légendes que je viens de transcrire, il y a erreur dans le chiffre des puissances tribunices ou omission du mot *desig.* après le mot *cos*. Ainsi, pendant le cours de sa septième puissance tribunice, c'est-à-dire du 10 décembre 181 au 9 décembre 182, Commode reçut une cinquième salutation impériale; or, en cette année, il y eut une guerre contre les Sarmates où se distinguèrent Albinus et Niger. Tillemont ⁵ pense que cette cinquième salutation impériale est antérieure au mois d'août : le texte que je viens de rapporter serait donc de la première partie de 182.

A cette époque, la ville n'était encore qu'une *civitas* gouvernée par des *XI primi*. Sur une autre inscription trouvée dans la

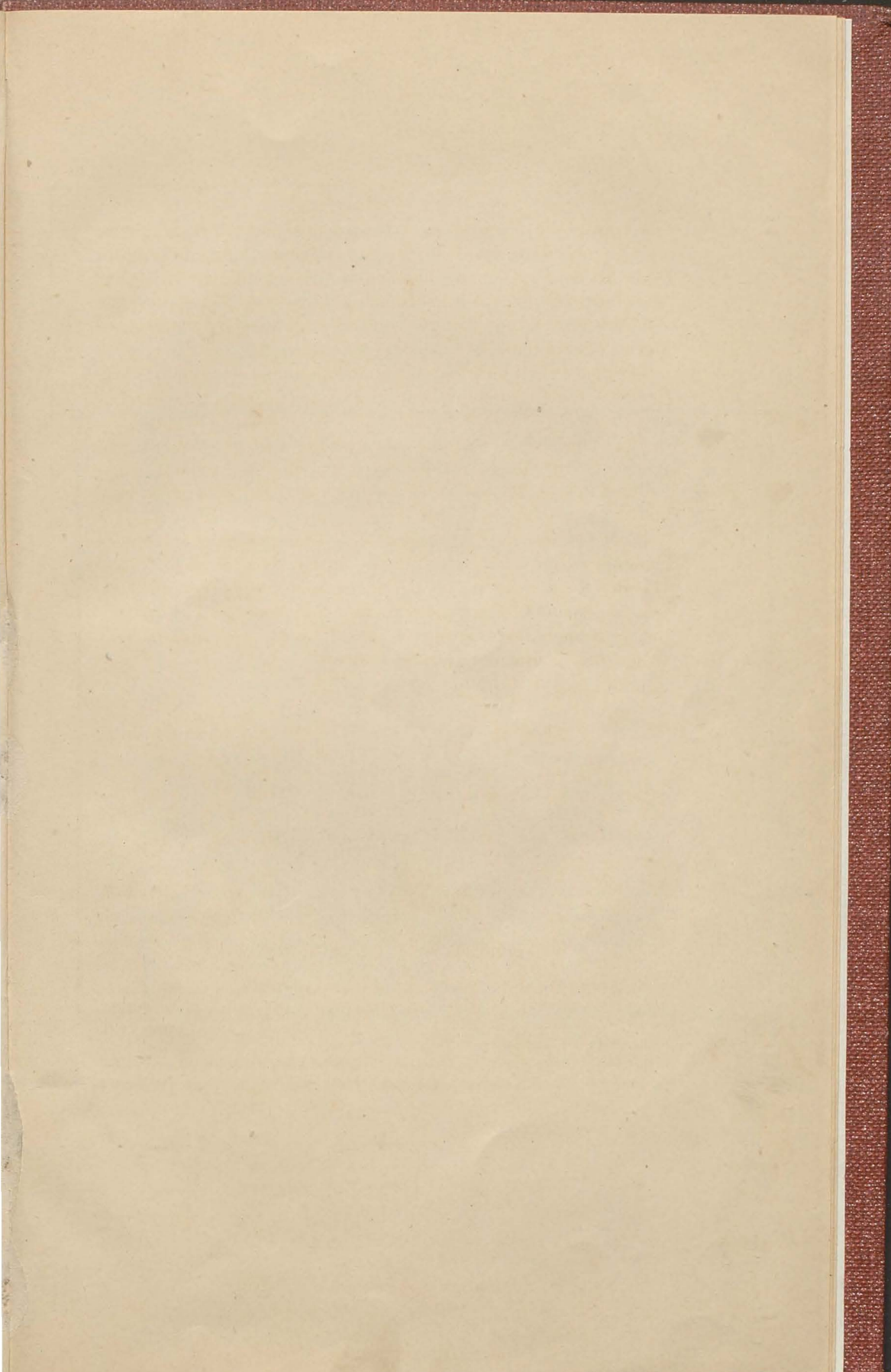
(1) Cohen, III, p. 272 n. 335.

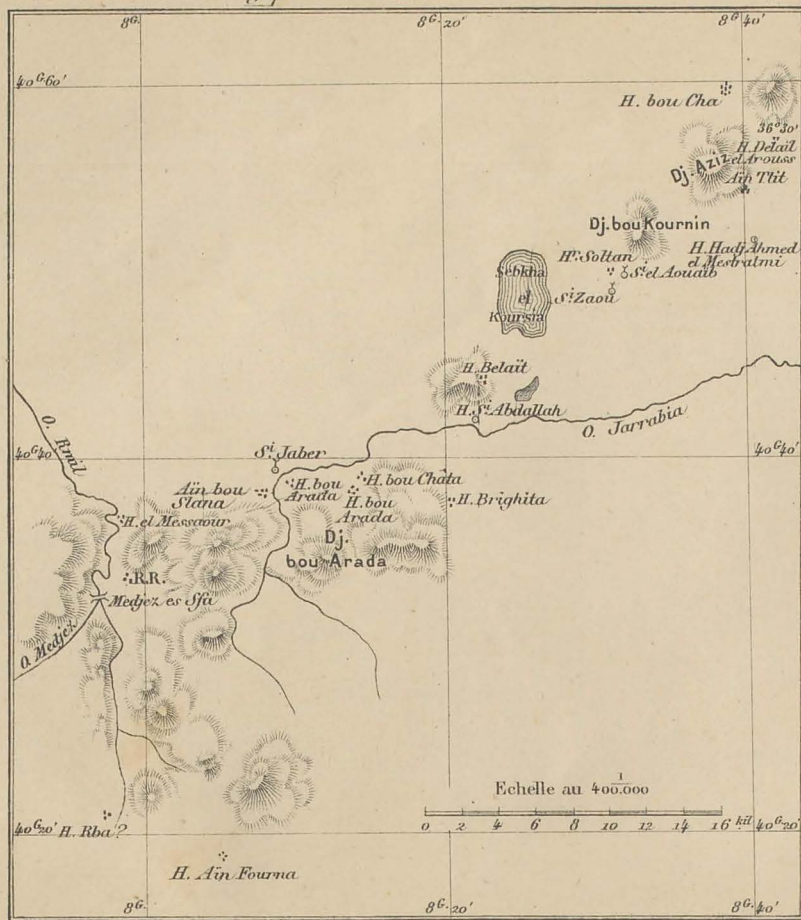
(2) *Ibid.*, p. 335 n. 815. Cf. n. 311-314 et 959 à 965.

(3) P. 319 n. 689 C. p. 337 n. 840 à 847.

(4) P. 282 n. 415, 416.

(5) *Histoire des Empereurs*, II, p. 478. (Ed. de 1690.)





Gravé par L. Soumet

même ruine ¹, qui date également du règne de Commode, mais qui remonte à 185 au plus tôt, puisque l'empereur y est appelé *Pius Felix*, la cité est désignée par le mot vague de *patria*. Mais sous Septime-Sévère, elle fut élevée au rang de municipe et en prit le surnom de *Septimium*; elle le porte sur le texte suivant, qui est malheureusement mutilé au début de l'ethnique :

95

Base haute actuellement de 1^m, large de 0^m,56. Lettres de 0^m,05.

p SEPTIMIO SEVERO
^{getae}
 nobili S s i m o C A e s
 IMP · CAES · L · SEPTIMI
 seVeri PII · PERTIna
 CIS aug. cos. III PP FIL
 frat. imp. caes. m. aureli
 antONINI PII FELIC
 AVG · COS PP
 M V N I C I P I V m s e
 PTIM

(Estampage.)

[P.] *Septimio Severo* [*Getae nobili*]s[simo] *Ca[es](ari)*, *Imp(eratoris)* *Caes(aris)* *L. Septimi(i)* [*Se*]v[er]i *Pii* *Perti[na]cis* [*Aug(usti)* *co(n)s(ulis)* *III*, *p(atris)* *p(atriciae)* *fil(io)*, [*frat(ri)* *Imp(eratoris)* *Caes(aris)* *M. Aureli(i)* *Ant]onini* *Pii* *Felic(is)* *Aug(usti)*, *co(n)s(uli)*, *p(atri)* *p(atriciae)*, *municipiu[m]* *Se]ptim[ium]*...

La date du monument est postérieure à l'an 202, où Caracalla fut consul pour la première fois et Septime-Sévère pour la troisième, antérieure à l'année 205 où le premier arriva au consulat pour la deuxième fois.

Il faut noter que Caracalla a ici le titre de *Pater Patriae*, bien qu'il ne l'ait pris officiellement qu'après la mort de son père, en 211. Wilmanns pensait ² que lorsque ce titre se rencontrait dans des inscriptions antérieures à cette date, c'était par suite d'une erreur du graveur. Le fait, pourtant, est loin d'être exceptionnel en Afrique ³.

(1) *Bulletin du Comité*, 1886, p. 193, n. 1.

(2) *Exempla*, 987, note 5.

(3) *C. I. L.*, VIII, 1628, 8469, 9034.

De plus, Géta porte sur ce texte le surnom de *Severus*. Je ne connais que deux exemples du fait, précisément en Afrique, sur un texte de Béja ¹ et sur un monument d'Hamam-Siala ². Les auteurs ne parlent que des surnoms *Antoninus* et *Geta* donnés par Septime-Sévère à son fils ³; ce sont les seuls aussi que l'on trouve sur les inscriptions et les médailles ⁴.

Je signalerai en terminant, comme monument de l'époque chrétienne à Henchir Debbik, une croix grecque sculptée en relief dans un petit fronton triangulaire; ce symbole entraînait, sans doute, dans l'ornementation de quelque édifice religieux. La pierre où était figurée cette croix a été employée dans la construction d'une des enceintes fortifiées dont j'ai déjà parlé plus haut.

Je suis rentré de là directement à Tunis, au moment où les chaleurs commençaient à rendre le voyage pénible et où les recherches étaient entravées par la hauteur des herbes qui couvraient le pays. Ma tâche, d'ailleurs, était terminée. J'avais recopié, à quelques rares exceptions près, toutes les inscriptions dont il était indispensable de vérifier le texte.

Veuillez agréer, etc.

R. CAGNAT.

Octobre 1886.

(1) *C. I. L.*, VIII, 1217 = *Eph. epigr.*, V, 460.

(2) Cf. plus haut n° 83.

(3) *Spartian.*, in *Gel.*, I, 2.

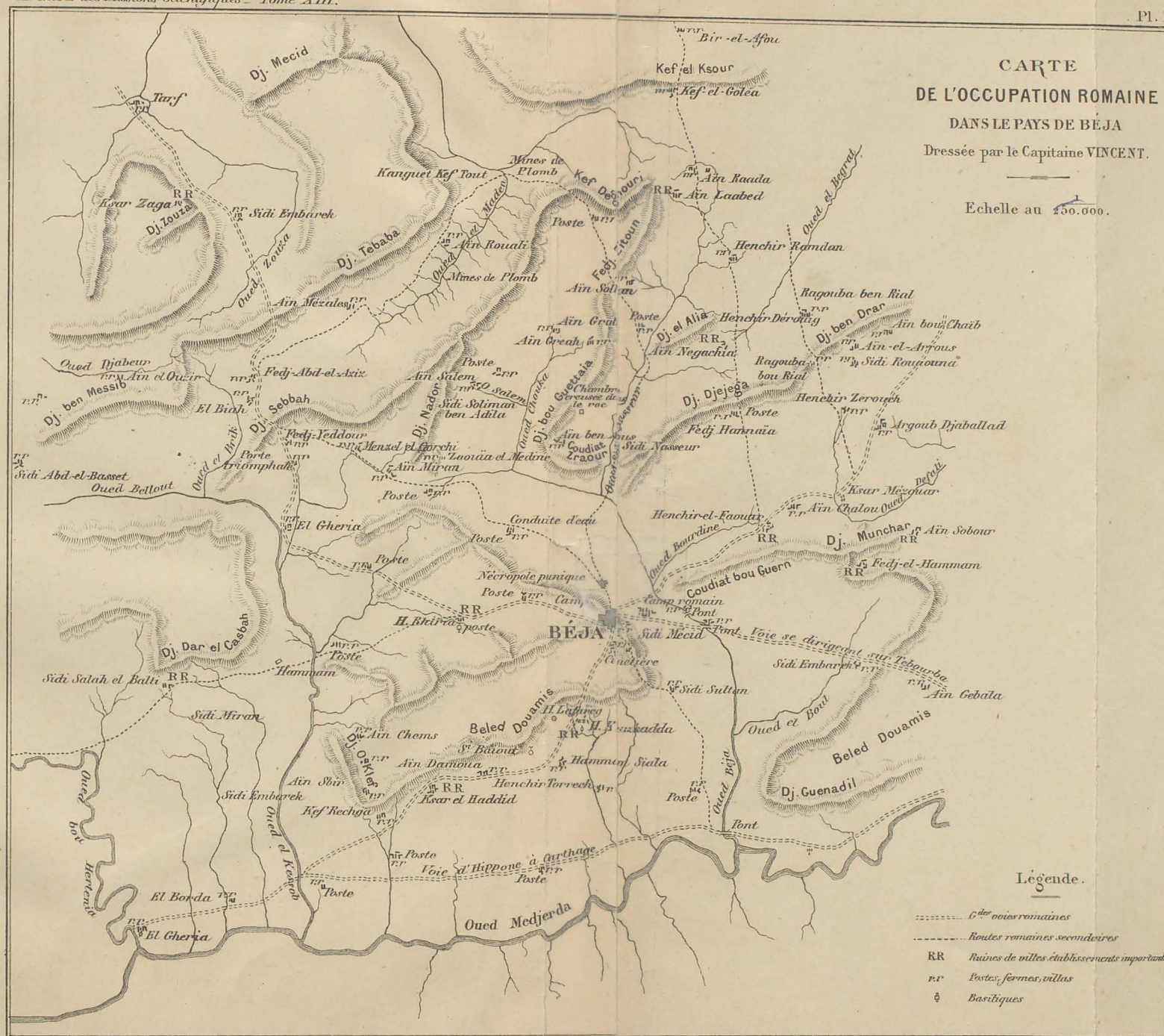
(4) *Cohen*, IV, p. 252 et suiv., et *Eckhel. D. N. V.*, VII, p. 235.

NOTE ADDITIONNELLE A L'INSCRIPTION N° 60

Une inscription découverte postérieurement à mon voyage et publiée d'après une copie de M. Roy (*Revue de l'Afrique française*, 1886, p. 250, n. 1074) confirme l'identification d'Henchir Kaussat et d'Ucubi, et nous apprend que cette petite ville était une dépendance (*pagus, castellum*) d'une colonie ou d'un municipe voisin, *Sicca Veneria* ou le *Siguese* de la table de Peutinger. La présence des *seniores* dans l'inscription, par moi relevée, pouvait déjà faire prévoir ce fait.

CARTE
DE L'OCCUPATION ROMAINE
DANS LE PAYS DE BÉJA
Dressée par le Capitaine VINCENT.

Echelle au 1:250.000.



Gravé par L. Sammet.

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET C^{ie}, RUE GARNIER, 4.

